

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers : Date de convocation :** 28 janvier 2025

|                  |                                                    |
|------------------|----------------------------------------------------|
| En exercice : 27 | Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil        |
| Présents : 19    | Municipal de la commune de Roche la Molière,       |
| Pouvoirs : 6     | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, |
| Excusés : 2      | à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric   |
| Votants : 25     | BERLIVET, Maire.                                   |

**Présents :**

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECZ, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD  
Louise DEFOUR à Suzanne AYEL  
Serge BONNET à Jacques CORVISART DE FLEURY  
Séverine FRANCON à Christine KONICKI  
Annie FAURE à Clémence QUELENNEC  
Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s) :**

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-001**

**Thème :** Finances locales

**Rapporteur :** Didier RICHARD

**Objet :** Complément de tarifs communaux 2025

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 23 janvier 2025,

**Vu** le vote de la délibération sur les tarifs communaux 2025 N° DEL-2024-12-072, Monsieur le Maire présente des compléments de tarifs communaux applicables à partir du **1<sup>er</sup> février 2025** à savoir :

- Locations de l'OPSIS
- Cinéma
- Manifestation CME

| Type               | Désignation                                                                                                                                                            | Propositions tarif<br>au 01/01/2025    |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Location<br>OP SIS | <b><u>Associations extérieures et/ ou Entreprises</u></b><br><b><u>Extérieures</u></b><br>Tarifs à la journée hors charges<br>(Prestations techniques, SSIAP...)       | 3 000 € par jour +<br>Charges          |
|                    | <b><u>Associations extérieures et entreprises</u></b><br><b><u>Extérieures -</u></b><br>Tarifs à la demi-journée Hors charges (prestations<br>techniques, SSIAP...)    | 1 600 € par demi-<br>journée + Charges |
| Cinéma             | Place Tarif normal                                                                                                                                                     | 7 €                                    |
|                    | Place de cinéma – groupe plus de 10 personnes,<br>adhérents CNAS et INTER CE 42, jeunes de - de 25<br>ans, étudiants, seniors de + de 65 ans et<br>demandeurs d'emploi | 6 €                                    |
|                    | Place - de 14 ans                                                                                                                                                      | 5 €                                    |
|                    | Abonnement 5 films – Tarif normal                                                                                                                                      | 24 €                                   |
| Manifestations     | Tarif entrée pour festivité de type « boum »<br>organisée par le CME                                                                                                   | 3 €                                    |

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Approuve les compléments de tarifs pour l'année 2025, applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.**

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

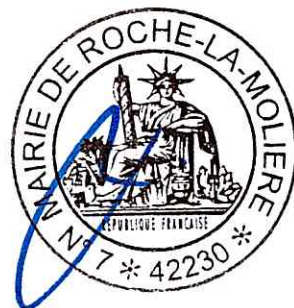
Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD



Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers : Date de convocation : 28 janvier 2025**

|                  |                                                    |
|------------------|----------------------------------------------------|
| En exercice : 27 | Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil        |
| Présents : 19    | Municipal de la commune de Roche la Molière,       |
| Pouvoirs : 6     | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, |
| Excusés : 2      | à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric   |
| Votants : 25     | BERLIVET, Maire.                                   |

**Présents :**

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECZ, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD  
Louise DEFOUR à Suzanne AYEL  
Serge BONNET à Jacques CORVISART DE FLEURY  
Séverine FRANCON à Christine KONICKI  
Annie FAURE à Clémence QUELENNEC  
Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s) :**

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-002**

**Thème :** Finances locales

**Rapporteur :** Didier RICHARD

**Objet :** Exonération de la Taxe habitation pour les associations

L'article 1407-I-2° du Code Général des impôts (CGI) précise que les locaux meublés à usage privatif des associations qui ne sont pas soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont imposables à la taxe d'habitation.

- S'ils sont meublés conformément à leur destination (c'est le cas si ces locaux ne sont pas spécialement aménagés pour l'exercice d'une profession industrielle ou commerciale) et,
- S'ils sont affectés à l'usage privatif des personnes qui en ont la disposition.



La loi de finances pour 2024 qui a été officiellement publiée au journal officiel le 30 décembre 2023 offre la possibilité d'exonération (article 146), par les communes et établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre, de la part de la taxe d'habitation des locaux meublés non affectés à l'habitation principale détenus par les associations et fondations (hors fondation d'entreprise), répondant aux conditions prévues aux a) et b) du 1 de l'article 200 du CGI.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Approuve l'exonération de la taxe d'habitation pour les associations.**

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD



Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers** : **Date de convocation** : 28 janvier 2025

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 6

Excusés : 2

Votants : 25

Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

**Présents** :

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECH, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donnés pouvoir** :

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD

Louise DEFOUR à Suzanne AYEL

Serge BONNET à Jacques CORVISART DE FLEURY

Séverine FRANCON à Christine KONICKI

Annie FAURE à Clémence QUELENNEC

Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s)** :

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-003**

**Thème** : Finances locales

**Rapporteur** : Didier RICHARD

**Objet** : Don à la commune

Il est rappelé que Monsieur PALUS Wlodzimierz par testament olographe du 28 octobre 2014, a légué ses biens à la commune.

Par délibération N°DEL-2022-01-003, en date du 25 janvier 2022, le Conseil municipal a accepté le leg.

Par délibération N°DEL-2024-05-039, en date du 13 Mai 2024, le Conseil municipal a validé les termes de la vente d'une part d'une maison sise 5 rue des Martyrs de la Résistance à ROCHE LA MOLIERE (AK 122) dont Monsieur PALUS Wlodzimierz était propriétaire.

En complément de ces délibérations, il convient d'accepter le don complémentaire de 15 200€ relatif à cette vente immobilière.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Accepte ce complément de legs aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament du 28 octobre 2014,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches permettant cette acceptation et l'encaissement avec l'étude notariale précitée.**

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD



Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers** : **Date de convocation** : 28 janvier 2025

En exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 25

Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

**Présents** :

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECH, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoit DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir** :

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD

Louise DEFOUR à Suzanne AYEL

Séverine FRANCON à Christine KONICKI

Annie FAURE à Clémence QUELENNEC

Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s)** :

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-004**

**Thème** : Finances locales

**Rapporteur** : Didier RICHARD

**Objet** : Débat d'Orientation Budgétaire - DOB

Avant l'examen du budget, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, régions, départements et EPCI.

Selon l'article L.2312-1 du CGCT, le maire doit présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



De plus, en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget puis sur les orientations en matière d'autorisation de programme. Il doit également présenter le profil de l'encours de dette.

L'objectif principal de ce rapport est de définir dans un document de référence les perspectives financières et politiques pour l'année 2025 et au-delà.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025 est joint à la note de synthèse.

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,**

**Vu le rapport présenté et le débat qui s'en suit en séance du Conseil municipal,**

**Vu la présentation en commission finances du 23 Janvier 2025,**

**Le Conseil municipal :**

- Prend acte des orientations présentées lors de ce débat d'orientation budgétaires 2025 pour le budget principal.**

Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD



Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.



# Rapport d'orientation budgétaire 2025

Annexe à la délibération N°....

Présenté lors de la séance du Lundi 3 Février 2025

## SOMMAIRE

### **A. Contexte général : situation économique et sociale**

1. Situation globale

2. Situation de la collectivité

### **B. Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

1. La section de fonctionnement

a. Les Recettes de fonctionnement : Fiscalité, Concours de l'État, et Autres recettes (produits des services...)

b. Les Dépenses de fonctionnement : Les charges générales, les Subventions, les principales actions par délégation, les Dépenses de personnel

2. La Section d'investissement : Les recettes, La Dette, les Dépenses d'investissement et leur programmation

### **C. Volet Ressources humaines**

## Objectifs du DOB

Le rapport des orientations budgétaires résume les priorités du budget 2025 et les évolutions récentes de la situation financière de la collectivité.

Il présente les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

il permet :

- De discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- D'informer sur la situation financière de la Commune

**Délai : 10 semaines précédant l'examen du budget pour les collectivités en M57**

En préambule, il est important de préciser qu'après une année 2023 marquée par une inflation record principalement dans le domaine des énergies et des denrées alimentaires, le budget 2024 restait soumis également à de fortes incertitudes dépendant de la situation géopolitique internationale. La préparation du Budget 2025 est également soumise à l'actualité politique internationale et nationale.

### A. Contexte général : situation économique et sociale

#### 1. Situation Globale

##### Un contexte global encore fragile

L'économie mondiale, qui ne s'est toujours pas entièrement remise de la pandémie subit également les conséquences de la guerre en Ukraine.

La croissance de l'économie mondiale a chuté de 6,1% en 2021 à 3,2% en 2022 et 1,1% en 2024 avec une prévision à 0.9% en 2025.

L'inflation pourrait être plus persistante que prévu dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. La prévision d'inflation du gouvernement pour la France s'élève à + 2% pour 2025.

La baisse du déficit public se poursuit et passera sous les 3% selon les prévisions en 2027 conformément au Projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027). L'objectif du gouvernement est dès l'année 2025, de passer le déficit public à 6.1% % du PIB (soit 162.4 Milliards d'€) ; pour mémoire le PLF 2024 prévoyait 4.4%.



## **Le Projet de loi de finances 2025 en France.**

Un rapport de la Cour des Comptes révèle que la France devra régler en 2025, 55.2 Milliards d'€ d'intérêts (contre 38.6 milliards pour 2023, et 48.1 milliards pour 2024) simplement pour honorer les intérêts de sa dette (c'est supérieur au budget du Ministère de la défense).

Le capital de la dette devrait représenter près de 3 250 Milliards d'€.

La dette publique qui s'élevait à 109.7 % du PIB en 2023 est estimée au même niveau pour 2024. Le déficit de l'Etat passera de 144.5 Md€ en 2024 contre 172.1 Md€ en 2023.

Des baisses de dotations avaient été annoncées mais sont en suspend à ce jour à savoir : baisses du FCTVA, des fonds verts et de la DGF.

La France étant confrontée à une vague de plans sociaux, un pic de chômage est attendu pour 2025 aux alentours de 8% contre 7,4% de la population active en 2024 (contre 7,7% en 2023 et 7.6% en 2024).

## **2. Situation de la collectivité**

Dans le contexte économique actuellement incertain, la stratégie budgétaire de la commune combine :

- Stabilité des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement,
- Stabilité des taux d'imposition,
- Poursuite du PPI et de l'amélioration du patrimoine,
- Recherches de financements extérieurs sur les projets,
- Gestion saine de la dette.

Contrairement au budget de l'état, les communes doivent rendre un budget à l'équilibre. A Roche la Molière il sera nécessaire de continuer à faire des économies face à l'inflation et aux injonctions de l'Etat.

Certaines communes ont décidé de baisser leurs investissements et les subventions aux associations ou des supprimer des événements, ce n'est pas le choix de la ville de ROCHE LA MOLIERE.

Ainsi, les chantiers programmés au plan de mandat seront réalisés conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement) et face aux nécessaires entretiens du patrimoine (chaufferies, toitures, menuiseries...).

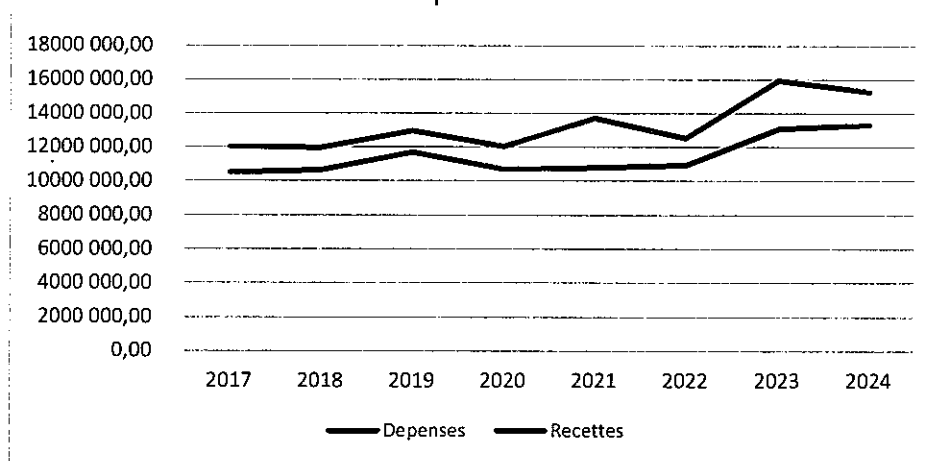
La démarche de présentation de la situation financière communale sera structurée dans cette note en analysant le budget de fonctionnement puis celui d'investissement.

**B. Situation et orientations budgétaires de la collectivité****1. La Section de fonctionnement**

Principales orientations pour 2025 :

- Analyse des demandes et des besoins des services - Cadrage avec baisse des dépenses demandée
- Optimisation de la masse salariale et gestion des remplacements et des renouvellements des postes
- Maintien des taux de fiscalité
- Suivi de la tarification des services
- Analyse d'impact des investissements
- Optimisation de la consommation des fluides

Evolution du budget de Fonctionnement réalisé  
depuis 2017



D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement sont en hausse, même si on peut remarquer des diminutions ponctuelles suite au COVID en 2020 et au transfert de la petite enfance au CCAS entre 2021 et 2022.

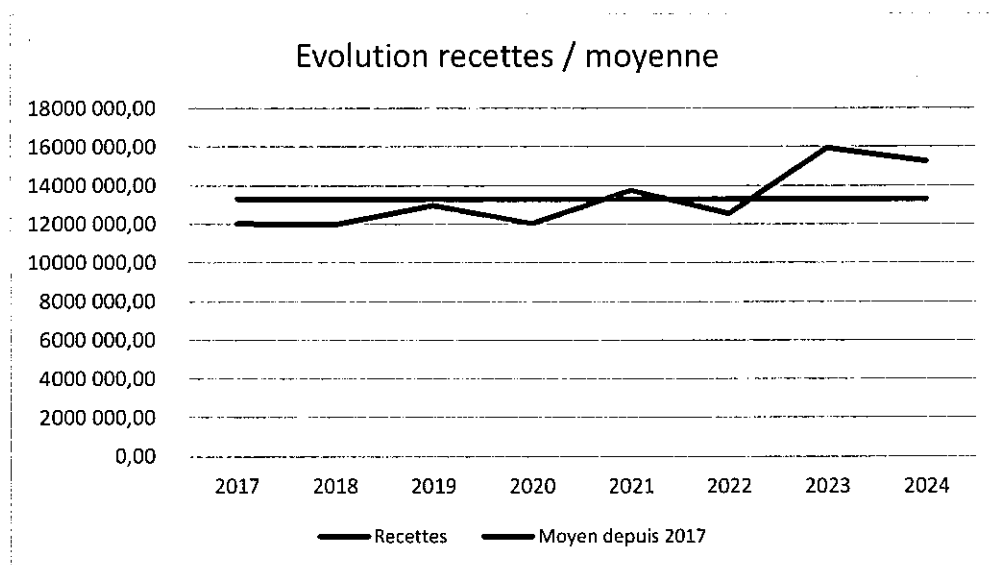
Cette hausse des dépenses est la conséquence des crises énergétiques et de l'inflation depuis 2022, on doit cependant noter un ralentissement de l'inflation en 2024 et 2025 mais les perspectives sont à ce jour incertaines.

Les recettes suivent également la même tendance globale grâce notamment à la hausse des bases sur 2024 et aux hausses des tarifs appliqués produits des services.

La situation politique actuelle appelle beaucoup d'incertitudes par rapport aux dotations de l'état.

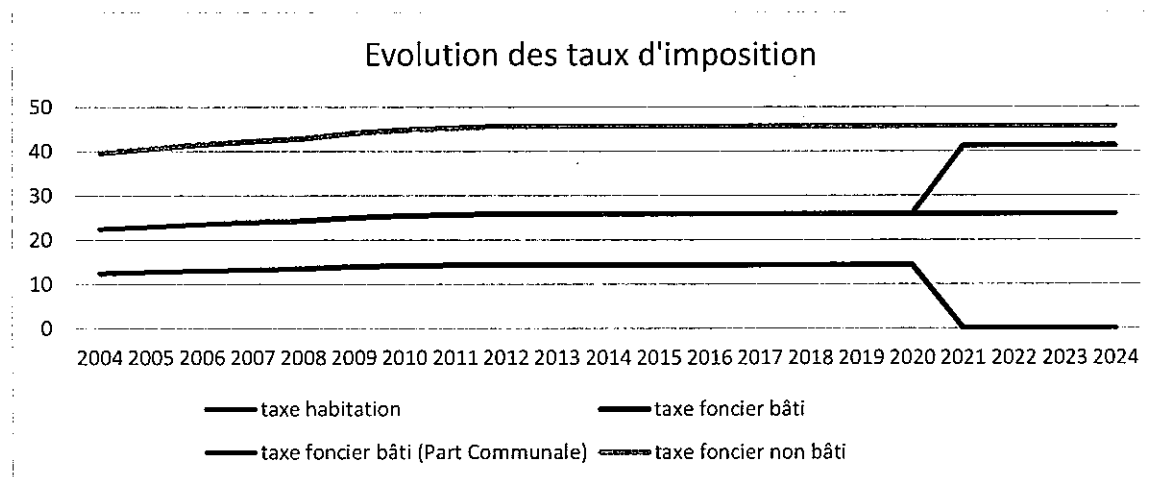
**a. Les recettes de fonctionnement :**

La section des recettes peut être synthétisée avec les principaux indicateurs suivants.



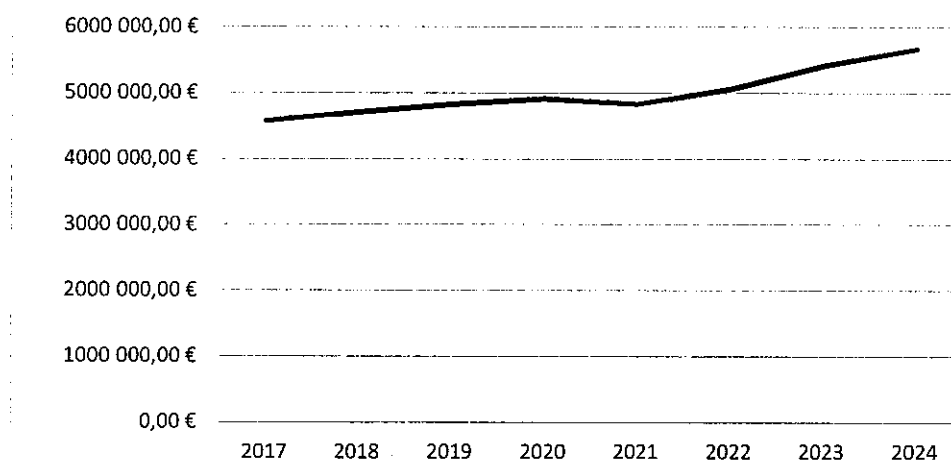
Le «pic» 2023 /2024 s'explique par la procédure administrative lancée pour assujettir à TVA la taxe d'enfouissement des ordures ménagères, de nombreuses écritures de régularisations ont dû être exécutées (Pic d'exécution sur 2023 et 2024 en dépenses et en recettes).

Malheureusement, cette démarche n'a pas abouti car légalement la taxe d'enfouissement des ordures ménagères ne peut être assujettie à TVA contrairement aux premiers éléments fournis par le cabinet missionné.



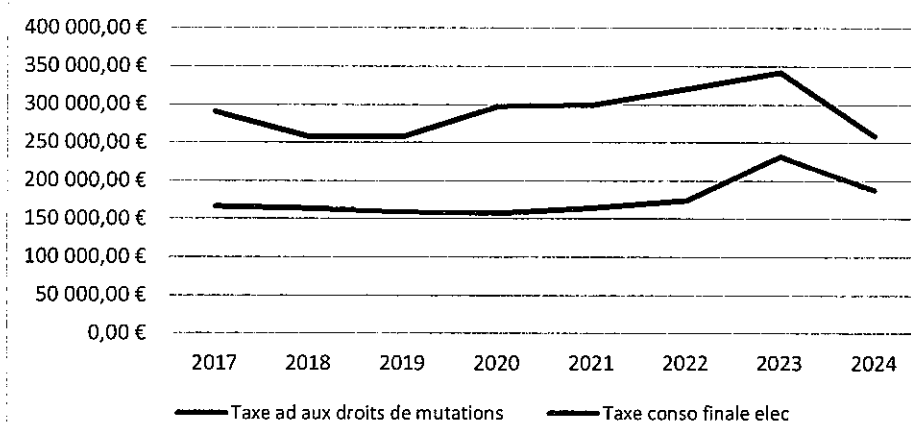
Il convient de souligner la stabilité des taux communaux depuis 2014 (et également pour 2025) en mettant en évidence la réforme de la Taxe d'habitation en 2021 (intégrée dans les recettes de taxes foncières).

### Impôts locaux direct



Grace à l'augmentation constantes des bases (et plus fortement en 2024), les produits des impôts locaux sont en hausse régulière ; ils sont passés de 5 063 259 € en 2022 à 5 414 011 € en 2023 5 668 378 € en 2024 et sont estimés à 5 800 000 € pour 2025.

### Evolution des autres principales taxes directes



En raison du contexte économique et du ralentissement de la croissance il est important de relever pour 2024 une baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutations de plus de 82 800 € avec un encaissement de 258 925 € contre 341 805 € en 2023.

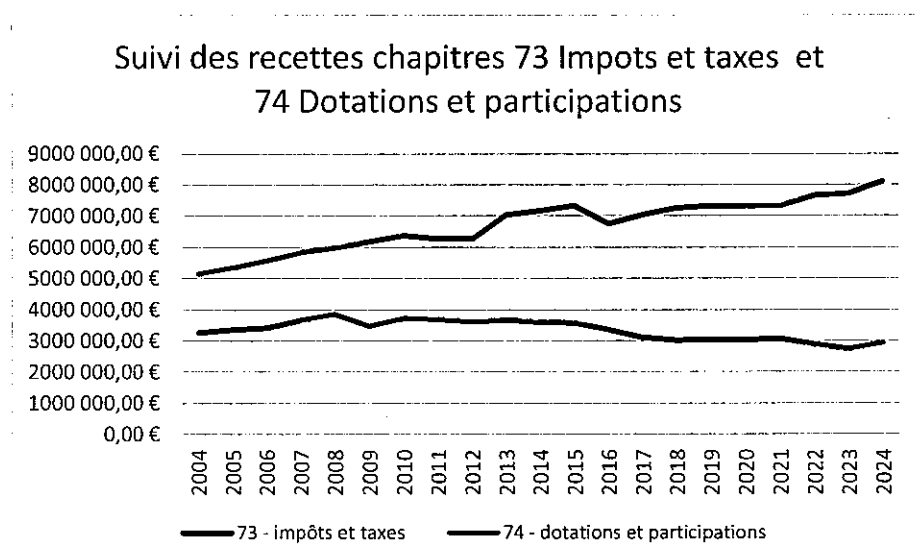
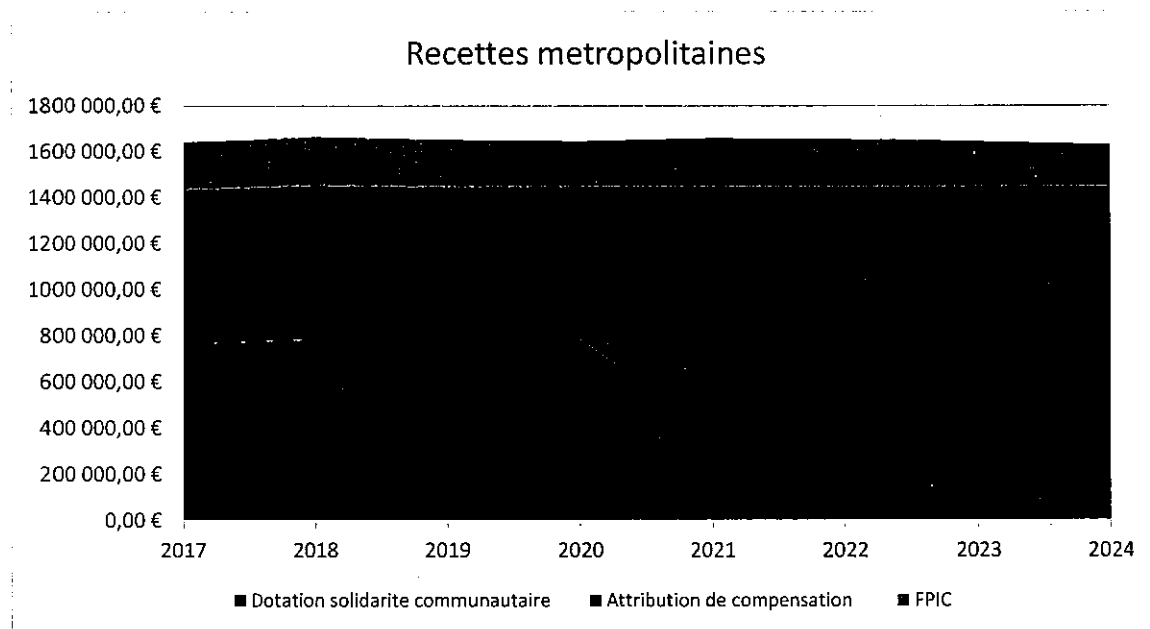
| Désignation / Année          | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Taxe ad aux droits mutations | 297 210,00 € | 299 626,00 € | 320 416,00 € | 341 805,00 € | 258 925,00 € |

Face à la situation et aux tensions sur les marchés des énergies, en 2024, la taxe sur les consommations finales d'électricité a baissé de plus de 43 600 € en passant de 231 687 € à 188 073.62 €.

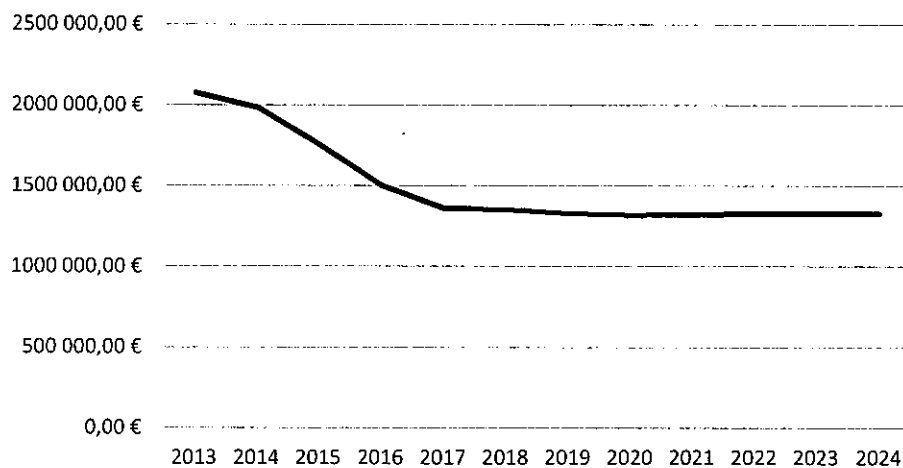
| Désignation / Année     | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Taxe conso finale élec. | 157 798,00 € | 164 233,00 € | 174 182,00 € | 231 687,00 € | 188 073,62 € |

## Les principales orientations pour 2025 :

- Stabilité des taux et hausse des bases estimée à 1.7% en 2025 contre 3.9 % pour l'année 2024,
- Stabilité de la Dotation de compensation et de solidarité communautaire dans le cadre du pacte financier et fiscal 2020/2026 de SAINT ETIENNE METROPOLE



## Evolution de la DGF depuis 2013



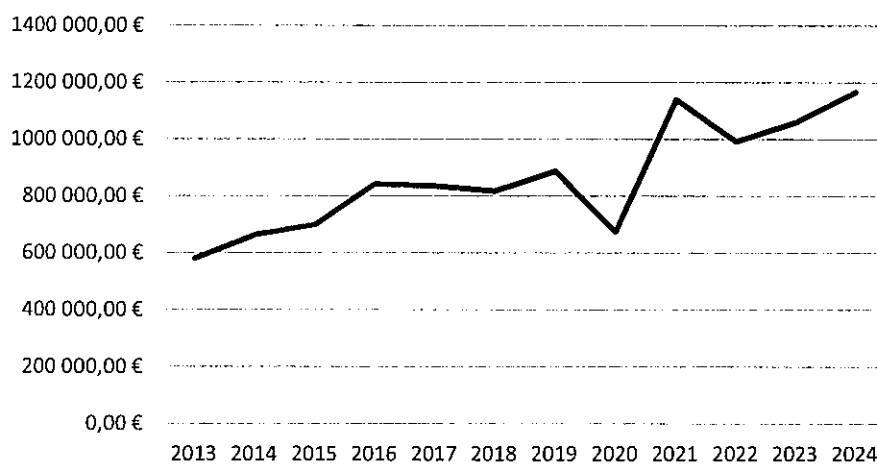
| Dotation | 2013           | 2022           | 2023           | 2024           |
|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| DGF      | 2 077 469,00 € | 1 329 231,00 € | 1 329 231,00 € | 1 327 146,00 € |

La Dotation Globale de Fonctionnement est passée de 2 077 469 € en 2013 à 1 327 146 € en 2024 ; par référence à la DGF 2013, la commune a perdu, en 2023, une recette annuelle de 750 323 € (soit 6 939 041 € d'euros de moins en recettes cumulées sur 11 ans).

## Les produits des Services

|                       | 2014         | 2021           | 2022         | 2023           | 2024           |
|-----------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| PRODUITS DES SERVICES | 662 609,00 € | 1 139 481,00 € | 992 112,00 € | 1 059 046,01 € | 1 165 948,55 € |

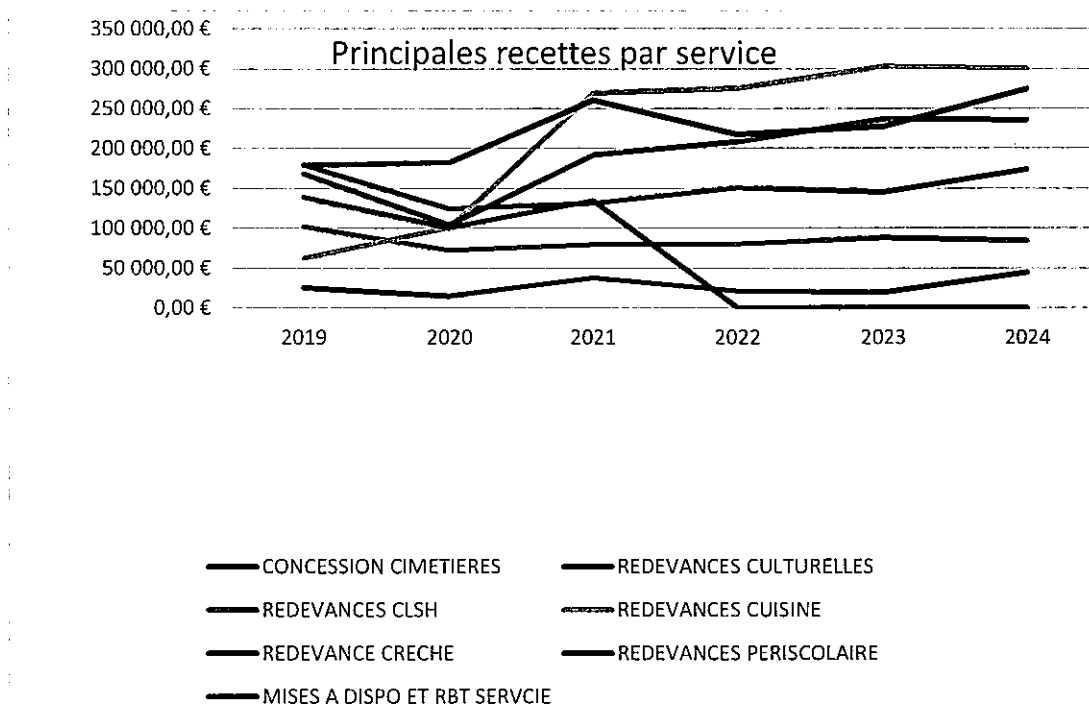
## Evolution des produits des services



| PRODUITS DES SERVICES        | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CONCESSION CIMETIERES        | 15 040,00 €  | 37 419,08 €  | 20 870,94 €  | 19 068,68 €  | 44 184,66 €  |
| REDEVANCES CULTURELLES       | 124 528,00 € | 131 517,40 € | 150 301,50 € | 144 903,50 € | 173 897,50 € |
| REDEVANCES CLSH              | 72 037,60 €  | 79 216,83 €  | 80 116,17 €  | 87 831,21 €  | 84 319,83 €  |
| REDEVANCES CUISINE           | 100 825,19 € | 269 329,47 € | 275 529,14 € | 302 862,07 € | 300 238,17 € |
| REDEVANCE CRECHE             | 100 663,19 € | 134 431,51 € | 0,00 €       | 0,00 €       | 0,00 €       |
| REDEVANCES PERISCOLAIRE      | 104 395,88 € | 191 597,22 € | 208 430,76 € | 236 580,40 € | 235 579,92 € |
| MISES A DISPO ET RBT SERVICE | 182 527,83 € | 260 646,17 € | 217 026,30 € | 227 566,66 € | 274 927,35 € |

Les principaux faits marquants pour les recettes des services sont :

- Année 2020 : conséquences du COVID
- Année 2021 : Reprise de la cuisine centrale en régie municipale
- Année 2022 : transferts de la crèche au CCAS



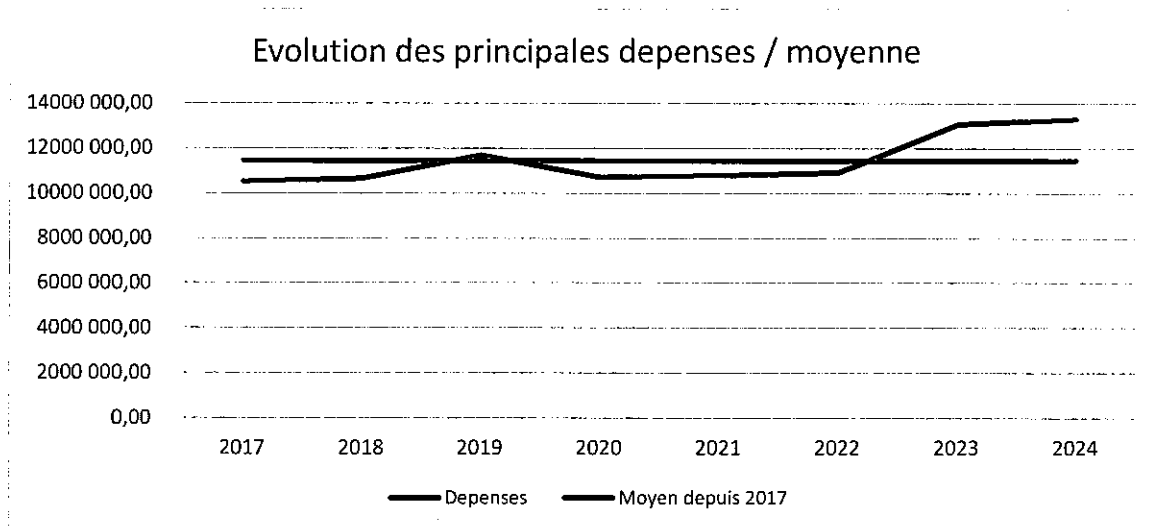
On peut noter une croissance des recettes des services en mettant en évidence : l'attractivité des services et les effets de la politique de tarification mise en place.



**b. Les dépenses de fonctionnement :**

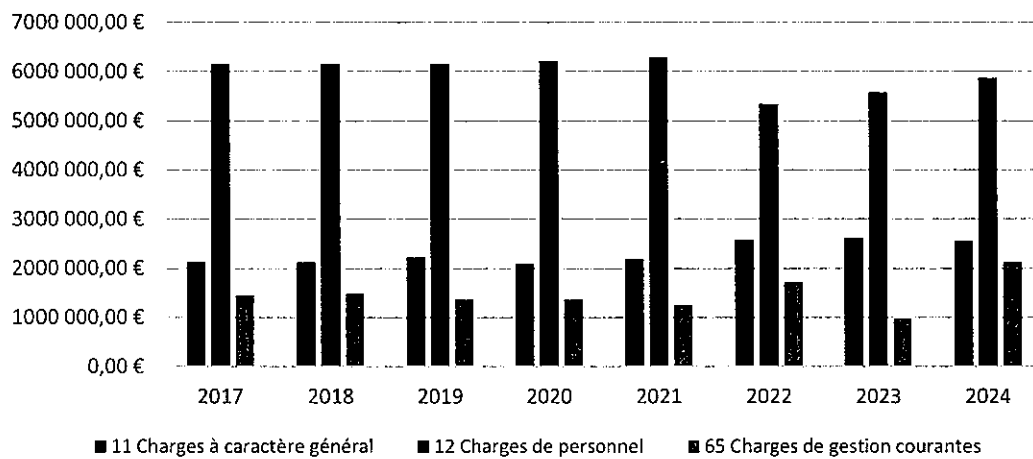
Le Chapitre 12 Dépenses de personnel sera traité dans une 3<sup>e</sup> partie indépendante

La présentation des principales dépenses de fonctionnement peut être résumée sur le graphique suivant :

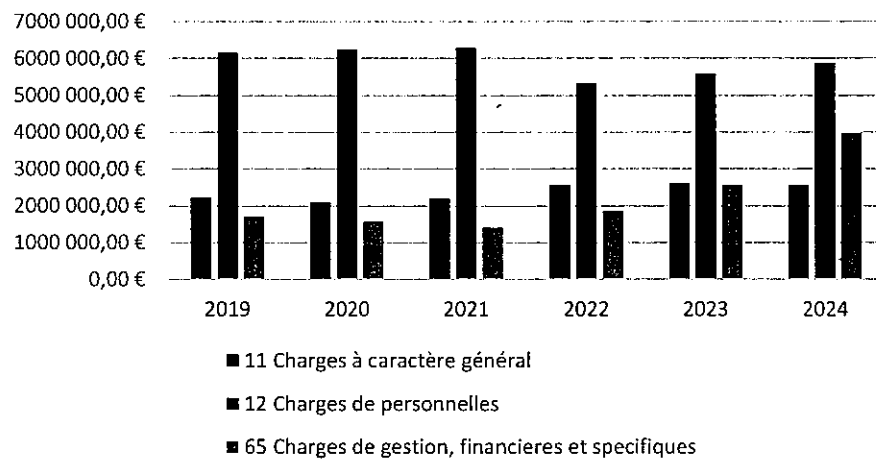


| Année                                      | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 11 Charges à caractère général             | 2 192 275,00 € | 2 573 196,00 € | 2 616 396,82 € | 2 555 349,25 € |
| 12 Charges de personnel                    | 6 307 688,00 € | 5 338 314,00 € | 5 585 303,00 € | 5 880 145,54 € |
| 65 Charges de gestion courantes            | 1 252 398,00 € | 1 719 545,00 € | 989 261,55 €   | 2 122 661,20 € |
| Total (intégrant l'ensemble des chapitres) | 10 806 148,00  | 10 925 097,00  | 13 417 747,00  | 13 417 748,00  |

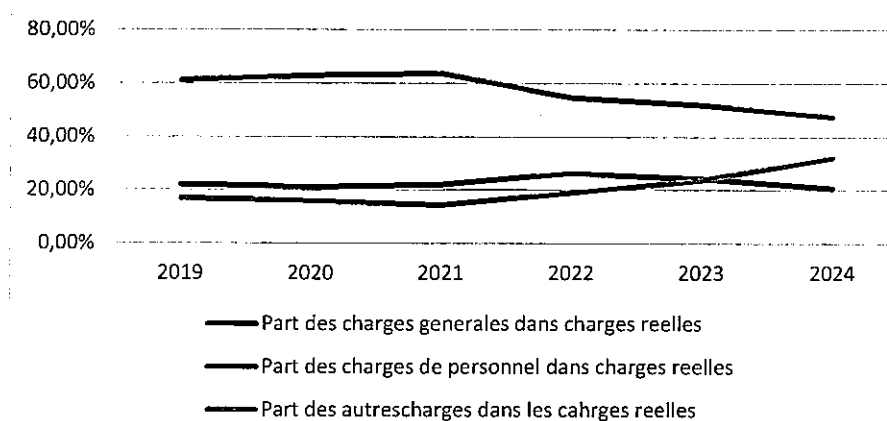
## Principales Dépenses de fonctionnement par chapitre



## Evolution des charges réelles



### Evolution de la part des charges dans les charges réelles



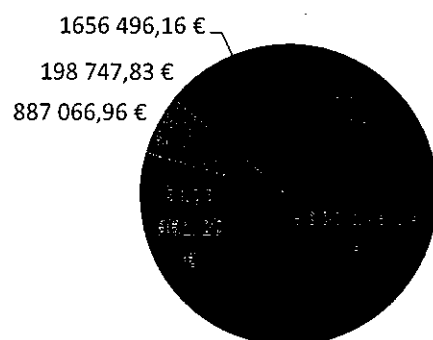
| Annee    | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   |
|----------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Part 011 | 19,56% | 20,29% | 23,55% | 19,50% | 19,04% |
| Part 012 | 58,30% | 58,37% | 48,86% | 41,63% | 43,82% |
| Part 065 | 12,88% | 11,59% | 15,74% | 7,37%  | 15,82% |

Selon les premières estimations du CFU 24, les dépenses de personnel (Chapitre 12) sont passées de plus de 50% à près de 47.37 % de la part des dépenses réelles totales.

Les charges à caractère général représentent une part de près de 19% des dépenses réelles totales, 15% % pour les autres charges.

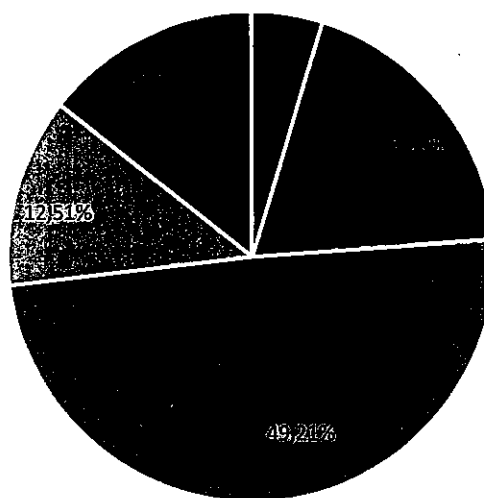
Présentation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement 2024 :

### Estimatif du Budget Fonctionnement réalisé 2024 par chapitre



- 11 Charges à caractère général
- 12 Charges de personnel
- 65 Charges de gestion courantes
- Operations d'ordre
- 66 Charges financieres et spec
- 67 Charges Specifiques (SITA)

## Détail des principales dépenses du chapitre 065



■ INDEMNITES ELUS ■ SDIS ■ CCAS ■ AUTRES CONTRIBUTIONS ■ SUBVENTIONS VERSEES

Plus de 49% du chapitre 065 est dédié à la subvention à la subvention au CCAS (1 000 000 € en 2024 738 000 € en 2023 pour 225 600 € en 2021 - effet report du transfert de la compétence Petites enfance au CCAS).

En 2025, cette subvention devrait être réduite à hauteur de 850 000 €.

Plus de 19% du budget du chapitre 65 est consacré à notre contribution au SDIS (401 358 soit + 2.66% par rapport à 2024).

Les subventions versées aux associations (Estimations 2024 : 157 000 €) et les contrats d'associations avec les écoles privées représentent plus de 14% des dépenses du chapitre 065.

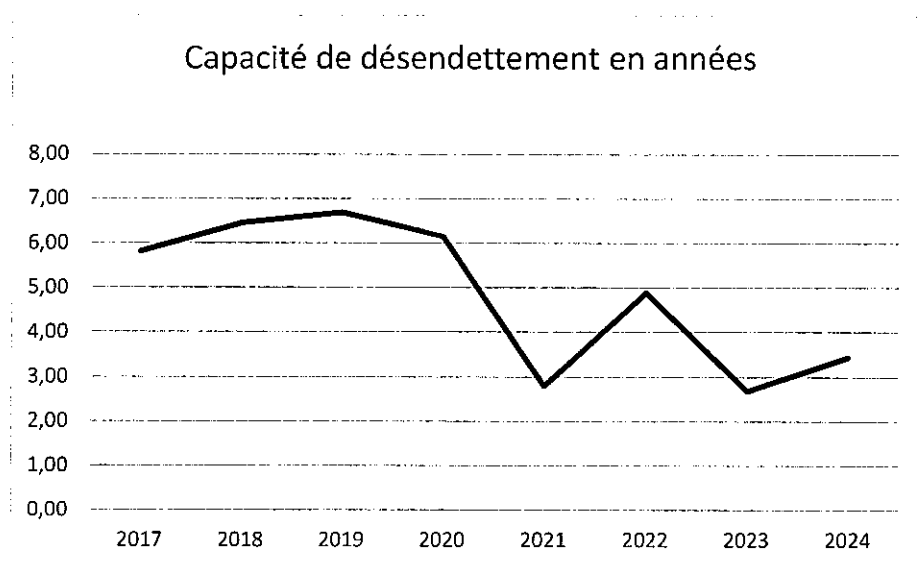
12.5% du chapitre sont consacrés à la contribution au SIEL pour la maintenance de l'éclairage public (soit 255 000 € en 2024).

4.71 % des dépenses en 2024 de ce chapitre concernaient les indemnités des élus ;

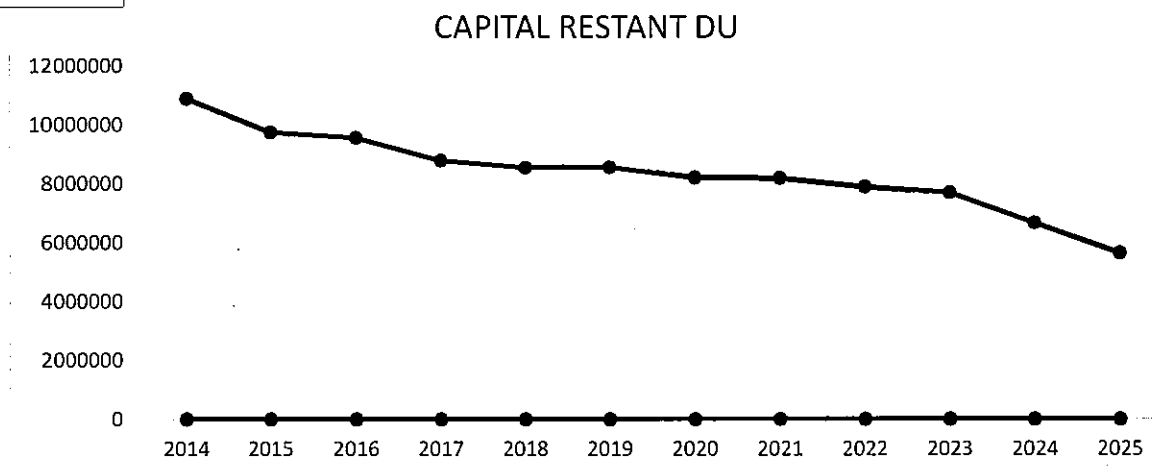
**L'autofinancement et l'analyse de la CAF brute - Le surplus (EN) permet d'alimenter le financement des investissements**

| Annee | CAPITAL RESTANT DU | EPARGNE BRUTE | CAPACITE DESENDETTEMENT EN ANNEES |
|-------|--------------------|---------------|-----------------------------------|
| 2017  | 8 795 993 €        | 1 511 557,00  | 5,82                              |
| 2018  | 8 547 249 €        | 1 323 107,00  | 6,46                              |
| 2019  | 8 564 222 €        | 1 280 586,00  | 6,69                              |
| 2020  | 8 210 058 €        | 1 335 267,50  | 6,15                              |
| 2021  | 8 192 304 €        | 2 938 443,02  | 2,79                              |
| 2022  | 7 900 600 €        | 1 614 357,59  | 4,89                              |
| 2023  | 7 694 774 €        | 2 866 736,22  | 2,68                              |
| 2024  | 6 666 179 €        | 1 940 641,56* | 3,44                              |

\*Estimée

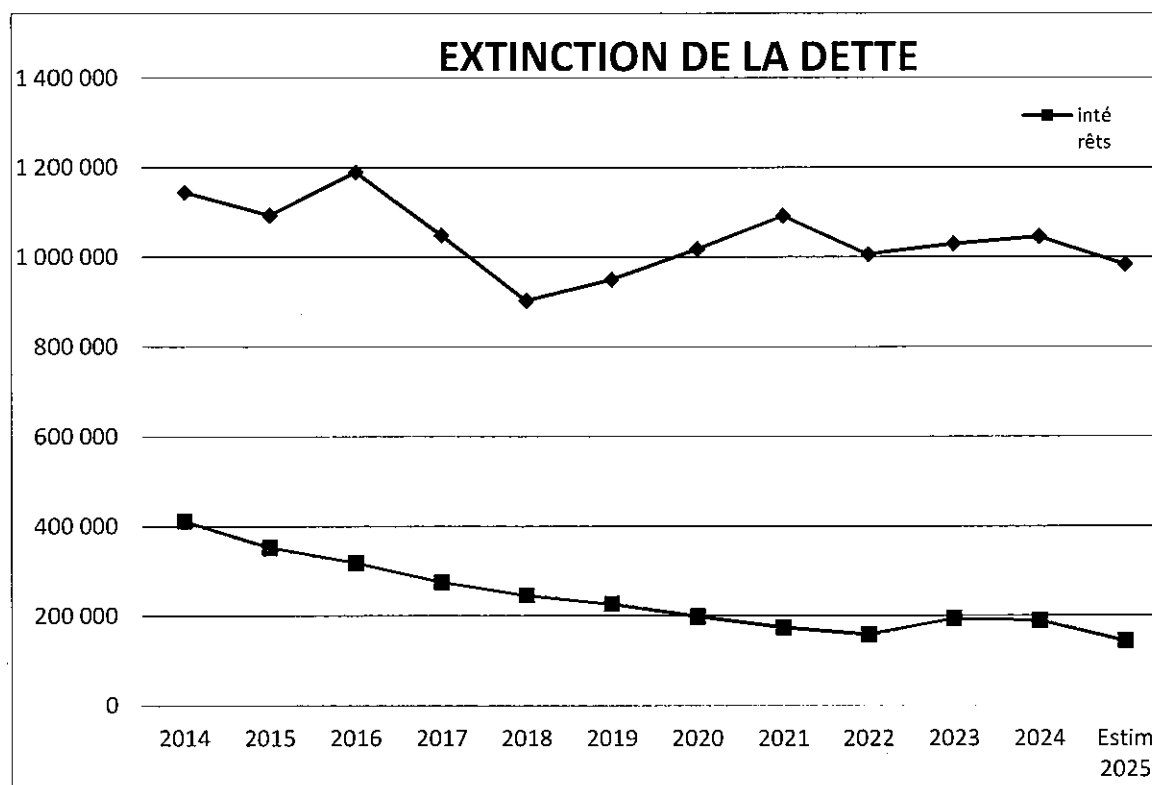


La capacité de désendettement (Stock de dette divisé par Epargne Brute) est passée de plus de 6 ans en 2018 à moins de 3.5 ans en 2024.

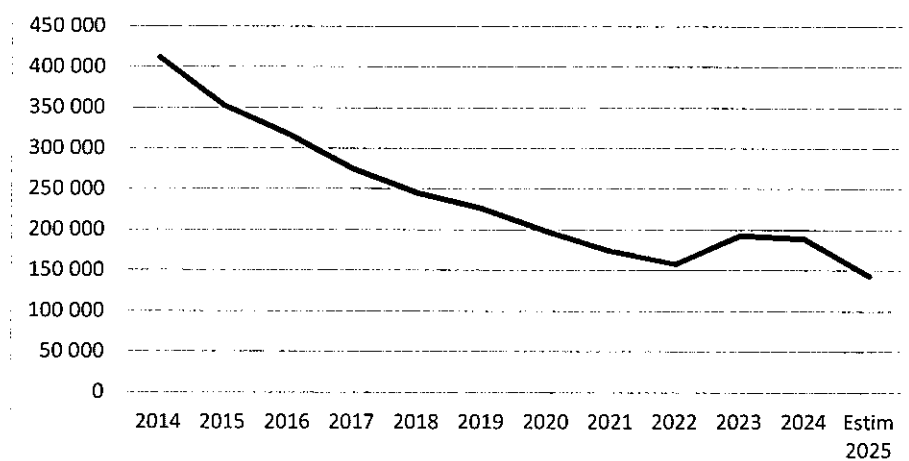


Le Capital restant dû au 01/01/2021 était de 10 897 115 €, 6 666 179 € au 01/01/2024 ; il est estimé à 5 633 925 € au 01/01/2025 soit une baisse de plus de 5 263 190 € € (soit - 42.33 % par rapport à 2014).

Le profil d'extinction de la dette depuis 20214 peut être résumé par le diagramme suivant :



## Evolution des intérêts de la dette

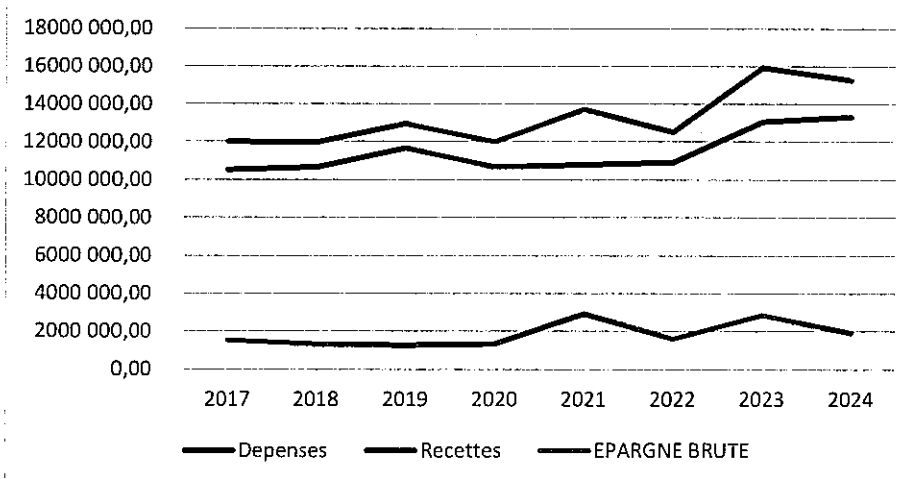


Depuis 2014, la Commune poursuit son désendettement, la dépense en intérêts est passée de plus de 411 000 € en 2014, à 189 094 € en 2023, et est estimée à 143 400 € pour 2025 il convient cependant de noter la hausse des taux d'intérêts depuis 2022. (16 emprunts dont 5 à taux variables).

Pour renforcer son désendettement, la ville présente une bonne démarche de recherche de subventions. Les principaux organismes sollicités sont l'état (avec DETR depuis 2017), la Région (contractualisation d'un PUR), la CAF (Modernisation de la MPE), et SEM via le plan de relance national.

Comme depuis plusieurs années, une attention particulière sera portée sur la recherche de nouveaux financeurs sur 2025 (Europe, Etat, Saint-Etienne Métropole et organismes divers).

## Evolution de la CAF BRUTE



La commune doit être vigilante sur l'évolution de sa CAF brute, grâce aux cessions immobilières de 2023 et antérieures, la CAF brute a pu augmenter mais la commune doit assurer la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et garantir ses recettes de fonctionnement afin de s'assurer d'un autofinancement suffisant pour alimenter sa section d'investissement.

### Synthèse des principales actions par délégation

- **Jeunesse, petite enfance, éducation**

Au niveau de la politique jeunesse, l'ensemble des services municipaux (accueil de loisirs, secteur jeunes) poursuivent leurs missions actuelles. Le secteur jeunes, en partenariat avec le CCAS et la ludothèque propose un calendrier annuel d'animations, dans l'objectif d'aller à la rencontre des familles et de renforcer le lien social.

Le Conseil Municipal des enfants a été renouvelé en 2023. En 2025, des réunions régulières et des manifestations sont programmées afin de travailler sur différentes thématiques :

- Vivons mieux ensemble,
- Transformons nos cours d'école,
- Rendons Roche encore plus belle.

Une commission des jeunes rouchons est également mise en place et se réunira régulièrement afin de proposer des idées et des actions.

Les services périscolaires et ALSH proposent aux enfants un programme d'animations pédagogiques permettant d'aborder les sujets suivants :

- Le bien vivre ensemble (sensibilisation au harcèlement, tolérance...)
- L'environnement, la biodiversité...
- La culture, les arts plastiques, la découverte des matériaux...
- Les actions en partenariat avec le monde associatif local (sport, culture...)

- **Evènementiel**

Les principaux évènements organisés par la ville seront reconduits et pour certains développés ;

- Au 1er semestre : le Fougas des écoles, la soirée de la Femme, la cérémonie de remise des Molière, les cérémonies patriotiques du 8 mai et du 14 juillet, le festival de street art « SAFIR » (Street Art Festival In Roche la Molière), la Vogue, la Fête de l'été (avec la course de la Rouchonette).
- Au second semestre : le forum des associations, la Foire Agricole, les anniversaires de Mariage, les concerts de la Sainte-Cécile et Sainte-Barbe.



**Urbanisme, grands travaux, environnement****Urbanisme :**

Dans le cadre de sa compétence urbanisme, Saint-Étienne Métropole poursuit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui porte la stratégie de développement de son territoire. Il vise à organiser le développement de l'habitat, des modes de déplacements, des activités économiques... tout en préservant les milieux naturels, les paysages, le patrimoine et l'agriculture.... d'ici les 10 à 15 prochaines années.

En 2024, la révision du PLUi a porté portera notamment sur le débat autour du PADD et le futur règlement cartographique. La démarche d'approbation sera poursuivie en 2025

Application du RLPI (règlement local de publicité intercommunal) : Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) est un document réglementaire qui fixe des obligations et interdictions liées aux dispositifs publicitaires, aux préenseignes et aux enseignes : les dispositions générales, communes à l'ensemble du territoire et/ou les règles différenciées en fonction des 6 zones de publicité définies selon la sensibilité des lieux à préserver.

Le PPRM (plan de prévention des risques miniers) piloté par l'Etat (Direction Départementale des Territoires) : le projet de carte réglementaire et de règlement a été présenté. En 2024, la phase de concertation a été organisée avec une réunion publique et le lancement de l'enquête publique. L'adoption définitive devrait intervenir prochainement.

Les principaux travaux 2025 sont concentrés sur :

- La rénovation du complexe sportif de Grangeneuve ;
- Les travaux d'aménagement de l'entrée du parc du château, la rénovation de la grange et la sécurisation des voûtes,
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- Les travaux portant sur les réseaux et les voiries

En matière d'environnement, le tri sélectif de tous les déchets, notamment recyclables et organiques est développé et encouragé avec la mise en place de dispositifs de collecte spécifiques. Les écoles se sont vues équipées de poubelles de tri sélectif dans les classes et ces actions seront déclinées dans tous les équipements municipaux.

Le fleurissement 2025 a été pensé dans un objectif de renouvellement des couleurs de la palette végétale.

Il est également prévu la poursuite de l'entretien des terrains de sports. L'arrosage intégré du terrain de rugby a été finalisé, restent les abords à terminer (clôture...).

**Culture, OPSIS, C2M**

L'ensemble des manifestations culturelles et de loisirs se poursuivent en 2025.

Au niveau du Pôle culturel OPSIS, l'intégration de la ludothèque au sein de la médiathèque en fin d'année 2023 a déjà fait l'objet de retours très positifs de la part des utilisateurs.

La Micro-folie proposera tout au long de l'année 2025 un programme thématique riche et varié, adapté aux différents publics.

**Le Centre Musical Municipal (C2M)**

En 2025, le C2M continue de se consacrer principalement à l'enseignement artistique musical, offrant aux élèves de tout âge une formation diversifiée de qualité. En complément de cette mission centrale, il joue un rôle clé en tant qu'école relais de proximité pour le Département de la Loire. Tout en facilitant ainsi l'accès à la culture musicale pour un large public, le C2M est une école ressource pour les établissements voisins et rend une mission de centre d'examens.

L'éducation artistique culturelle (EAC) demeure également une priorité, avec des interventions ciblées au bénéfice des scolaires, de la crèche, de la résidence, du collège .... favorisant l'initiation, la découverte, le partage et la créativité.

Par ailleurs, le C2M est en démarche pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement communal (CRC) auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et du ministère de la culture. Un projet qui souligne l'engagement de la ville dans le développement de la pratique musicale.

De plus, en 2025 de nouveaux projets permettront des rencontres, échanges et formations en réunissant les élèves du C2M et différentes institutions comme les écoles de musique de Sao Bras de Alportel (échange autour de l'accordéon « D'où que vienne l'accordéon »), la Micro-Folie (avec le Pôle Culturel l'Opsis), et la Passerelle des Arts&Culture (concerts de Sainte-Cécile, festival Festi'Roche ...).

Enfin, l'établissement participe très activement à l'animation culturelle de la commune en proposant de nombreux moments musicaux, animations, cours partagés et concerts. Ces activités souvent « hors les murs » font partie de la formation des élèves et permettent la rencontre des publics.

• **Solidarité – CCAS**

- Accompagnement et aides sociales,
- Organisation des journées de la « Fleur de l'âge »,
- Organisation de la semaine bleue,
- Animations intergénérationnelles avec le secteur jeunes,
- Fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire,
- Conciergerie P'Roche de vous
- Portage de repas,
- La Résidence du Parc,
- Le Victor Hugo,
- La Maison de la petite enfance (établissement d'accueil du jeune enfant, jardin d'enfants, relais petite enfance)

• **Sport – vie associative**

Le versement des subventions aux associations sera stable en 2025.

Le « Sport-Santé » est également développé avec les mercredis du sport

En plus des subventions, l'action sportive est aussi soutenue par l'entretien et la rénovation des locaux existants, des différents locaux mis à la disposition des associations, des terrains de sport...

• **Autres actions**

- La collecte et la mise à jour des données des cimetières puis la numérisation.
- La couverture photovoltaïque du terrain des terrains de boules de la Côté Durieux.
- La couverture photovoltaïque des terrains de tennis.

## 2. La Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année 2025 seront principalement dédiées à :

- La finalisation des travaux sur le site du stade de la Varenne et de l'Arenhall (Abords et clôture),
- La fin des travaux d'aménagement du site du Château (Projet Plan de relance 1),
- La réalisation des travaux de reconstruction du site de Grangeneuve (Projet Plan de relance 2),
- La poursuite du programme d'entretien et d'améliorations des bâtiments (Eglise...),
- La poursuite du programme d'optimisation énergétique dans les bâtiments,
- La vidéoprotection,
- La signalétique pour les bâtiments et pour les voiries (Mise en place plan d'adressage),
- La réalisation de travaux d'aménagement du parking de l'espace festif vers le Château et la résidence du parc,
- La réalisation de travaux d'aménagement dans les quartiers,
- L'achat d'équipements pour les services municipaux.

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2026



  
Roche la Moitié

Finalisation du plan rénovation au château (voutes, grange et entrée)

PR 2 : « Grangeneuve 2026 » (gymnase, dojo, salles, abords)

Aménagement associatif : Côte Durieux, tennis

Toiture église, diagnostic toiture château

Parking Résidence et Parc au château

Travaux écoles, C2M, PCO

Signalétique urbaine dans la ville, plantations

Aménagement des abords au Stade Varenne

Plan éco énergie des bâtiments. Modernisation éclairage public. Parc chaudières,

Dotations aux services, entretien bâtiments, informatique, sécurité, accessibilité

Voies : fonds de concours

2025 -

2026

Pour financer ces investissements, la Commune aura comme ressources : -

- Les subventions (Plans de relance, PUR, DETR, DSIL, fonds verts, DRAC, Loire Connect, SIEL-Renolution...),
- L'autofinancement,
- Le recours à l'emprunt,
- Le Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- La taxe d'aménagement perçue.

## C. VOLET RESSOURCES HUMAINES

### 1. Contexte et enjeux en matière de ressources humaines

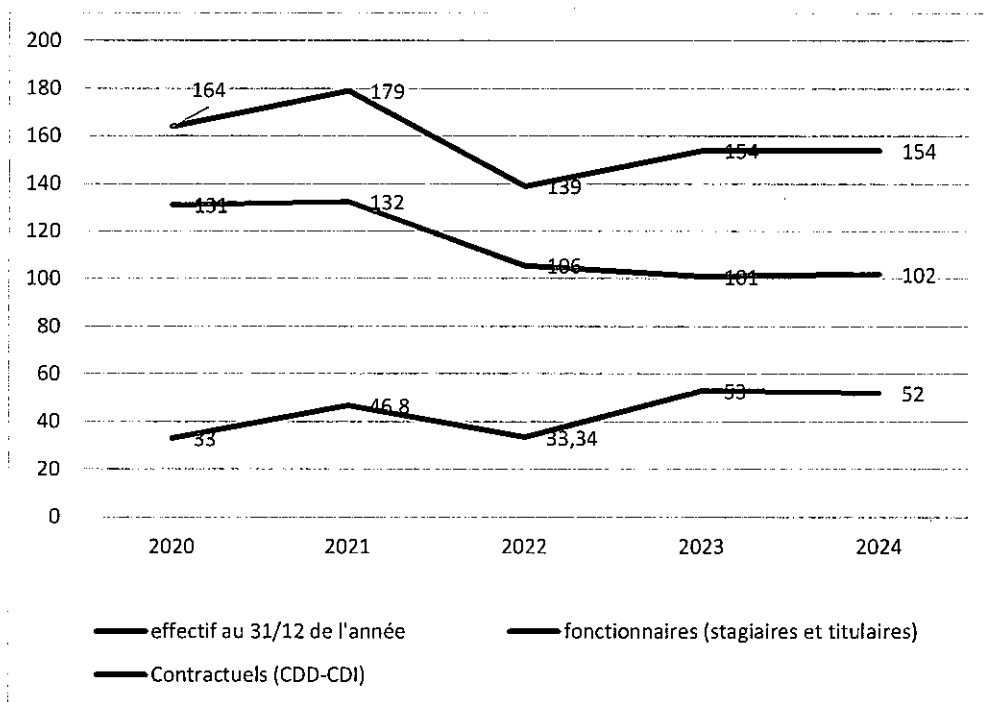
#### 1.1 Evolution des effectifs

- Stabilisation ou ajustement des effectifs en fonction des besoins des services publics locaux en s'orientant vers une :
  - *Volonté de développement de la PM,*
  - *Rationalisation des interventions d'entretien,*
  - *Optimisation des services techniques,*
  - *Externalisation de certaines missions comme l'instruction des permis de construire, appel à des prestataires extérieurs pour des dossiers techniques (SEM).*
- Anticipation des départs à la retraite, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : vision prospective de l'évolution des effectifs et des compétences.

#### Evolution des effectifs entre 2020 et 2024 :

Avant d'analyser l'évolution des effectifs, il convient de préciser que les agents contractuels sont recrutés pour :

- Un besoin lié à un renfort temporaire,
- Un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
- Mener à bien un projet ou une opération identifiée (contrat de projet)
- Être collaborateur de cabinet,
- Effectuer des vacations (animateur CLSH).
- Remplacer un agent fonctionnaire ou un agent contractuel permanent absent (en congé annuel, congé maladie, congé maternité, à temps partiel...) ;
- Occuper un poste de fonctionnaire vacant au tableau des effectifs ;
- Occuper un poste en contrat à durée indéterminée...



Réception par le préfet : 10/02/2025  
 En 2024, l'effectif total est de 154 agents, identique à 2023, dont 102 fonctionnaires, 52 contractuels en CDD ou CDI (dont 12 remplaçants).

Au cours de l'année 2024, la collectivité a stagiairisé un contractuel sur emploi permanent de plus qu'en 2023.

250 430,69 heures ont été rémunérées en 2024.

**Effectifs présents au 31/12/2024 répartition par Direction/Service**

| Direction/Service                                   | Effectifs physiques | Equivalent temps plein |
|-----------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| Accueil Etat civil                                  | 5                   | 5                      |
| Affaires scolaires et périscolaire (dont CLSH)      | 25                  | 18,08                  |
| C2M                                                 | 14,5                | 9,14                   |
| Cabinet du Maire                                    | 2                   | 2                      |
| CTM                                                 | 39                  | 39                     |
| Cuisine centrale                                    | 9                   | 8,71                   |
| Direction Générale des Services                     | 2                   | 2                      |
| Entretien des locaux et coordination des prestation | 34                  | 27,87                  |
| Finances Marchés Publics                            | 2,5                 | 2,5                    |
| OPSIS                                               | 8                   | 7,1                    |
| Patrimoine bâti                                     | 1                   | 1                      |
| Plan Communal de Sauvegarde                         | 1                   | 1                      |
| Pôle RH et Prévention                               | 4                   | 4                      |
| Police Municipale/ASVP                              | 3                   | 3                      |
| Secrétariat Général                                 | 2                   | 2                      |
| Urbanisme                                           | 1                   | 1                      |
| Sport santé                                         | 1                   | 1                      |
| <b>Total</b>                                        | <b>154</b>          | <b>134,4</b>           |

La collectivité s'est engagée depuis 2019 à une réduction des heures supplémentaires payées. On constate que cet objectif est globalement atteint malgré une augmentation exceptionnelle en 2024 dues principalement à des heures effectuées dans le cadre des élections 2024 :

| Année                                      | 2019     | 2020    | 2021    | 2022    | 2023     | 2024                                              |
|--------------------------------------------|----------|---------|---------|---------|----------|---------------------------------------------------|
| Nombre d'heures supplémentaires rémunérées | 3 106,29 | 2812,25 | 2684,31 | 2465,47 | 2 055,71 | 2404 (dont plus de 350 heures pour les élections) |

Pyramide des âges 2024 (fonctionnaires et contractuels) :

La pyramide des âges montre qu'une forte proportion des effectifs a plus de 50 ans. Ce type de pyramide met en avant les futurs départs en retraite et le besoin d'anticipation de l'usure professionnelle.

En 2024, 12 personnes bénéficiant de l'obligation d'emploi ont été rémunérés au moins 1 jour. Cela nous permet d'atteindre notre obligation en matière de pourcentage (6% minimum) et de ne pas payer de pénalité au FIPHFP.

L'impact de l'absentéisme

L'absentéisme représente un double coût pour la structure car le traitement d'un agent avec droit acquis (contractuel avec de l'ancienneté ou fonctionnaire) est maintenu à plein traitement les premiers jours d'arrêt maladie. En cas de remplacement il faudra aussi supporter la rémunération du remplaçant.

Pour les agents contractuels l'assurance maladie (CPAM) nous rembourse des indemnités journalières. Ce système de remboursement d'une partie du traitement est également le cas pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL (qui ne dépendent donc pas de la CPAM), mais ce versement s'opère par l'assurance statutaire (à savoir RELYENS) et est fonction du nombre de jour d'arrêt à chaque certificat maladie.

Mais il est à noter que ces « remboursements partiels de traitement » assimilés à des indemnités journalières n'apparaissent pas sur le chapitre 12 et ne rentrent donc pas en déduction sur le budget de personnel.

Le taux d'absentéisme 2024 est en baisse importante par rapport à 2023 dû essentiellement une baisse significative des arrêts maladie ordinaire (1213 jours contre 1907 jours en 2023):

|                    | 2020   | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  |
|--------------------|--------|-------|-------|-------|-------|
| Taux d'absentéisme | 10,25% | 8,58% | 8,73% | 8,34% | 5.86% |

A noter que ce taux reste nettement inférieur au taux d'absentéisme au niveau national dans la

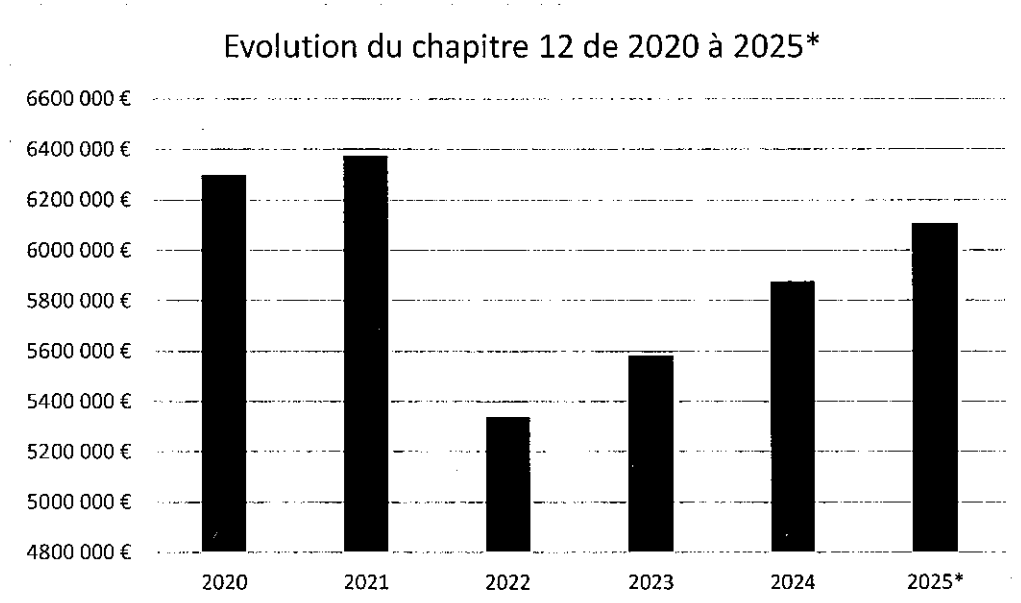
fonction publique territoriale qui était de 9,7% (étude Relyens) en 2023 et équivalent à celui du secteur privé.

L'absentéisme concerne aussi bien les titulaires (41 agents titulaires concernés par au moins 1 jour d'absence) que les contractuels (16 agents contractuels concernés par au moins 1 jour d'absence).

## 1.2 Contexte réglementaire et financier

- **Négociations salariales et revalorisations catégorielles** : prise en compte des ajustements prévus pour 2025. *EFFET GVT estimé à + 1.2%*
- **Obligations liées à la formation** : développement des compétences dans un contexte de transitions numérique et écologique. *Maitrise des dépenses de formation hors CNFPT*

### Evolution des dépenses de personnel entre 2020 et les prévisions 2025 :



\*prévisions

Le mécanisme d'effet Glissement Vieillesse Technicité (*GVT : Glissement : augmentation des salaires due aux promotions individuelles, Vieillesse : augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés, Technicité : augmentation des salaires due à la progression des qualifications techniques*) est inévitable et implique donc des variations en dépenses de personnel. De plus, les effets d'augmentation (imposées principalement par la GVT, la valeur du SMIC, la valeur du point...) sur les comptes 64111 et 64131 (les 2 comptes des rémunérations de base) entraînent inéluctablement une incidence d'augmentation sur les autres comptes relatifs aux charges patronales (cotisation URSSAF, caisses de retraite...).

Le transfert du personnel de la crèche et du jardin d'enfant au 31/12/2021 de la Ville vers le CCAS, a permis d'extraire les charges du personnel de la Maison Petite Enfance du chapitre 12.

Mais en 2024, la revalorisation générale de 5 points d'indice majoré au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les augmentations successives du SMIC (au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au 1<sup>er</sup> novembre 2024), et le besoin croissant de recrutement d'agents contractuels pour assurer des remplacements notamment à l'entretien des locaux ont fortement impactés le chapitre 12.



A savoir qu'il faut relativiser l'analyse du chapitre 12 car celui-ci ne fait pas apparaître :

- Les remboursements de la sécurité sociale et de l'assurance statutaire ;
- Les compensations de solidarité du Fond de Compensation du Supplément Familial ;
- Les remboursements entre les 3 établissements : Ville, CCAS, Résidence ; car le chapitre 12 de la Ville supporte à lui seul tous les salaires des agents qui travaillent pour les 3 structures en même temps (exemple : service RH), mais par le biais d'une convention le CCAS et la Résidence vont rembourser le coût du personnel en fin d'année...

### 1.3 Orientations et défis spécifiques pour 2025

- **Attractivité des postes** : difficultés de recrutement dans certains secteurs : techniques, médico-sociaux, comptabilité, cuisine, animation périscolaire.

Les fonctionnaires disposent d'une rémunération indiciaire de base fixée sur une grille indiciaire (fixation non négociable par l'agent et cadencement géré par les textes) et d'une part variable plus communément appelée « prime » ou « RIFSEEP ».

Roche la Molière a la particularité d'avoir fait le choix en octobre 2018 de ne pas attribuer de prime mensuelle aux agents contractuels au moment du vote du RIFSEEP. Cela a pour conséquence de contraindre les négociations salariales des agents contractuels sur la base unique des grilles indiciaires et de ne pas pouvoir appliquer une part variable de salaire. Ainsi, un agent contractuel peut par exemple négocier un salaire de 2 000€ brut, mais comme nous sommes restreints aux grilles indiciaires nous devons lui proposer un indice de rémunération plus élevé qu'un fonctionnaire ayant des fonctions équivalentes. A savoir qu'en cas de nomination stagiaire, ce même contractuel pourra réglementairement conserver cet indice et bénéficier de par son nouveau statut des primes, créant de fait une iniquité avec les fonctionnaires déjà en place...

De surcroît, ces problématiques de recrutement ont donc induit un coût supplémentaire en matière de rémunération des agents contractuels, car certains fonctionnaires de catégorie C ont été remplacés par des agents contractuels de catégorie B, pour conserver voire améliorer le niveau de service, avec des candidats qui ont revu leurs prétentions salariales à la hausse, profitant du désintérêt grandissant pour la fonction publique et du peu de candidature de qualité

- **Adaptation des métiers** :
  - **Nécessaire** transformation des missions liée à la digitalisation et à l'émergence de nouveaux enjeux : *développement de l'utilisation de l'IA, sensibilisation au développement durable, professionnaliser le management, connaissances de la maîtrise des coûts et rigueur du suivi financier.*
- **Qualité de vie et des conditions de travail** : prévention des risques psycho-sociaux et amélioration des conditions de travail, par la sensibilisation des managers à ces enjeux et aux premiers secours en Santé Mentale, en vue de poursuivre la réduction des absences pour motifs médicaux.

## 2. Objectifs budgétaires en matière de RH

### 2.1 Maîtrise de la masse salariale

- Maintenir la progression de la masse salariale dans des limites compatibles avec les contraintes budgétaires tout en répondant aux engagements de développement de la police municipale et du maintien de la qualité du service publique.

Coût supplémentaire lié au recrutement du chef de service de police au 1<sup>er</sup> février 2025 :  
**48 120 €**

- Optimiser la gestion des heures supplémentaires et des absences pour limiter les surcoûts en privilégiant **la récupération des HS, le renfort des contrôles médicaux, assurer une bonne prise en charge des frais de santé, renforcer les campagnes de prévention etc.**

### Evolution des dépenses de personnel due à des décisions nationale et l'effet GVT pour 2025

Dans l'attente du vote du BUDGET de la Sécurité Sociale, il faut d'ores et déjà prévoir une augmentation de la cotisation maladie pour les fonctionnaires de 1 points et de 3 points de la cotisation retraite CNRACL.

Ainsi, cette évolution réglementaire imputera le chapitre 12 de 106 250 € supplémentaires pour l'année 2025 soit l'équivalent de 3 postes.

Le cadencement indiciaire des fonctionnaires est imposé par les textes et engendrera des avancements d'échelons et de grades, ainsi que l'obligation de réévaluation des contractuels a minima tous les 3 ans, ce qui impactera les comptes **d'environ 23 000 €**

Certains mouvements de personnels actés en 2024 devraient nous permettre une légère réduction des frais de personnel en 2025.

L'effet de Noria (*variation des salaires des agents entrants avec ceux des agents sortants*), qui est certes moins intéressant qu'auparavant, nous permet sur certains postes, de remplacer une personne qui part en retraite par une personne avec moins d'expérience, et donc un traitement moins élevé. Pour exemple, deux départs en retraite en 2025 (postes qui coûtaient à eux deux 82 980 € brut chargé par an) sont remplacés par deux agents avec moins d'ancienneté générant une économie de 7 458 € sur l'année.

Certains départs en retraite à l'âge ou pour invalidité prévus courant 2025, mais déjà remplacés devraient également permettre de limiter l'augmentation des charges de personnel, ainsi que la fin de la mission PCS en mars 2025.

### 2.2 Renforcement des compétences

- Budget formation : accent mis sur les formations liées à la gestion financières, à la maîtrise des coûts, à la transition numérique, écologique et aux évolutions réglementaires.
- Développement des plans de montée en compétence pour les agents sur les métiers en tension.

### 2.3 Amélioration des conditions de travail

- Investissements pour moderniser les espaces de travail (bureaux, outils informatiques) en sollicitant les aides du fond pour les personnes en situation de handicap.

- **Poursuite ou mise en place d'initiatives favorisant la qualité de vie au travail (QVT), comme le télétravail pour les postes compatibles, l'adaptation des postes au handicap, la participation du personnel à l'organisation du travail notamment sur les réflexions autour de la semaine de 4 jours ou 4.5 jours, le développement de l'autonomie du personnel etc.**

#### 2.4 Politique d'attractivité et fidélisation

- **Création ou amélioration de dispositifs de reconnaissance (primes, évolutions de carrière). Réfléchir à la mise en place du régime indemnitaire pour les contractuels, incitation et accompagnement à passer les examens pro et concours, renforcer la place du mérite dans les entretiens professionnels, valoriser les agents investis, favoriser la transmission des compétences...**
- **Renforcement de la communication sur les opportunités d'évolution au sein de la collectivité.**

---

### 3. Principales mesures prévues pour 2025

- **Plan de recrutement ciblé** : privilégier les secteurs prioritaires (police municipale, enfance/jeunesse, services techniques).
- **Optimisation des coûts RH** : audit des dépenses liées aux contrats temporaires, saisonniers et remplaçants, étude sur l'annualisation de certains postes pour limiter les heures supplémentaires ou de récupération notamment ceux ayant un rythme saisonnier ou liés à des événementiels, optimiser l'entretien des bâtiments.
- **Digitalisation des processus RH** : poursuivre l'optimisation de l'utilisation de CIRIL et mieux comprendre l'utilisation de L'IA.
- **Formation obligatoire** : déploiement des formations en lien avec les nouveaux enjeux managériaux et budgétaires, continuer à renforcer la sécurité et la prévention.
- **Dialogue social renforcé** : maintenir une concertation régulière avec les représentants du personnel pour anticiper et gérer les évolutions organisationnelles.

---

### 4. Indicateurs de suivi

- **Taux d'évolution de la masse salariale** : surveiller l'impact des mesures sur le budget global.
- **Nombre d'agents formés** : suivi des actions de formation par secteurs prioritaires.
- **Absence et conditions de travail** : évolution du taux d'absentéisme et des retours sur les actions de QVT.

---

### Conclusion et priorités RH pour 2025

Les orientations budgétaires pour les ressources humaines en 2025 visent à conjuguer maîtrise financière et amélioration des services publics, tout en répondant aux attentes des agents en termes d'attractivité, de compétences et de conditions de travail. Le défi principal sera de maintenir un équilibre entre efficacité budgétaire et valorisation des agents, dans un contexte de fortes attentes sociales et de transformations structurelles.

Malgré les différents éléments incompressibles et les nouveaux besoins en personnel (effet GVT, augmentation des cotisations retraites, recrutement du chef de service de police) mais grâce aux efforts et objectifs fixés (rationalisation de l'entretien des locaux, remplacement en interne, maîtrise des heures supplémentaires, etc.) le budget prévisionnel des frais de personnel devrait se limiter à une progression de 3.87 % en 2025.

| Compte                                                             | Réalisé en 2024<br>en € | chef de<br>service de<br>police<br>février | Avancemen<br>ts/revaloris<br>ation | Augmentati<br>on<br>Cotisations<br>patronales | Prévision 2025<br>en € | Écart 2024-<br>2025 en € |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| 621- Mise à disposition par CCAS                                   |                         |                                            |                                    |                                               | 40 000,00 €            | 40 000,00                |
| 6218 - Autre personnel extérieur                                   | 13 328,40               |                                            |                                    |                                               | 13 328,40              | 0,00                     |
| 6331 - Versement mobilité                                          | 66 743,00               | 512                                        | 274,48                             |                                               | 67 529,48              | 786,48                   |
| 6332 - Cotisations versées au<br>F.N.A.L.                          | 16 689,00               | 128                                        | 16,68                              |                                               | 16 833,68              | 144,68                   |
| 6336 - Cotisations au CNFPT et au<br>CDGFPT                        | 65 165,65               | 210                                        | 233,32                             |                                               | 65 608,97              | 443,32                   |
| 64111 - Personnel titulaire -<br>Rémunération principale           | 2 238 789,98            | 25 881,00                                  | 10900                              |                                               | 2 275 570,98           | 36 781,00                |
| 64112 - Personnel titulaire - SFT et<br>indemnité de résidence     | 26 646,38               |                                            |                                    |                                               | 26 646,38              | 0,00                     |
| 64113 - Personnel titulaire - NBI                                  | 22 991,12               | 812                                        |                                    |                                               | 23 803,12              | 812,00                   |
| 64118 - Personnel titulaire - Autres<br>indemnités                 | 580 904,48              | 8418                                       |                                    |                                               | 589 322,48             | 8 418,00                 |
| 64131 - Personnel non titulaire -<br>Rémunérations                 | 1 076 897,67            |                                            | 3000                               |                                               | 1 079 897,67           | 3 000,00                 |
| 64132 - Personnel non titulaire -<br>SFT et indemnité de résidence | 16 843,71               |                                            |                                    |                                               | 16 843,71              | 0,00                     |
| 64138 - Personnel non titulaire -<br>Primes et autres indemnités   | -                       |                                            |                                    |                                               |                        |                          |
| 6417 - Rémunérations des<br>apprentis                              | 1 435,96                |                                            |                                    |                                               | 12 000,00              | 10 564,04                |
| 6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.                                | 690 804,00              | 3 698,00                                   | 2676,45                            | 21 250,00                                     | 718 428,45             | 27 624,45                |
| 6453 - Cotisations aux caisses de<br>retraite                      | 757 364,46              | 8191                                       | 4731,35                            | 85 000,00                                     | 855 286,81             | 97 922,35                |
| 6454 - Cotisations aux<br>A.S.S.E.D.I.C.                           | 43 302,00               |                                            | 692                                |                                               | 43 994,00              | 692,00                   |
| 6455 - Cotisations pour assurance<br>du personnel                  | 194 652,06              | 165                                        |                                    |                                               | 194 817,06             | 165,00                   |
| 6458 - Cotisations aux autres<br>organismes sociaux                | 8 544,00                | 104                                        | 54,34                              |                                               | 8 702,34               | 158,34                   |
| 64731 - Allocations de chômage<br>versées directement              | 9 138,23                |                                            |                                    |                                               | 9 138,23               | 0,00                     |
| 6475 - Médecine du travail,<br>pharmacie                           | 16 998,79               |                                            |                                    |                                               | 16 998,79              | 0,00                     |
| 6488 - Autres                                                      | 32 906,65               |                                            |                                    |                                               | 32 906,65              | 0,00                     |
| <b>Total</b>                                                       | <b>5 880 145,54</b>     | <b>48119</b>                               | <b>22578,62</b>                    | <b>106250</b>                                 | <b>6 107 657,20</b>    | <b>227 511,66</b>        |

3,87%

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers** : **Date de convocation** : 28 janvier 2025

En exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 25

Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

**Présents** :

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECH, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir** :

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD

Louise DEFOUR à Suzanne AYEL

Séverine FRANCON à Christine KONICKI

Annie FAURE à Clémence QUELENNEC

Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s)** :

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-005**

**Thème** : Urbanisme

**Rapporteur** : Alain SOWA

**Objet** : Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- Par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ;
- Ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ;
- Ou par une carte communale dans une zone constructible.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles.

Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible.

Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur un montant égal au prix de cession du terrain défini à l'article 150 VA diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. En l'absence d'éléments de référence, la taxe est assise sur les deux tiers du prix de cession défini au même article.

La taxe ne s'applique pas :

- Lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition ;
- Aux cessions de terrains lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans ;
- Aux cessions mentionnées aux 3° à 8° du II de l'article 150 U du CGI soit aux cessions :
  - Dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 €,
  - Ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
  - Ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
  - Ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),
  - Ou cédés, cédés du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 du code de la construction et de l'habitation, ou à un organisme bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L. 365-2 du code de la construction et de l'habitation.
  - Ou cédés, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.**

La présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant cette même date.

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

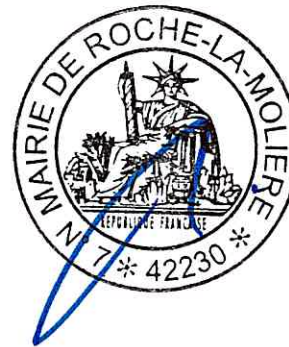
Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD

Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers** : **Date de convocation** : 28 janvier 2025

En exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 25

Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

**Présents** :

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECZ, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir** :

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD

Louise DEFOUR à Suzanne AYEL

Séverine FRANCON à Christine KONICKI

Annie FAURE à Clémence QUELENNEC

Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s)** :

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-006**

**Thème** : Urbanisme

**Rapporteur** : Alain SOWA

**Objet** : Transfert au SIEL-TE-Loire de la compétence optionnelle «  
**Equipement** : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable  
: photovoltaïque »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place de 4 générateurs photovoltaïques :

- un hangar photovoltaïque pour les tennis
- un hangar photovoltaïque pour le boulodrome
- une centrale au sol photovoltaïque sur ancienne décharge (parcelles AM 60, AM 61 et AD 17)
- une centrale au sol photovoltaïque sur le terroir (parcelle BS 201)



Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-TE peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL-TE-Loire :

Par transfert de compétences de la commune, il est chargé des études et de la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

La commune transfère la compétence optionnelle « Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » pour une durée de 6 ans à compter de la date de délibération.

Le SIEL-TE reste ensuite propriétaire du générateur pendant 30 ans, en assure l'entretien.

Pour chaque projet, des conventions pour la réalisation et l'exploitation de l'installation photovoltaïque ainsi que des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de groupement de commande pourront être établies entre la commune et le SIEL-TE (modèle joint en annexe).

S'agissant des hangars photovoltaïques, 40 % du bénéfice potentiel de l'opération sera consacré à la réalisation d'actions de Maîtrise de la Demande en Energie sur le patrimoine de la collectivité concernée.

Ces actions seront matérialisées dans une convention signée entre le SIEL-TE-Loire et la commune.

S'agissant des centrales au sol photovoltaïques, un bail emphytéotique devra être mis en place pour la mise à disposition des parcelles concernées par les projets. Un loyer versé par le SIEL-TE à la commune pourra être intégré à ce bail.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des projets ne seraient pas équilibré sur 30 ans, les travaux ne pourront être lancés qu'à la condition d'un engagement express de la commune à prendre en charge la différence pour atteindre l'équilibre.

En cas d'abandon d'un projet, quel qu'en soit le motif, les frais d'étude supportés par le SIEL-TE seront intégralement répercutés à la commune.

Financement :

Le coût des projets actuels peut être estimé à :

- 1 000 000 € HT pour le hangar photovoltaïque des tennis
- 450 000 € HT pour le hangar photovoltaïque du boulodrome
- 1 000 000 € HT pour la centrale au sol photovoltaïque sur l'ancienne décharge
- 1 000 000 € HT pour la centrale au sol photovoltaïque sur le terill

Soit un total de 3 450 000 € HT pour la grappe de projets, financé en totalité par le SIEL-TE, sans participation de la commune.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- Approuve le transfert de la compétence optionnelle « Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » au SIEL-TE,
- Demande au SIEL-TE, dans le cadre du transfert de compétences communales à ce syndicat, de lancer les études préalables (développement du projet) pour la réalisation de 2 centrales au sol permettant de postuler aux appels à projets de la CRE.
- Demande au SIEL-TE, dans le cadre du transfert de compétences communales à ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation des générateurs photovoltaïques dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune avant exécution.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour la réalisation et l'exploitation des installations photovoltaïques entre la commune et le SIEL-TE
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de co-maitrise d'ouvrage et constitutives d'un groupement de commande des installations photovoltaïques entre la commune et le SIEL-TE.
- Autorise Monsieur le Maire à finaliser et à signer les baux emphytéotiques avec le SIEL-TE-Loire pour les deux centrales au sol
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation de 40% du bénéfice potentiel de des installations photovoltaïques des hangars dans des actions de Maîtrise de la Demande en Energie sur le patrimoine communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD



Le Maire  
Eric BERLIVET



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025

L'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.



---

**CONVENTION DE CO-MAITRISE-D'OUVRAGE**  
**POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN HANGAR PHOTOVOLTAIQUE**  
*Hangar tennis*

---

Entre les soussignés :

- la commune de ROCHE LA MOLIERE, représentée par M. Eric BERLIVET, Maire,  
désignée « la commune »  
d'une part, et
- le SIEL-TE Loire, situé 4 avenue Albert Raimond 42271 SAINT Priest en Jarez cedex,  
représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine THIVANT, dûment habilitée aux fins  
des présentes en vertu d'une délibération du Bureau syndical en date du 23 septembre  
2024, et désigné « le SIEL-TE Loire »

d'autre part ;

**PREAMBULE**

Le SIEL-TE Loire est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les 323 communes de la Loire, 37 structures intercommunales et le Conseil Départemental. Le SIEL-TE Loire assure la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux. Parallèlement, le SIEL-TE Loire conduit pour ses adhérents des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de Très Haut Débit, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.

La commune de ROCHE LA MOLIERE est engagée sur des actions air, énergie, et climat, visant à réduire les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre, et/ou le développement de production d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, le Bureau du SIEL-TE Loire ayant acté le développement d'hangars photovoltaïques, les deux Collectivités ont décidé de conclure la présente convention pour l'installation et l'exploitation d'un hangar intégrant des modules photovoltaïques.

**Article 1 : Objet de la convention :**

**Construction d'un hangar intégrant des modules photovoltaïques**

La commune de ROCHE LA MOLIERE met à disposition du SIEL-TE Loire, les terrains de tennis communaux. Le SIEL-TE Loire plantera un hangar intégrant des modules photovoltaïques sur ce terrain.

Ce terrain est mis à disposition du SIEL-TE à titre gratuit pendant la durée de la convention.

## **Article 2 : Attributions de maîtrise d'ouvrage**

Le SIEL-TE Loire assume sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation des travaux pour la construction du hangar, dans le respect de la réglementation applicable aux collectivités territoriales.

Il assure la gestion administrative, financière et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux qu'il réalise en présence d'un représentant de la commune.

Il réalise notamment :

- les fondations,
- la structure complète,
- l'installation photovoltaïque avec le raccordement au réseau (y compris la création « local onduleur),
- la récupération des eaux de toitures via un caniveau en rive.

La commune assume sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation des travaux pour les ouvrages publics et la gestion des espaces verts du terrain, dans le respect de la réglementation applicable aux collectivités territoriales.

Elle assure la gestion administrative, financière et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux qu'elle réalise en présence d'un représentant du SIEL-TE Loire.

Elle réalise notamment :

- la gestion des espaces verts,
- la gestion et la reprise du revêtement de finition (ghor, stabilisé, enrobé, prairie, ...), et bordures, barrières, etc...,
- la gestion de l'eau de pluie (raccordement sur réseaux ou puit perdu d'infiltration, etc...),
- la gestion de l'éclairage public (dépose candélabres gênants, nouvel éclairage sous ombrière, etc...),
- la reprise ou création du tracé,
- anticiper les réservations pour des équipements ultérieurs (bornes de recharge véhicule électrique, etc...).

## **Article 3 : Conditions de financement**

Chaque maître d'ouvrage assure le financement de ses opérations, sans participation de l'autre maître d'ouvrage.

## **Article 4 : Exploitation**

Chacun des maîtres d'ouvrage assure l'exploitation des ouvrages qu'il a fait réaliser. Il en est le seul responsable.

## **Article 5 : Coordination**

Un bilan des conditions de production et d'exploitation de l'ombrière sera établi et présenté à la commune au moins tous les cinq ans.

## **Article 6 : Durée de la convention**

Prise d'effet :

La présente convention, d'une durée de trente ans, non renouvelable, sera exécutoire après signature des parties et à compter de sa transmission au service de Contrôle de Légalité.

A l'expiration de la convention, la propriété de l'ouvrage revient à la commune.

## **Article 7 : Litiges**

Les partenaires s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable les éventuels différends techniques ou

administratifs relevant de la mise en œuvre de cette convention.

Avant la saisine du Tribunal Administratif de Lyon, les partenaires s'engagent à demander une conciliation au représentant de l'Etat du département de la Loire.

Fait à Saint Priest en Jarez

Le 4/02/2025

Pour la Commune,

Le Maire

Pour le SIEL-TE Loire,

La Présidente

Eric BERLIVET



Marie-Christine THIVANT



---

**CONVENTION DE CO-MAITRISE-D'OUVRAGE**  
**POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN HANGAR PHOTOVOLTAIQUE**  
*Hangar boudrome*

---

Entre les soussignés :

- la commune de ROCHE LA MOLIERE, représentée par M. Eric BERLIVET, Maire,  
désignée « la commune »  
d'une part, et
- le SIEL-TE Loire, situé 4 avenue Albert Raimond 42271 SAINT Priest en Jarez cedex,  
représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine THIVANT, dûment habilitée aux fins  
des présentes en vertu d'une délibération du Bureau syndical en date du 23 septembre  
2024, et désigné « le SIEL-TE Loire »  
d'autre part ;

**PREAMBULE**

Le SIEL-TE Loire est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les 323 communes de la Loire, 37 structures intercommunales et le Conseil Départemental. Le SIEL-TE Loire assure la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux. Parallèlement, le SIEL-TE Loire conduit pour ses adhérents des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de Très Haut Débit, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.

La commune de ROCHE LA MOLIERE est engagée sur des actions air, énergie, et climat, visant à réduire les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre, et/ou le développement de production d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, le Bureau du SIEL-TE Loire ayant acté le développement d'hangars photovoltaïques, les deux Collectivités ont décidé de conclure la présente convention pour l'installation et l'exploitation d'un hangar intégrant des modules photovoltaïques.

**Article 1 : Objet de la convention :**

**Construction d'hangar intégrant des modules photovoltaïques**

La commune de ROCHE LA MOLIERE met à disposition du SIEL-TE Loire, les terrains du boudrome. Le SIEL-TE Loire implantera un hangar intégrant des modules photovoltaïques sur ce terrain. Ce terrain est mis à disposition du SIEL-TE à titre gratuit pendant la durée de la convention.

## **Article 2 : Attributions de maîtrise d'ouvrage**

Le SIEL-TE Loire assume sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation des travaux pour la construction du hangar, dans le respect de la réglementation applicable aux collectivités territoriales.

Il assure la gestion administrative, financière et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux qu'il réalise en présence d'un représentant de la commune.

Il réalise notamment :

- les fondations,
- la structure complète,
- l'installation photovoltaïque avec le raccordement au réseau (y compris la création « local onduleur),
- la récupération des eaux de toitures via un caniveau en rive.

La commune assume sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation des travaux pour les ouvrages publics et la gestion des espaces verts du terrain, dans le respect de la réglementation applicable aux collectivités territoriales.

Elle assure la gestion administrative, financière et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux qu'elle réalise en présence d'un représentant du SIEL-TE Loire.

Elle réalise notamment :

- la gestion des espaces verts,
- la gestion et la reprise du revêtement de finition (ghor, stabilisé, enrobé, prairie, ...), et bordures, barrières, etc...,
- la gestion de l'eau de pluie (raccordement sur réseaux ou puit perdu d'infiltration, etc...),
- la gestion de l'éclairage public (dépose candélabres gênants, nouvel éclairage sous ombrière, etc...),
- la reprise ou création du traçage,
- anticiper les réservations pour des équipements ultérieurs (bornes de recharge véhicule électrique, etc...).

## **Article 3 : Conditions de financement**

Chaque maître d'ouvrage assure le financement de ses opérations, sans participation de l'autre maître d'ouvrage.

## **Article 4 : Exploitation**

Chacun des maîtres d'ouvrage assure l'exploitation des ouvrages qu'il a fait réaliser. Il en est le seul responsable.

## **Article 5 : Coordination**

Un bilan des conditions de production et d'exploitation de l'ombrière sera établi et présenté à la commune au moins tous les cinq ans.

## **Article 6 : Durée de la convention**

Prise d'effet :

La présente convention, d'une durée de trente ans, non renouvelable, sera exécutoire après signature des parties et à compter de sa transmission au service de Contrôle de Légalité.

A l'expiration de la convention, la propriété de l'ouvrage revient à la commune.

## **Article 7 : Litiges**

Les partenaires s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable les éventuels différends techniques ou administratifs relevant de la mise en œuvre de cette convention.



Avant la saisine du Tribunal Administratif de Lyon, les partenaires s'engagent à demander une conciliation au représentant de l'Etat du département de la Loire.

Fait à Saint Priest en Jarez

Le 4/02/2025

Pour la Commune,

Le Maire



Eric BERLIVET

Pour le SIEL-TE Loire,

La Présidente

Marie-Christine THIVANT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers** : **Date de convocation** : 28 janvier 2025

En exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 25

Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

**Présents** :

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECH, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir** :

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD

Louise DEFOUR à Suzanne AYEL

Séverine FRANCON à Christine KONICKI

Annie FAURE à Clémence QUELENNEC

Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s)** :

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-007**

**Thème** : Urbanisme

**Rapporteur** : Alain SOWA

**Objet** : Acquisition de parcelles rue du Vercors

Par délibération N° DEL 2023-01-005, la ville de Roche La Molière a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AW 176 rue du Vercors, à la SCI ROCH'LOIRE, pour un montant de 91 000 € et pour une surface de 2 674 m².

Le propriétaire avait pour projet d'y aménager un terrain de BMX.

Il est rappelé que cette parcelle est classée en zone UL du PLU, c'est-à-dire zone réservée aux équipements sportifs, de loisirs et scolaires.

A la suite du passage du géomètre, il est apparu qu'une partie du terrain était en réalité sur une zone utilisée et entretenue par la ville et donc non utilisable

par le propriétaire de la parcelle.

Il convient donc de régulariser cette situation et de racheter une partie de la parcelle.

Le plan en annexe présente ce nouveau découpage parcellaire.

La parcelle principale devient AW 563 pour une contenance de 2 293 m<sup>2</sup>.

La parcelle à racheter par la ville est l'AW 564 pour une contenance de 3a 29ca (329 m<sup>2</sup>).

Le prix de rachat est identique au prix de vente soit 34,03 €/ m<sup>2</sup>, soit un montant total de 11 195,87 €.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Approuve l'acquisition de la parcelle AW 564 pour un montant total de 11 195,87 €.**

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD

Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

DIVISION de la parcelle AW 176, propriété de la SCI ROCH'LOIRE, pour former :

- 1°) Un terrain conservé par le vendeur  
- Parcelle 563

S = 2 293 m²

Superficie garantie
- 2°) Un terrain à régulariser avec la commune  
- Parcelle 564

C = 03a 29ca

Contenance fiscale, superficie non garantie
- 3°) Un terrain à régulariser avec Saint Etienne Métropole  
- Parcelle 565

C = 01a 33ca

Contenance fiscale, superficie non garantie

| Conformances des points de limite et de rattachement - Système indépendant |            |            |                                 |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------------------------|
| Pont                                                                       | X          | Y          | Nature                          |
| 1                                                                          | 1803923.71 | 5137760.41 | Angle du piler                  |
| 2                                                                          | 1803953.01 | 5137753.94 | Angle de mur                    |
| 3                                                                          | 1803984.84 | 5137747.57 | Angle de mur                    |
| 4                                                                          | 1803979.64 | 5137711.87 | Borne OGE nouvelle              |
| 5                                                                          | 1803979.57 | 5137711.37 | Parcellement NORD de la clôture |
| 6                                                                          | 1803922.28 | 5137720.51 | Angle potelet beton             |
| 7                                                                          | 1803922.28 | 5137720.77 | Borne OGE nouvelle              |

LEGENDE ETAT DES LIEUX

TOPOGRAPHIE

Talus

Halle

Mur plein

Mur de soutènement

Clôture grillagée

Station de repérage

Bati léger

Bati dur

LIMITES

Limite existante - bornée

Borne OGE

Cotes de repérage

Nouvelle limite divisoire

Délimitation du Domaine Public

La limite du Cadastre est assimilée à la limite de la propriété. Il est recommandé de faire constater la limite de la propriété par un géomètre-expert.

Pour la SELARL Cabinet AURA-GE  
Alexandre MASSARDIER, Géomètre-Expert (OGE 08440)  
**SELARL Cabinet AURA-GE**  
42 Rue des Forges - 42100 SAINT-ETIENNE  
T 07 67 80 84 55  
contact@aura-ge.fr - OGE n° 2020030004

Département de la LOIRE  
Commune de ROCHE-LA-MOLIERE

Lieu dit : La Bouille  
Cadastre : Section AW  
Parcelle n° 06

042-214201899-20250203-DEL-2025-02  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Réception en date du 10/02/2025

Propriété de la  
SCI ROCH'LOIRE

PLAN DE DIVISION

Définition de la limite passant par les points 1-7-6-5  
et 6-8

Dossier N° D24-168

ECHELLE : 1/250

Dressé le 29/05/2024

Système indépendant  
Relève effectué en date du 03/04/2023 par FB  
Réunion de bornage en date du 04/05/2023

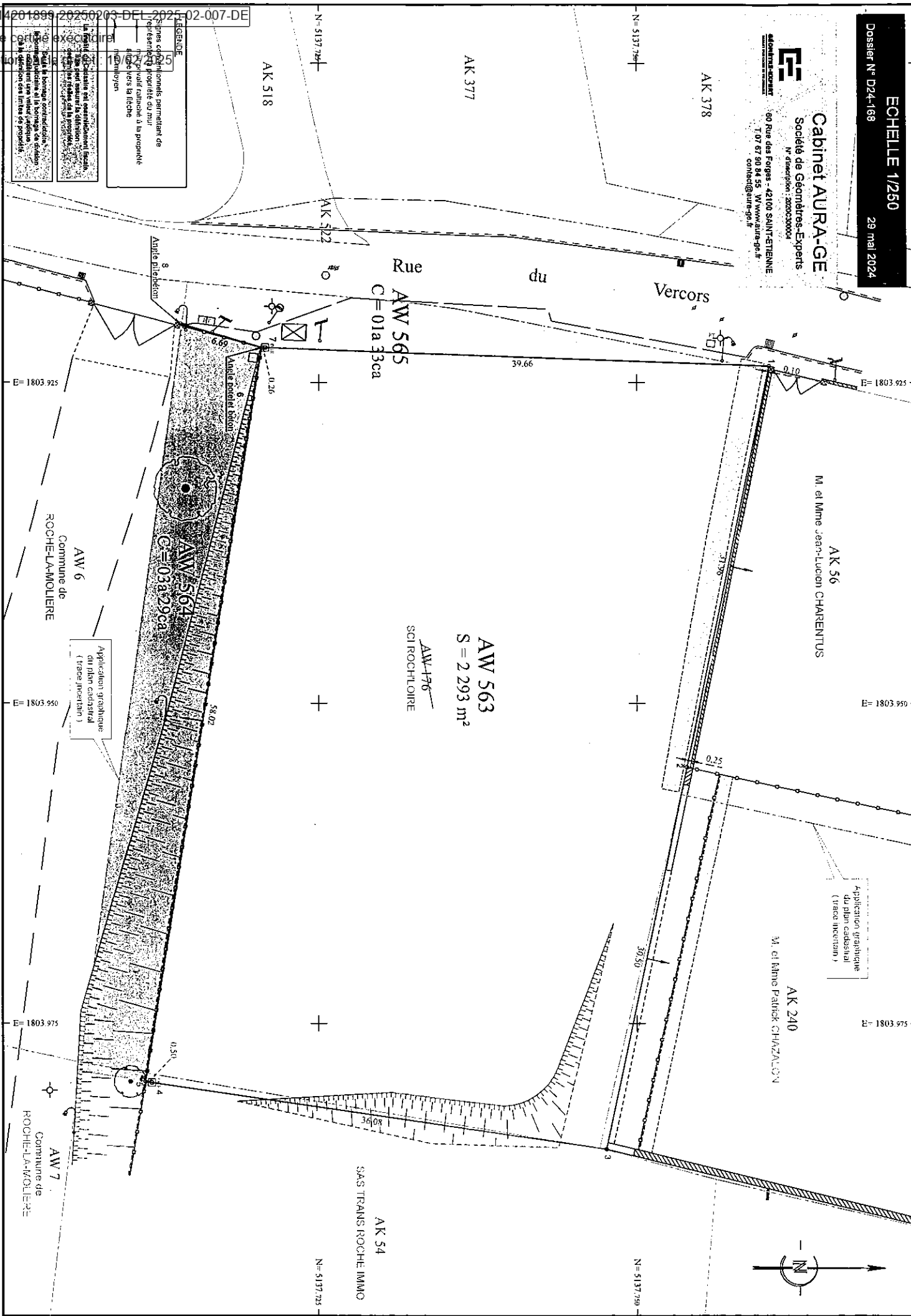
Cabinet AURA-GE

Société de Géomètres-Experts  
N° d'inscription : 2020030004  
60 Rue des Forges - 42100 SAINT-ETIENNE  
T 07 67 80 84 55 - W www.aura-ge.fr  
contact@aura-ge.fr



**Cabinet AURA-GE**  
Société de Géomètres-Experts

N° d'inscription : 32000300004  
60 Rue des Forges - 42100 SAINT-ETIENNE  
T 07 67 90 84 55 - W [www.aura-ge.fr](http://www.aura-ge.fr)  
contact@aura-ge.fr



Le géomètre expert, après avoir vérifié les documents cadastraux et les plans de section, a constaté que les limites de la parcelle sont conformes aux données cadastrales et aux plans de section. Il a donc dressé le plan ci-dessus, qui est conforme aux données cadastrales et aux plans de section.

Application graphique du plan cadastral (trace incertaine)

Application graphique du plan cadastral (trace incertaine)

Accusé de réception

Réception

Certificat exécutoire

ROCHE LA MOILLIERE (182) 25

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1498 ADocument vérifié et numéroté le 28/05/2024  
APTGC ST ETIENNE  
Par LECAME Saypheth  
Géomètre  
SignéPOLE DE TOPOGRAPHIE  
ET DE GESTION CADASTRALE  
8, Rue de la Convention42023 SAINT ETIENNE  
Téléphone : 04 77 47 62 60

ptgc.loire@dgfip.finances.gouv.fr

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la remise 6463.

, le

Section : AW

Feuille(s) : 000 AW 01

Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/500

Date de l'édition : 28/05/2024

Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par MASSARDIER (2)

Réf. : D23-090

Le 08/05/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une mesure d'arpentage par voie de mesure directe. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitante, etc.).

1803953



563

176

565

564

1803953

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers : Date de convocation : 28 janvier 2025**

|                  |                                                    |
|------------------|----------------------------------------------------|
| En exercice : 27 | Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil        |
| Présents : 20    | Municipal de la commune de Roche la Molière,       |
| Pouvoirs : 5     | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, |
| Excusés : 2      | à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric   |
| Votants : 25     | BERLIVET, Maire.                                   |

**Présents :**

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECZ, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD  
Louise DEFOUR à Suzanne AYEL  
Séverine FRANCON à Christine KONICKI  
Annie FAURE à Clémence QUELENNEC  
Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s) :**

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-008**

**Thème :** Enfance, Jeunesse et Périscolaire

**Rapporteur :** Virginie THIEBAUD

**Objet :** Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2025-2027

La commune de Roche-la-Molière a fait le choix de renouveler le PEDT qui s'est achevé au 31 décembre 2024.

En effet, ce dernier est un outil de collaboration qui permet de rassembler de nombreux acteurs et agents des services municipaux de la commune intervenant dans le domaine de l'éducation. Sa finalité est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'assurer une continuité éducative. Il permet ainsi d'organiser des activités prolongeant le service public d'éducation et ce, en complémentarité avec lui. C'est un outil souple et adaptable à la réalité locale.

Le bien-être de l'enfant est au cœur de ce projet pour mener des réflexions et orienter les actions

### **Les Objectifs du PEDT de la commune de Roche la Molière :**

Ses objectifs principaux se déclinent sous trois grands axes :

- Renforcer la continuité éducative entre les projets des trois écoles publiques et les activités périscolaires et extrascolaires,
- Prendre en compte les rythmes biologiques des enfants, selon l'âge afin de favoriser leurs apprentissages et leurs loisirs,
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires et diminuer les inégalités d'accès aux loisirs.

### **Les publics concernés : Les usagers sont principalement :**

- Les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles publiques de Roche-la-Molière de la petite section maternelle au CM2.
- Les enfants inscrits sur les temps périscolaires dans les 3 écoles publiques, le mercredi à l'ALSH de Grangeneuve ou lors des temps extrascolaires.
- Les jeunes fréquentant le secteur jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup>.

### **Rappel des objectifs du PEDT 2022/2024/ Plan mercredi :**

Favoriser le vivre ensemble : Partager des repères en termes d'éducation aux loisirs.

- Elaborer un projet pédagogique commun :
- Considérer le temps de l'enfant dans sa généralité
- Concourir à une politique commune, mettre en place des politiques éducatives
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Impliquer les jeunes sur la construction de leurs activités

L'objet commun est « **le bien-être de l'enfant et de l'adolescent** » sur le temps de l'école et de ses loisirs.

### **Les objectifs du nouveau PEDT 2025/2027 / Plan mercredi :**

- Volonté politique : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant,
- Méthode : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, les enseignants, les familles, les équipes d'animation,
- Offre de qualité : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire,

Les objectifs sont reconduits pour assurer une continuité de fonctionnement et d'articulation, mais toujours avec des enjeux d'amélioration pour répondre à la demande de l'évolution des besoins.

- Renforcer le bien vivre ensemble :



- Rendre l'enfant acteur :
- Continuer à offrir des temps périscolaires aux enfants :
- Mettre en place des préconisations et des outils pour une meilleure articulation entre les temps scolaires et périscolaires :
- Les projets des écoles qui doivent idéalement mobiliser l'ensemble des professeurs des écoles et donc toucher toutes les classes,
- Les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

**Le comité de pilotage est composé :**

| Structures invitées à participer           | Représentants                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Caisse d'Allocation Familiales de la Loire | 1 représentant CAF : Chargé de conseil et développement Petite enfance.                                                                                                              |
| Education Nationale                        | 1 représentant inspection académique /les directrices des 3 écoles publiques.                                                                                                        |
| DSDEN de la Loire                          | 1 représentant DSDEN /SDJES.                                                                                                                                                         |
| Association des parents d'élèves           | Des représentants parents d'élèves.                                                                                                                                                  |
| Conseil municipal enfants                  | 2 représentants.                                                                                                                                                                     |
| CTG                                        | 1 représentant de la CTG, agent municipal de la commune.                                                                                                                             |
| Mairie de Roche la Molière                 | Le Maire ou l'élue Adjointe à la Petite Enfance,<br>La Directrice Générale des Service,<br>La coordinatrice, responsable périscolaire et ALSH,<br>La responsable Affaires scolaires. |

La Ville de Roche-la-Molière est dans une démarche permanente d'amélioration continue des temps périscolaires pour le bien-être des enfants.

- Avec une pause méridienne qualitative et éducative autour des enjeux d'une meilleure alimentation,
- Avec des activités où l'enfant peut se détendre entre deux temps scolaires.
- En professionnalisant la filière de l'animation grâce à des créations de postes permanents, des temps annualisés sur l'année, des formations, du temps de travail supplémentaires pour les équipes qui interviennent dans les écoles, sur le plan mercredi et qui assurent le Service Minimum d'Accueil les jours de grève.
- En engageant significativement des moyens pour l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Afin de rendre cohérent et de rythmer les différents temps de la journée de l'enfant, les partenaires de la Caisse d'Allocations Familiales, l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'Éducation nationale et le représentant de la collectivité doivent approuver et signer ce Projet Educatif de Territoire.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Approuve le Projet Educatif De Territoire 2025-2027.**

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

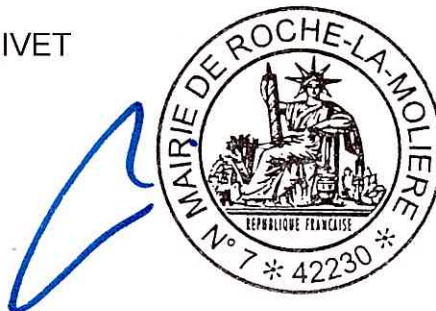
Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD



Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Loire



## DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

# Projet éducatif de territoire (PEDT) Plan mercredis De la commune de Roche-la-Molière

## 2025 - 2027

### Préambule

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le **Projet éducatif territorial** vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et dont la liste est annexée à la convention.

Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

L'élaboration et la mise en application d'un PEDT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

**Il convient à présent de concevoir et de déposer un nouveau PEDT pour la période 2025-2027**

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.



## Table des matières

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préambule.....                                                                                | 1  |
| I. INFORMATIONS GENERALES DU NOUVEAU PEDT.....                                                | 3  |
| Le contexte de territoire : .....                                                             | 5  |
| Les publics concernés : .....                                                                 | 7  |
| Evolution entre la précédente convention et la nouvelle demande : .....                       | 8  |
| Analyse quantitative des effectifs : .....                                                    | 8  |
| Analyse qualitative : .....                                                                   | 8  |
| Horaires et organisation des temps scolaires et périscolaires. ....                           | 12 |
| Groupe scolaire de COUSTEAU : .....                                                           | 12 |
| Groupe scolaire de la COTE DURIEUX : .....                                                    | 13 |
| Groupe scolaire du PONTIN : .....                                                             | 13 |
| ALSH de Grangeneuve : mercredi.....                                                           | 14 |
| Secteur Jeunes : mercredi.....                                                                | 14 |
| II. EVALUATION DU PEDT échu.....                                                              | 15 |
| Rappel des objectifs du PEDT 2022/2024/ Plan mercredi:.....                                   | 15 |
| Les éléments retenus pour réaliser l'évaluation du PEDT / Plan mercredi échu. : .....         | 16 |
| Méthode retenue et modalités mises en œuvre : .....                                           | 16 |
| Evaluation des éléments organisationnels issus de 2022-2024.....                              | 17 |
| Evaluation des objectifs des parcours des enfants .....                                       | 19 |
| Evaluation d'intégration des enfants en situation de handicap .....                           | 20 |
| Evaluation et modification de la démarche partenariale à intégrer dans le nouveau PEDT : .... | 21 |
| Activités périscolaires mises en place : .....                                                | 21 |
| Activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » : .....                               | 22 |
| Mesures mises en place pour favoriser l'accès aux accueils de loisirs : .....                 | 22 |
| Activités extrascolaires : .....                                                              | 23 |
| III. ACTUALISATION DU PEDT .....                                                              | 25 |
| Modalités de pilotage du PEDT : .....                                                         | 25 |
| Partenariats : .....                                                                          | 27 |
| Calendrier de réunion : .....                                                                 | 29 |
| Formation et professionnalisation des équipes .....                                           | 30 |
| L'accompagnement des agents : .....                                                           | 30 |
| Les besoins de formation : .....                                                              | 30 |
| Les objectifs (reconduits ou modifiés) du nouveau PEDT / Plan mercredi : .....                | 31 |
| Objectifs à intégrer pour élaborer les programmes d'activités périscolaires : .....           | 36 |
| Des exemples de projets en cours : .....                                                      | 38 |
| <b>Conclusion</b> : .....                                                                     | 42 |
| Des outils à disposition des membres du PEDT: .....                                           | 43 |
| Tableau de bord 1 « Suivi des rencontres PEDT .....                                           | 45 |

## **I. INFORMATIONS GENERALES DU NOUVEAU PEDT**

### **Coordination :**

**Nom et prénom de la personne qui coordonne le PEDT : BONNEVIALLE Elisabeth**

Fonction : Coordinatrice PEDT, service Affaires scolaires / périscolaire

Adresse : Mairie de Roche La Molière : BP 13-2 rue Gambetta 42230 Roche-la-Molière

Téléphone : 04 77 90 77 13

Adresse électronique : ebonnevialle@rochelamolieres.fr

**Territoire du projet :** L'ensemble de la Ville et des équipements communaux et associatifs

**Le porteur du projet (collectivité territoriale) : Mairie de Roche-la-Molière**

Adresse : BP 13, 2 rue Gambetta 42230 Roche-la-Molière

Téléphone : 04 77 90 77 04

Adresse électronique : mairie@rochelamolieres.fr

Site : www.roche-la-molieres.fr

**Nom de l'élue référente : THIEBAUD Virginie**

Fonction : Deuxième adjointe Petite enfance, Jeunesse et Education.

Adresse : Mairie de Roche-la-Molière : BP 13 2 rue Gambetta 42230 Roche-la-Molière

Téléphone : 04 77 90 77 04

Adresse électronique : vthiebaud@rochelamolieres.fr

### **Objectifs du PEDT :**

Ses objectifs principaux se déclinent sous trois grands axes :

- Renforcer la continuité éducative entre les projets des trois écoles publiques et les activités périscolaires et extrascolaires,
- Prendre en compte les rythmes biologiques des enfants, selon l'âge afin de favoriser leurs apprentissages et leurs loisirs,
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires et diminuer les inégalités d'accès aux loisirs.

### **Commune de ROCHE-LA-MOLIERE**

La commune de Roche-la-Molière a fait le choix de renouveler le PEDT qui s'achève au 31 décembre 2024. En effet, ce dernier est un outil de collaboration qui permet de rassembler de nombreux acteurs et agents des services municipaux de la commune intervenant dans le domaine de l'éducation.

Sa finalité est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'assurer une continuité éducative. Il permet ainsi d'organiser des activités prolongeant le service public d'éducation et ce, en complémentarité avec lui. C'est un outil souple et adaptable à la réalité locale.

Le bien-être de l'enfant est au cœur de ce projet pour mener des réflexions et orienter les actions

## Réflexion autour du bien-être de l'enfant sur la commune :

## Le temps de l'enfant à Roche la Molière

| LUNDI/MARDI<br>JEUDI/VENDREDI       |
|-------------------------------------|
| 7h30 Péri scolaire                  |
| 8h30 Ecole                          |
| 11h30 — 13 H 30 Pause<br>méridienne |
| 13h30 Ecole                         |
| 16h30 — 18H 00 Péri scolaire        |
| MERCREDI                            |
| 7h30 Temps d'accueil                |
| 9h00 Animation                      |
| 11h30-12h00 Temps d'accueil         |
| 12h 00 Repas                        |
| 13h30-14h00 Temps d'accueil         |
| 14h00 Animation                     |
| 17h00-18H00 Temps d'accueil         |

## Par jour, un enfant peut :

- Passer jusqu'à 10 h 30 en collectivité
- Croiser de nombreux adultes

## D'où la nécessité de notre rôle de :

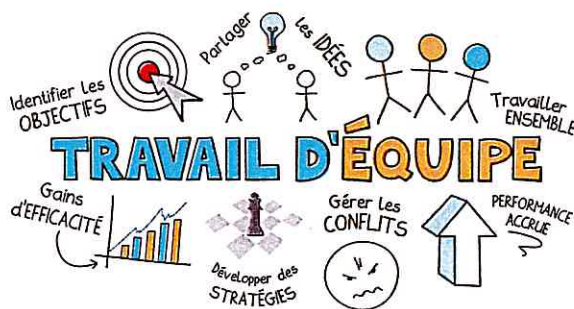
- **Bien « accueillir »** : Proposer des espaces chaleureux. Connaître les enfants et leur singularité. Respecter l'enfant dans son rythme. Etre disponible et à son écoute.
- **Bien « animer »** : Proposer des activités nouvelles et variées : pour découvrir, s'affirmer, imaginer, jouer, réfléchir...Mettre en place plusieurs activités suscitant l'envie et permettant à l'enfant de choisir. L'enfant est libre de faire ou de ne rien faire.
- **Bien « sécuriser »** : Assurer la sécurité de l'enfant, sur tous les temps d'accueils et les déplacements : connaître son effectif

## Permettre ainsi à l'enfant d'avoir des repères :

- pour mieux s'ouvrir à la différence: construire une relation respectueuse
- pour mieux vivre en collectivité: construire avec lui des règles partagées
- pour pouvoir se confier : l'adulte écoute, observe et dialogue avec l'enfant

## La nécessité du travail en équipe

C'est être ensemble sur une même mission.



On peut être différent.

On peut être complémentaire.

**Mais on appartient tous à la même institution.**

On peut penser ses activités, les construire.

**Nécessité de communication.**

**Partage des enjeux**

**Décision collective.**

Notre enjeu : Le bien-être de l'enfant.

Notre enjeu : Des situations où l'enfant apprend.

Renouveler le PEDT à Roche-la-Molière, c'est vouloir continuer à améliorer les offres d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Ce document est donc un support pour organiser les temps périscolaires en prenant en compte le territoire, le fonctionnement des différents services, les besoins des usagers, les locaux et les activités.



## Le contexte de territoire :

La ville de Roche-la-Molière est située dans le département de la Loire dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fait partie du canton de Saint-Étienne-Nord-Ouest-2 et de Saint-Étienne-Métropole depuis décembre 1995. Elle est située à 539 mètres d'altitude et est voisine des communes de Saint-Genest-Lerpt et du Chambon-Feugerolles.

Son nombre d'habitants est de 9962 (population totale INSEE2024)

La situation géographique, l'histoire, la population, l'économie, la politique de la ville de Roche-la-Molière, l'environnement et son riche patrimoine minier sont des items qui apportent ainsi des éléments de compréhension complémentaires et qui permettent d'identifier les secteurs et les lieux sur lesquels les équipes d'agents municipaux du domaine de l'animation interviennent.

Cette approche territoriale permet de construire un projet éducatif de la ville adapté à une situation locale identifiée. Il est porté politiquement par les décideurs de la collectivité locale.

La ville de Roche la Molière compte aujourd'hui 3 groupes scolaires publiques dont 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires, 2 écoles privées et un collège. Chaque quartier dispose d'un groupe scolaire maternelle et élémentaire. Des transports scolaires sont mis à disposition des familles le matin, sur le temps méridien et le soir sur les quartiers de la Piotière et de la Varenne.

La ville dispose également d'une vie culturelle et associative riche, ainsi que de nombreux équipements dédiés au sport, aux loisirs et à la détente.

### Vie éducative municipale

#### ➤ Petite enfance.

- ◆ La crèche multi-accueil Gribouille,
- ◆ Le jardin d'enfants Fripouille,
- ◆ Le relais assistantes maternelles Cabrioles.

#### ➤ Enfance

- ◆ Groupes scolaires :
  - 3 écoles maternelles publiques,
  - 3 écoles élémentaires publiques,
  - 2 écoles privées sont également implantées sur la commune.
- ◆ Le Périscolaire : L'Accueil périscolaire est agréé par la CAF, partenaire conseiller et financier . Il est déclaré au SDJES. Ce service est proposé aux familles dans les 3 écoles publiques de la commune.
- ◆ Secteur enfance animation 3/12 ans : L'Accueil de Loisirs sans Hébergement appelé « Grangeneuve » est implanté à Grangeneuve, dans un cadre de verdure .
  - Mercredis (plan mercredi Périscolaire),
  - Petites vacances : Toussaint, Noël, Hiver, Printemps,
  - Eté.
- ◆ Les mercredis du sport : animation autour du sport , propositions en lien avec les associations et clubs du territoire du CP au CM2.

#### ➤ Jeunesse

- ◆ Secteur jeunes : implanté dans un bâtiment du groupe scolaire de l'Ecole Cous-teau.
  - Accueil ALSH périscolaire jeunes mercredi après-midi,
  - Accueil jeunes pendant les vacances scolaires.

➤ **Pôle culturel l'OPSIS :**

- ◆ Médiathèque,
- ◆ Ludothèque,
- ◆ Salle de spectacle,
- ◆ Hall d'exposition,
- ◆ Musée numérique « Micro-folie ».

➤ **Centre musical municipal : C2M**

- **Espace culturel du château (association loi 1901) :** activités artistiques et culturelles pour différents publics : anglais, atelier couture, atelier du potier, dessin et peinture, théâtre....
- **Amiproche :** conservation et valorisation du patrimoine local dont les meules et plusieurs sites archéologiques à travers l'animation d'un espace mémoire (château du XII<sup>e</sup> siècle et important passé minier) et des animations et journées dédiées aux enfants.

**Vie sportive : des stades et des gymnases**

- **40 associations :** Rugby, Football, Basket, Handball, Danse, Gymnastique etc. ....
- **Des terrains sur les différents quartiers :** animations sportives, de loisirs et de détente
- ◆ Trois stades
    - Stade Louis Berger,
    - Stade de la Varenne,
    - Stade de Grangeneuve.
  - ◆ Trois gymnases
    - L'arenhall,
    - Gymnase de la Varenne,
    - Gymnase de Grangeneuve.
  - ◆ Autres équipements :
    - City stade : Terrains multisports situés à La Varenne, Côte Durieux, la Piotière, Beaulieu et la Roare,
    - Tennis Louis Berger,
    - Dojo,
    - Stand de tir : centre de tir rouchon,
    - Etangs de l'Egotay : Pêches et promenade,
    - Jeux de boules : AL Centre, AL Cote Durieux, Sarbacane Boule, Fraternelle, US Beaulieu, Pontin, Cercle des bleuets,
    - Tir à l'arc Côte Durieux,
    - Espace de proximité dans chaque quartier à proximité des établissements scolaires maternels et primaires,
    - Parc du centre ville

**Vie nature :**

- **Des parcours de santé : circuits du p'tit rouchon**
- **Les étangs de l'Egotay**
- **Voie verte**
- **Circuits de balades et de randonnées**



## Les publics concernés :

Les usagers sont principalement :

- Les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles publiques de Roche-la-Molière de la petite section maternelle au CM2.
- Les enfants inscrits sur les temps périscolaires dans les 3 écoles publiques, le mercredi à l'ALSH de Grangeneuve ou lors des temps extrascolaires.
- Les jeunes fréquentant le secteur jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup>.

➤ **Effectifs ENFANTS dans les trois écoles publiques de la commune de Roche-la-Molière : septembre 2024.**

| Etablissements d'enseignement scolaire concernés           | Nombres de classes | Nombre d'élève de - 6 ans | Nombre d'élèves de plus de 6 ans | TOTAL    | Préciser si ZRR ou QPV |
|------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------------|----------|------------------------|
| Groupe scolaire COUSTEAU<br>Rue Louis Comte.               | 12                 | 92                        | 181                              | 273      | Territoire Vulnérable. |
| Groupe scolaire du PONTIN<br>Impasse Ferréol.              | 9                  | 78                        | 151                              | 229      |                        |
| Groupe scolaire de la COTE DURIEUX<br>Rue de la Chiorarie. | 6<br>1             | 38<br>0                   | 71<br>9                          | 109<br>9 |                        |
| Total                                                      | 28                 | 208                       | 412                              | 620      | Classe UEEA            |

➤ **Déclaration TAM /Téléprocédure des accueils de mineurs : Périscolaire sur les écoles et mercredi.**

| Sites et lieux d'accueil sur la commune | N° Organisateur déclaré sur TAM                               | Accueil des moins de 6 ans                | Participation financière :                                                                                   |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe scolaire COUSTEAU                | Fiche unique d'un Accueil périscolaire n° 0420499AP000124-E01 | A partir de 3 ans<br><br>Enfant scolarisé | Participation des familles                                                                                   |
| Groupe scolaire du PONTIN               |                                                               |                                           | Tarifs modulés en fonction des QF                                                                            |
| Groupe scolaire de la COTE DURIEUX      |                                                               |                                           | <a href="#">Annexe 1 : délibération des tarifs</a>                                                           |
| ALSH de Grangeneuve mercredi            |                                                               |                                           |                                                                                                              |
| Espace jeunes                           | Fiche unique d'un Accueil périscolaire n° 0420499AP000224-E01 | A partir de la 6 <sup>ème</sup>           | Adhésion annuelle<br>Tarifs modulés en fonction des QF<br><a href="#">Annexe 2 : délibération des tarifs</a> |

## Evolution entre la précédente convention et la nouvelle demande :

Analyse quantitative des effectifs :

Tableau des publics concernés en 2022 : effectifs de la précédente convention :

| Etablissements d'enseignement scolaire concernés | Nombres de classes | Nombre d'élève de - 6 ans | Nombre d'élèves de plus de 6 ans | TOTAL |
|--------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------------|-------|
| Groupe scolaire COUSTEAU                         | 15                 | 90                        | 236                              | 326   |
| Groupe scolaire du PONTIN                        | 9                  | 71                        | 138                              | 209   |
| Groupe scolaire de la COTE DURIEUX               | 6                  | 51                        | 93                               | 144   |
| Total                                            | 30                 | 212                       | 467                              | 679   |

Constats sur 2 ans :

| Etablissements d'enseignement scolaire concernés | Nombre d'élève de - 6 ans | Nombre d'élèves de plus de 6 ans | TOTAL |
|--------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|-------|
| Nombre d'élèves sur la commune en 2022           | 212                       | 467                              | 679   |
| Nombre d'élèves sur la commune en 2024           | 208                       | 412                              | 620   |

➤ **Baisse des effectifs sur la commune entre 2022 et 2024 :**

Cette baisse est progressive.

- Cette baisse est plus marquée en élémentaire qu'en maternelle.
- Fermeture de deux classes.
  - Deux à Cousteau Elémentaire : UNE EN 2022 et une à la rentrée 2024,
  - Une classe avait également été fermée à la Cote Durieux en 2021.

➤ **Hausse des effectifs sur les temps de pause méridienne :**

Cependant une hausse de fréquentation sur la pause méridienne est perçue dans les trois écoles. Le nombre moyen d'enfants est en augmentation et une nouvelle organisation des temps de repas s'est mis en place :

- Deux services de restauration en maternelle sur l'école du Pontin depuis septembre 2024 à titre expérimental,
- Deux services de restauration en maternelle sur l'école Cousteau,
- Deux services sur les élémentaires dans chaque école ont été maintenus.

Analyse qualitative :

➤ **Le Périscolaire dans les écoles et plan mercredi :**○ **Modification des temps Périscolaire dans les écoles :**

En effet, lors du précédent PEDT, une expérimentation sur l'année scolaire 2021-2022 avait été mise en place donnant la possibilité aux familles de récupérer leur(s) enfant(s) sur des temps échelonnés selon deux propositions d'accueil :

- Une inscription au périscolaire court de 16 h 30 à 17 h 30 avec la première demi-heure non facturée,

- Une inscription au périscolaire long de 16 h 30 à 18 h 00 avec la première demi-heure non facturée.

En juin 2022, devant la complexité de cette mise en place, suite à la demande des parents, une commission a été mise en place et a mené un travail de réflexion et de concertation à destination des familles. Des questionnaires ont été distribués à tous les usagers. Suite aux retours de ces derniers, une réorganisation des temps d'accueils périscolaires a été mise en place mettant fin à l'expérimentation annoncée dans l'ancien PEDT. De ce fait, le périscolaire fonctionne aujourd'hui sur des tranches facturées à la demi-heure de 16 h 30 à 18 h. Cependant chaque usager, parents ou autre est libre de déposer ou de récupérer son enfant entre :

- 7 h 30 et 8 h 30 : temps d'accueil où l'enfant a la possibilité de se réveiller en douceur et d'apporter une petite collation s'il n'a pas eu le temps de prendre son petit-déjeuner.
- 16 h 30 et 18 h 00 : Après le temps du goûter, les enfants bénéficient d'une séquence d'animation structurée entre temps calmes et temps d'activités éducatives collectives où l'enfant a le choix de jouer ou non.
- Sur le temps méridien, les enfants inscrits à la restauration peuvent tous bénéficier d'activités diverses. L'enfant est cependant libre de participer ou non. Il a le choix de faire ou ne pas faire, de jouer ou de ne pas jouer.
- Un tarif en fonction des quotients familiaux a été validé.

○ **Communication : Evolution du portail famille :**

C'est un outil de communication et d'informations avec les familles. Ce logiciel facilite les démarches des parents et permet d'assurer l'ensemble des traitements indispensables au bon fonctionnement du service Enfance et Jeunesse :

- Inscriptions,
- Réservations,
- Pointage,
- Facturations : relevé des opérations,
- Actualisation des données : ce qui évite à chaque famille de refaire un dossier à chaque rentrée scolaire,
- Mails, etc...

Les usagers du « portail famille » ont aussi la possibilité de voir toutes les activités et services proposés en page d'accueil. Les parents n'ont plus à chercher l'information car cette dernière vient à eux en un clic.

À l'aide d'un code personnel, chaque parent peut consulter 24h/24h et 7j/7j son compte-famille et effectuer des demandes en ligne de réservations ou d'absences depuis le « portail famille ». Les familles procèdent au paiement en ligne de leurs factures ou visualisent et modifient leurs données en toute autonomie. Ils ont également la possibilité de poser des questions et de consulter les programmes, les menus, d'accéder au règlement intérieur ou à toutes informations diffusées par la mairie.

○ **Moyens humains : fidéliser les animateurs et améliorer le statut des emplois précaires :**

Depuis le passage aux 1607 heures sur la commune, avec la mise en place de temps annualisés, une majorité des agents animateurs périscolaires travaillent avec des contrats de 21h à 31 h annualisés. Ils sont reconduits chaque année. Un atout pour assurer le bon fonctionnement du périscolaire d'où :

- Moins d'absentéisme dans les équipes,

- Moins d'emplois précaires,
- Former les équipes et mettre en pratique leur formation théorique au sein des sites,
- Connaître les enfants, les parents , les enseignants et tisser des relations professionnelles,
- Être connus des usagers et reconnus,
- Des activités de plus en plus variées proposées sous forme d'ateliers arts plastiques , jeux sportifs , musique ,etc..... avec des animateurs qui se spécialisent chacun dans une compétence,
- La majorité de ces agents travaillent également le mercredi à l'ALSH de Grangeneuve ou au secteur jeunes. Les enfants les retrouvent également sur les périodes de vacances scolaires. Ce mode de travail permet une meilleure cohésion et favorise les échanges avec les parents qui n'hésitent pas à communiquer et nous solliciter.

Les équipes d'animation périscolaire « écoles et mercredi » sont donc formées à partir d'un noyau d'agents qui travaillent sur les deux secteurs. Un atout également pour les familles qui les rencontrent sur les différents sites , ce qui instaure également un climat de confiance.

○ **Les activités :**

Les activités mises en place sont réalisées à partir de projets faits en concertation avec les animateurs, les directeurs des écoles élémentaires et maternelles. De ce fait, des temps de travail sont établis :

- Temps de réunion commun : meilleure cohésion, meilleures relations entre les différents acteurs et partenaires,
- Commission de validation et d'évaluation des projets et activités : Un fil rouge sous forme de thème est défini en temps de préparation et validé en commission de travail en présence de certains membres du comité de pilotage dont des élus référents et les responsables de services. Ces programmes sont ensuite établis en lien et en cohérence entre les trois écoles et le mercredi afin que l'enfant ne réalise pas la même activité le mercredi que sur le temps périscolaire dans les écoles. L'adjointe aux affaires scolaires valide ensuite les projets avant que chaque service les communique aux familles. Les programmes d'activités sont mis en ligne sur le site internet de la ville et sur le site BI-enfance. Ils sont affichés sur les panneaux des écoles et dans les locaux du périscolaire.

➤ **Le mercredi à l'ALSH de Grangeneuve :**

- Accueil des enfants de 3 ans à l'Accueil de Loisirs de Grangeneuve les mercredis : Une passerelle est mise en place avec le jardin d'enfants de la commune à la suite d'une forte demande des familles qui s'accroît actuellement. Cette continuité permet une immersion progressive des enfants et conforte les parents. Peu d'activités sont proposées par les associations du territoire pour cette tranche d'âge. Cependant, le nombre d'enfants de 3 à 4 ans est en hausse, ce qui entraîne une nouvelle organisation et adaptation pour le bien-être des enfants.
  - Aménagement de l'espace,
  - Mise en place de coins-jeux,
  - Formation des agents en interne et agents avec CAP AEPE ;
- Depuis juin 2024, des projets de réaménagement du site de Grangeneuve sont en

cours. De ce fait, l'Accueil de Loisirs de Grangeneuve doit limiter sa capacité d'accueil sur les périodes extrascolaires et mercredi ne pouvant pas accéder au gymnase d'où une baisse des effectifs. Privilégiant toutefois les familles résidents sur la Commune, les réservations des mercredis restent stables entre 45 et 50 enfants.

➤ **Le secteur jeunes**

Le secteur jeune implanté Rue Victor Hugo s'est installé à l'école Cousteau, en centre-ville en juillet 2024 :

- Plus près des enfants pour un tremplin du CM2 à la 6ème tout en douceur ?
- Des locaux plus adaptés avec coin repas, coin détente ...

➤ **Les services petite enfance-enfance -jeunesse :**

○ **Evolution et temps partagés entre services :**

- Plus de communication depuis 2023 inter-services : temps de réunion concertés programmés sur l'année ,
- Mise en place de temps de concertation,
- Mise en place de projets communs,
- Mise en place de passerelles.

○ **Une cohérence de fonctionnement mise en place en groupe de travail :**

- **Horaires :** Afin d'avoir une cohérence entre tous les services organisés par la collectivité de Roche-la-Molière, suite à plusieurs questionnements de familles, la ville a fait le choix d'ouvrir tous les services municipaux recevant un public d'enfants sur les mêmes plages horaires depuis juillet 2023.
- **Calendrier :** Les fermetures annuelles sont aussi en cohérence entre les services. De ce fait, le périscolaire dans les écoles, le mercredi, le jardin de la petite enfance et la crèche proposent les mêmes horaires d'ouvertures et les mêmes dates de fermetures pour les vacances scolaires. Ces dates sont planifiées en séance de travail lors d'une réunion de travail du Pôle bien accompagner avec tous les responsables de secteurs et l'élue référente.

▪ **Des passerelles entre les différents secteurs :**

L'évolution entre la précédente convention et la nouvelle demande est également marquée par l'articulation et les moyens mis en place pour améliorer les passerelles de la petite enfance, à l'enfance, au secteur jeunes : Un groupe de travail interservices offre la possibilité aux agents de ces trois services de communiquer sur les enfants, les familles et de mettre des projets et actions collectives en place où tous les publics sont rassemblés sans oublier le lien intergénérationnel avec les seniors, usagers du service de « la Résidence du Parc, service de personnes âgées » et les personnes de l'épicerie sociale.

De nombreux temps partagés sont mis en œuvre comme la fête de Noël ou la fête de l'été. C'est l'occasion de rencontrer les parents et à travers des activités ludiques et festives de leur faire découvrir les différents secteurs de l'enfance de la mairie de Roche-la-Molière, c'est aussi un moyen de communiquer autrement. Ce mélange des publics est un vecteur moteur des échanges humains. Les temps partagés sont l'occasion de rencontrer des gens issus de milieux différents : parents, seniors, jeunes, enfants bénéficiaires de l'épicerie sociale.



➤ **Un service « bien animer les quartiers » :**

Mis en place en 2022, il permet de mettre en œuvre des activités et d'offrir le temps d'une soirée, des activités au pied des immeubles aux enfants des différents quartiers et d'échanger ainsi avec les familles. Les objectifs de ce service sont :

- Améliorer la tranquillité publique,
- Prévenir la délinquance des jeunes,
- Créer du lien entre les habitants,
- Être présent dans des espaces publiques de quartiers,
- Echanger tout en jouant avec les enfants,
- Proposer et faire découvrir des jeux collectifs aux enfants et adolescents.

### Horaires et organisation des temps scolaires et périscolaires.

\*Type d'accueil (G : Garderie non déclarée - AL : Accueil de loisirs périscolaire - A : Autre, Etude...) :  
Effectifs maximum depuis la rentrée scolaire 2024 : Données extraites de BI-enfance .

Groupe scolaire de COUSTEAU :

| HORAIRES                                                                             | LUNDI                      | MARDI                   | MERCREDI | JEUDI                   | VENDREDI                |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------|-------------------------|-------------------------|
| ACCUEIL DU MATIN avant l'école                                                       | DE 7 h 30<br>A 8 h 30      | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   |          | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   |
| Nb d'enfants max accueillis en maternelle                                            | 16                         | 16                      |          | 16                      | 16                      |
| Nb d'enfants max accueillis en élémentaire                                           | 36                         | 36                      |          | 36                      | 36                      |
| Type d'accueil * (G - AL - A)                                                        | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| HORAIRES SCOLAIRES MATIN                                                             | DE 8 h 30<br>A 11 h 30     | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  |          | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  |
| ACCUEIL SUR PAUSE MERIDIENNE                                                         | DE 11 h 20<br>A 13 h 20    | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 |          | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 |
| Temps du repas : deux services                                                       | 45 minutes                 | 45 minutes              |          | 45 minutes              | 45 minutes              |
| Nb d'enfants max accueillis en maternelle                                            | 60                         | 60                      |          | 60                      | 60                      |
| Nb d'enfants max accueillis en élémentaire                                           | 110                        | 100                     |          | 100                     | 100                     |
| Type d'accueil * (G - AL - Autre)                                                    | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| HORAIRES SCOLAIRES APRES MIDI                                                        | DE 13 h 30<br>A 16 h 30    | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 |          | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 |
| ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école<br>- T1 - Remplir une ligne par type d'accueil | DE 16 h 30<br>A 18 h 00    | DE 16 h 30<br>A 18 h 00 |          | DE 16 h 30<br>A 18 h 00 |                         |
| Nb d'enfants max accueillis en maternelle                                            | 20                         | 20                      |          | 20                      | 20                      |
| Nb d'enfants max accueillis en élémentaire                                           | 40                         | 40                      |          | 40                      | 40                      |
| Type d'accueil * (G - AL - A)                                                        | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| Organisateur                                                                         | Mairie de Roche-la-Molière |                         |          |                         |                         |



| HORAIRES                                                                             | LUNDI                      | MARDI                   | MERCREDI | JEUDI                   | VENDREDI                |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------|-------------------------|-------------------------|
| ACCUEIL DU MATIN avant l'école                                                       | DE 7 h 30<br>A 8 h 30      | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   |          | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   |
| Nb d'enfants max accueillis                                                          | 20                         | 20                      |          | 20                      | 20                      |
| Type d'accueil * (G - AL - A)                                                        | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| HORAIRES SCOLAIRES MATIN                                                             | DE 8 h 30<br>A 11 h 30     | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  |          | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  |
| ACCUEIL SUR PAUSE MERIDIENNE                                                         | DE 11 h 20<br>A 13 h 20    | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 |          | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 |
| Temps du repas : deux services                                                       | 45 minutes                 | 45 minutes              |          | 45 minutes              | 45 minutes              |
| Nb d'enfants max accueillis                                                          | 60                         | 60                      |          | 60                      | 60                      |
| Type d'accueil * (G - AL - Autre)                                                    | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| HORAIRES SCOLAIRES APRES MIDI                                                        | DE 13 h 30<br>A 16 h 30    | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 |          | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 |
| ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école<br>- T1 - Remplir une ligne par type d'accueil | DE 16 h 30<br>A 18 h 00    | DE 16 h 30<br>A 18 h 00 |          | DE 16 h 30<br>A 18 h 00 |                         |
| Nb d'enfants max accueillis                                                          | 26                         | 26                      |          | 26                      | 26                      |
| Type d'accueil * (G - AL - A)                                                        | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| Organisateur                                                                         | Mairie de Roche-la-Molière |                         |          |                         |                         |

## Groupe scolaire du PONTIN :

| HORAIRES                              | LUNDI                      | MARDI                   | MERCREDI | JEUDI                   | VENDREDI                |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------|-------------------------|-------------------------|
| ACCUEIL DU MATIN avant l'école        | DE 7 h 30<br>A 8 h 30      | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   |          | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   | DE 7 h 30<br>A 8 h 30   |
| Nb d'enfants max accueillis           | 40                         | 40                      |          | 40                      | 40                      |
| Type d'accueil * (G - AL - A)         | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| HORAIRES SCOLAIRES MATIN              | DE 8 h 30<br>A 11 h 30     | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  |          | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  | DE 8 h 30<br>A 11 h 30  |
| ACCUEIL SUR PAUSE MERIDIENNE          | DE 11 h 20<br>A 13 h 20    | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 |          | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 | DE 11 h 20<br>A 13 h 20 |
| Temps du repas : deux services        | 45 minutes                 | 45 minutes              |          | 45 minutes              | 45 minutes              |
| Nb d'enfants max accueillis           | 110                        | 110                     |          | 110                     | 110                     |
| Type d'accueil * (G - AL - Autre)     | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| HORAIRES SCOLAIRES APRES MIDI         | DE 13 h 30<br>A 16 h 30    | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 |          | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 | DE 13 h 30<br>A 16 h 30 |
| ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école | DE 16 h 30<br>A 18 h 00    | DE 16 h 30<br>A 18 h 00 |          | DE 16 h 30<br>A 18 h 00 | DE 16 h 30<br>A 18 h 00 |
| Nb d'enfants max accueillis           | 40                         | 40                      |          | 40                      | 40                      |
| Type d'accueil * (G - AL - A)         | AL                         | AL                      |          | AL                      | AL                      |
| Organisateur                          | Mairie de Roche-la-Molière |                         |          |                         |                         |

ALSH de Grangeneuve : mercredi

| HORAIRES                                                                                          | MERCREDI                | CAPACITE EN 2024 : Limité à 50 pour travaux                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| HORAIRES SCOLAIRES MERCREDI                                                                       | 4 formules              | Temps d'accueil échelonnés                                            |
| ACCUEIL DU MERCREDI :<br>- T1 - Remplir une ligne par type d'accueil<br>Demi-journée matin        | DE 7 h 30<br>A 12 h 00  | Accueil échelonné :<br>- De 7 h 30 à 9 h 00<br>- De 11h 30 à 12 h 00  |
| ACCUEIL DU MERCREDI :<br>T1 - Remplir une ligne par type d'accueil<br>¾ de journée avec repas     | DE 7 h 30<br>A 13 h 30  | Accueil échelonné :<br>- De 7 h 30 à 9 h 00<br>- De 13h 30 à 13 h 45  |
| ACCUEIL DU MERCREDI<br>- T1 - Remplir une ligne par type d'accueil<br>Demi-journée après-midi     | DE 13 h 30<br>A 18 h 00 | Accueil échelonné :<br>- De 13h 30 à 13 h 45<br>- De 16h 30 à 18 h 00 |
| ACCUEIL DU MERCREDI<br>- T1 - Remplir une ligne par type d'accueil<br>Journée complète avec repas | DE 7 h 30<br>A 18 h 00  | Accueil échelonné :<br>- De 7 h 30 à 9 h 00<br>- De 16h 30 à 18 h 00  |
| Nb d'enfants max accueillis                                                                       | 50                      |                                                                       |
| Type d'accueil * (G - AL - A)                                                                     | AL                      |                                                                       |
| Organisateur : Mairie de Roche-la-Molière                                                         |                         |                                                                       |

Secteur Jeunes : mercredi

| HORAIRES                                                                                      | MERCREDI                |                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|
| HORAIRES SCOLAIRES MERCREDI                                                                   | 4 formules              | Temps d'accueil échelonnés               |
| ACCUEIL DU MERCREDI<br>- T1 - Remplir une ligne par type d'accueil<br>Demi-journée après-midi | DE 13 h 30<br>A 17 h 30 | Accueil libre :<br>- De 13h 30 à 17 h 30 |
| Nb d'enfants max accueillis                                                                   | 36                      |                                          |
| Type d'accueil * (G - AL - A)                                                                 | AL                      |                                          |
| Organisateur :                                                                                |                         | Mairie de Roche-la-Molière               |



## II. EVALUATION DU PEDT échu

Evaluer c'est interroger d'abord les hypothèses, les objectifs, les démarches, les méthodes, les outils, le partenariat, la coopération, les parcours, identifier les « bonnes pratiques », « porter un regard critique et argumenté sur le sens du projet ». Yves Fournel

Au cours de sa dernière année de validité, le PEDT fait l'objet d'une évaluation globale par le comité de pilotage.

### Rappel des objectifs du PEDT 2022/2024/ Plan mercredi:

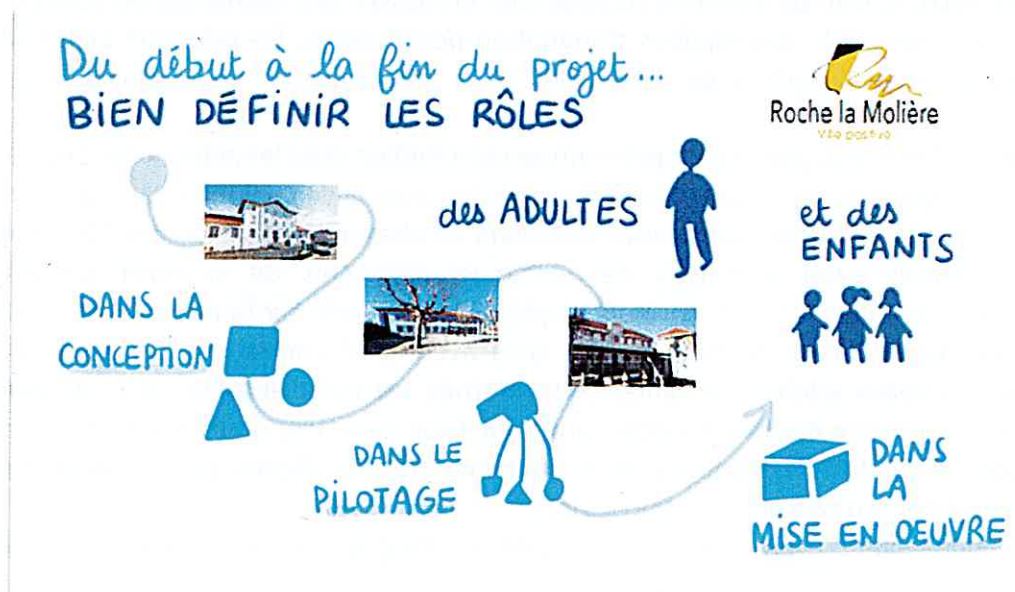
- Favoriser le vivre ensemble : Partager des repères en termes d'éducation aux loisirs.
    - Elaborer un projet pédagogique commun :
    - Considérer le temps de l'enfant dans sa généralité
    - Concourir à une politique commune, mettre en place des politiques éducatives
- D'où des objectifs opérationnels :
- Parcours de santé,
  - Offrir des loisirs, des choses différentes,
  - Parcours citoyen,
  - Parcours culturel.
  - Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap
  - Impliquer les jeunes sur la construction de leurs activités

Laisser libre choix à l'enfant : choisir de faire ou ne rien faire, participer et s'impliquer en fonction de son souhait. L'objet commun est « **le bien-être de l'enfant et de l'adolescent** » sur le temps de l'école et de ses loisirs.

- Du 3 ans au 16 ans : favoriser les continuités éducatives **pour construire l'adulte en devenir.**
  - Permettre de découvrir le monde en jouant, en recherchant,
  - Faire découvrir les règles du vivre ensemble,
  - Permettre de s'exprimer.

Le PEDT de Roche-la Molière doit permettre de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école. Il traduit l'engagement, les priorités et les valeurs éducatives communes entre la Ville et les partenaires éducatifs, en particulier en ce qui concerne la continuité des temps scolaires des écoles publiques et périscolaires.

**Et la finalité est de « Bien manger, bien bouger, bien jouer, bien apprendre ».**



## Les éléments retenus pour réaliser l'évaluation du PEDT / Plan mercredi échu. :

Méthode retenue et modalités mises en œuvre :

| Qui évalue                           | Quoi ?                                                                                  | Quand ?                                                                                                  | Comment ? Instances de concertation                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elus                                 | Projets d'école.<br>Projets pédagogiques.<br>Programmes d'animation.<br>Fonctionnement. | Conseils d'école par cycle.<br><br>A chaque période : cycles.                                            | Conseil d'école, conseil municipal , conseil municipal enfants , commissions périscolaire, Commission projet d'écoles.<br>Echanges suite aux questions .                                                |
| Parents                              | Repas.<br>Activités.<br>Fonctionnement.                                                 | Commission de travail.<br>Temps d'accueil café.<br>Conseil d'écoles.<br>Echanges informels.              | Conseil d'école, association de parents, représentants de parents d'élèves,<br>Pause méridienne : Partage d'un repas pour échanger sur la cantine et les ressentis.                                     |
| Enseignants                          | Projets d'animation.<br>Projets d'école.<br>Temps de transition.                        | Commission de travail.<br>Temps de concertation avec le service affaires scolaires.<br>Conseil d'écoles. | Conseil d'écoles.<br>Mails au services affaires scolaires réguliers pour l'entretien des locaux (Pb) , les questions quotidiennes.<br>Commission écoles avec les élus et le service Affaires scolaires. |
| Intervenants des temps périscolaires | Projets d'animation.<br>Projets d'école.<br>Temps de transition.                        | Réunion hebdomadaire planifiée un jeudi matin par mois.                                                  | Evaluations et bilans des projets : une réunion par mois                                                                                                                                                |
| Partenaires                          | Projets d'animation<br>Projets d'école                                                  | En fonction des projets et des disponibilités e chacun.                                                  | En milieu de projet et en fin de projet                                                                                                                                                                 |
| Enfants                              | Projets d'animation<br>Projets d'école                                                  | Conseil municipal enfants, et sur les temps périscolaire                                                 | Commissions, ateliers , boîte à idées , petit bilan après les activités et projets.                                                                                                                     |

De nombreux supports sont utilisés comme les questionnaires, les sondages, les réunions. Les questionnaires sont utilisés lors des interrogations qui sollicitent l'avis de tous les usagers. A titre d'exemple, ils ont été élaborés pour une consultation à destination de tous les usagers lors du changement de fonctionnement du périscolaire du soir.

Des réunions de consultation puis de concertation ont également été mises en place pour échanger suite à ce sondage. Ensuite les décideurs du comité de pilotage, sur l'avis des participants ont pris la décision finale qui leur appartient. Ces différents moyens de communication ont permis de prendre une décision validée par la plus grande majorité des usagers.

Dans le cadre du PEDT, la ville de Roche-la-Molière met en œuvre une démarche de concertation en interne afin que l'ensemble des équipes d'animation périscolaires, les référents et les ATSEM puissent contribuer à l'élaboration du diagnostic et à l'identification des nouveaux enjeux éducatifs.

A chaque rentrée scolaire, une journée de pré-rentrée rassemblant tous les acteurs des trois écoles et du mercredi est organisée en amont. Cette concertation autour de l'enfant et de son bien être est suivie d'un temps de formation sous forme d'ateliers où chacun peut s'exprimer. Un temps de repas convivial permet aussi à travers des échanges informels de soulever parfois des interrogations non dites sur des temps formels. L'après-midi est axée sur la préparation par école avec le même fil rouge. Elle se termine sur les sites avec la rencontre des enseignants et la présentation des nouveaux adultes arrivants. Cette journée est indispensable car la préparation d'une année scolaire est une opération nécessaire pour fixer et mettre en œuvre tous ensemble des objectifs opérationnels et contribuer ainsi au bien être des élèves et des adultes. C'est l'occasion de rassembler tous les acteurs de l'enfance.

Cependant, elle nécessite d'avoir été préparée tout au long de l'année précédente d'où les



commissions instaurées avec le corps enseignants, les parents d'élèves, les responsables de sites et les élus. Les journées de pré-rentrée et de rentrée constituent à la fois l'aboutissement de cette préparation et le début des nouveaux axes de travail pour l'année à venir.

La contribution des agents municipaux, leurs constats, leurs interrogations et leurs demandes sont ensuite restitués aux membres du comité de pilotage, aux élus municipaux et aux partenaires éducatifs.

Une fois par semaine, la Directrice Générale des Services, l'élue référente et le service scolaire se réunissent également pour apporter les premières réponses et les soumettre ensuite. Ce petit bilan permet ainsi de faire un point régulier et d'informer sur le quotidien du périscolaire et de la restauration dans les trois écoles. Ces éléments listés ci-dessous sont à prendre en considération pour 2025-2027.

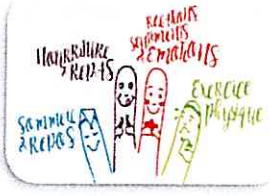
#### Evaluation des éléments organisationnels issus de 2022-2024

| Eléments 2022 – 2024 Projection<br>2025- 2027                                                                                                                     | POINTS FORTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | A AMELIORER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ORGANISATION</b></p> <p><b>UN PROJET<br/>PEDAGOGIQUE<br/>COMMUN</b></p>  | <p>Temps d'échanges réguliers avec les directeurs d'écoles et les deux responsables du service Affaires scolaires, la DGS, le directeur de cabinet et l'élue à la Petite enfance, Jeunesse et éducation.</p> <p>Service Affaires scolaires et la Cuisine centrale : mise en place de réunions d'équipes au sein des écoles pour travailler autour de la restauration, dans un souci d'amélioration et de limiter le gaspillage en collectivité.</p> <p>Passages réguliers dans chaque école les vendredis.</p> <p>Réunions hebdomadaires avec les 3 référents périscolaires.</p> <p>Plan mercredi : maintenir l'accueil aux usagers en s'adaptant à leurs besoins et renforcer l'offre éducative avec des propositions d'activités artistiques, ludiques, environnementales, citoyennes, sportives.</p> | <p>Mise en place de temps d'échanges entre les agents ATSEM, animateurs et les enseignants cependant il est difficile de planifier des temps de réunions en dehors des soirs. Rythme de chacun différent sur les plages horaires.</p> <p>Temps de transition périscolaire / écoles à améliorer : un temps à travailler et retravailler.</p> <p>Le temps du repas: un point à réfléchir pour améliorer les conditions, le bruit et le temps d'excitation.</p> <p>Communiquer : continuer à communiquer par mail ou échanger de vives voix. Chercher à toujours mieux communiquer en utilisant les moyens à l'ère du temps.</p> <p>Améliorer la mise en valeur des actions faites par les enfants .</p> <p>Valoriser la participation active des usagers.</p> |
| <p><b>MOYENS<br/>HUMAINS</b></p>                                               | <p>Diversité des compétences et complémentarité dans les équipes.</p> <p>Agents déclarés sur TAM pour tous les accueils périscolaires .</p> <p>Forte implication des professionnels : mobilité de la majorité des personnes. Capacité à s'adapter aux imprévus.</p> <p>Collaboration entre l'Éducation nationale, la CAF, les Services dédiés à la Jeunesse, et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations telles les Olympiades, la prévention à la sécurité routière, les stages «Été jeunes ».</p>                                                                                                                                                                                                                 | <p>Difficultés rencontrées pour les remplacements d'agents absents .</p> <p>Recrutement difficile à mettre en place sur des horaires en trois fois et sur des vacances : Petits contrats précaires .</p> <p>Manque de reconnaissance des agents d'animation vis-à-vis de quelques enseignants , parents , etc.</p> <p>Manque de temps de préparation pour les activités pour les ATSEM qui encadrent du périscolaire en maternelles.</p> <p>Formations à proposer plus régulièrement aux agents .</p>                                                                                                                                                                                                                                                       |



18



| Réception par les éléments 2022-2024 Projection 2025-2027                                                                         | POINTS FORTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | A AMELIORER                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La place des parents dans le PEDT</p>         | <p>Participation des parents au comité de pilotage du PEDT et aux conseils d'écoles, implication dans le fonctionnement des ALSH...</p>                                                                                                                                                                                | <p>Difficulté à mobiliser les familles les plus défavorisées. Le mot « école » est un frein pour certains.</p> <p>On retrouve souvent les mêmes parents au conseil d'écoles, aux réunions, aux actions participatives ...</p> <p>Trouver les moyens pour rendre les usagers acteurs.</p> |
| <p>La place des enfants</p>                      | <p>Enfants : Conseil Municipal des Enfants (8-11 ans),</p> <p>Participation aux commissions des menus dans les écoles...</p> <p>Participation aux projets partagés : cour d'école, don du sang, timbre polonais...</p>                                                                                                 | <p>Associer plus les enfants afin qu'ils soient acteurs de leurs loisirs.</p> <p>Mieux communiquer : Ecouter leurs besoins, leurs envies, leurs demandes et leurs préoccupations</p> <p>Savoir argumenter et prendre le temps lorsque l'enfant s'adresse à l'adulte.</p>                 |
| <p>La prise en compte du rythme des enfants</p>  | <p>Organisation des groupes en fonction de l'âge des enfants mais aussi des envies des enfants.</p> <p>Adaptation des activités en fonction des besoins de l'enfant : prise en compte de la demande des enfants, de leur état de fatigue, des conditions météorologiques afin de profiter d'activités en extérieur</p> | <p>Prendre davantage en compte les attentes des enfants : envie d'être au calme ou, au contraire, de se défouler.</p> <p>Ne pas être dans la consommation permanente.</p> <p>Améliorer les espaces dédiés aux enfants pour créer différents espaces ou zones de détente de jeux.....</p> |

## Evaluation des objectifs des parcours des enfants

| Eléments 2022 – 2024 Projection 2025-2027 : PARCOURS CITOYEN                                                                                       | POINTS FORTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | A AMELIORER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Mettre en place des actions pour le bien-vivre ensemble</p>  | <p>Atelier théâtre d'impro sur le harcèlement scolaire.</p> <p>Interventions extérieures : bien-être des enfants, initiation aux gestes de premiers secours.</p> <p>Capacité d'adaptation/ flexibilité des agents en fonction des besoins des enfants. Ex : mise en place de temps de relaxation.</p> <p>Mise en place de jeux collectifs, de jeux de société et d'actions d'entraide entre enfants.</p> <p>Organisation en fin d'année d'un tournoi inter-écoles et des olympiades sur le thème des JO en juillet 2024.</p> <p>Projets et actions du CME.</p> | <p>Difficultés de gestion de certains groupes d'enfants : comportements, violences... Respect de l'adulte</p> <p>Réflexion à approfondir sur les sanctions. La punition collective est interdite. Il faudra développer des moyens stratégiques pour instaurer des moments de temps calmes collectifs.</p> <p>Barrière de la langue (élèves allophones) : phénomène accentué lors de cette rentrée scolaire surtout sur l'école du Pontin.</p> <p>Espaces extérieurs dans les écoles à repenser autrement : cour vieillissante (projet de réaménagement en cours sur l'école du Pontin).</p> |
| <p>Favoriser les bonnes pratiques éco-citoyennes</p>            | <p>Sensibilisation au développement durable pendant les temps périscolaires. Valorisation des matériaux de récupération.</p> <p>Partenariat avec Saint-Etienne métropole et la cuisine centrale : tri sélectif et limiter le gaspillage alimentaire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Mise en place de poubelles de tri dans de nombreux lieux : mises en place dans toute les classes.</p> <p>Sensibiliser sur le gaspillage alimentaire.</p> <p>Sensibiliser sur le tri des déchets alimentaires</p> <p>Renforcer la découverte du territoire.</p> <p>Augmenter le temps de sensibilisation au développement durable.</p>                                                                                                                                                                                                                                                    |



|                                      |                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé certifié exécutoire           | Renforcer l'accès à la culture pour tous en développant les partenariats avec les équipements culturels de proximité | Qualité des activités proposées par les intervenants extérieurs.<br><br>Partenariats avec les équipements culturels de la ville : l'Opsis, médiathèque, ludothèque,<br><br>Mise à disposition de malles pédagogiques par la ludothèque | Mettre en place des malles pédagogiques par la médiathèque dans les trois périscolaires.<br><br>Mettre en place des projets en partenariat avec La Micro-Folie de Roche-la-Molière : musée numérique proposant des activités liées à l'art et au numérique. Le but est de mélanger la création, l'analyse et l'histoire des œuvres d'art.<br><br>Participer au projet VETUA : prix littéraire |
| Réception par le maire le 03/02/2025 |                                     |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

### Evaluation d'intégration des enfants en situation de handicap

De plus en plus d'enfants avec des besoins éducatifs particuliers sont accueillis sur les temps périscolaires dans les trois groupes scolaires et l'ALSH. Accompagner le public en situation de handicap fait partie du quotidien des agents et adultes qui animent les temps périscolaires ou de restauration. La commune a sensibilisé les personnels pour favoriser une qualité d'accueil qui reste encore à travailler tout en prenant en compte que ces derniers restent des animateurs et non des éducateurs spécialisés. En plaçant le bien-être des enfants au centre de nos préoccupations, le manque de moyens, les difficultés à gérer au quotidien, et le risque d'épuisement de certains adultes restent une problématique à améliorer (aménagements, encadrement professionnel).

- Actions mises en place en partenariat avec le Pôle Ressources Handicap 42 :
  - Une démarche de diagnostic en 2023,
  - Une visite à l'ALSH de Grangeneuve lors d'un mercredi,
  - Formation de 4 agents,
  - Taux d'encadrement renforcé sur la pause méridienne pour mieux accompagner les enfants en situation de handicap et/ou avec des besoins éducatifs particuliers,
  - Attentes et besoins : suite aux entretiens individuels des agents, une formation sur ce thème est vivement sollicitée par les animateurs périscolaires.
- Création d'un groupe de travail sur l'inclusion en 2023 suite à l'installation de la classe UEEA à l'école de la Côte Durieux, rassemblant différents acteurs : L'Education Nationale, la Directrice de l'école de la Côte Durieux, les partenaires associatifs et médico-sociaux de la croix rouge, les éducateurs et enseignants de l'UEEA, les responsables du service Affaires Scolaires dont les agents de restauration et du périscolaire :
  - Objectifs :
    - Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap,
    - Répondre à des besoins éducatifs particuliers sur les temps périscolaires,
    - Expérimentation sur les temps de restauration avec une organisation nouvelle depuis la rentrée scolaire 2024 suite aux demandes des parents d'élèves : intégrer toutes les classes élémentaires en effectuant un roulement chaque semaine pour manger avec les enfants de l'UEEA,
    - Proposer un accompagnement global en favorisant la continuité des temps scolaires et périscolaires,
    - Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs concernés,
    - Sensibiliser les élèves à la solidarité, au handicap et au respect de la différence.



## Évaluation et modification de la démarche partenariale à intégrer dans le nouveau PEDT :

| Acteurs impliqués                    | Oui / Non | Nombre | Préciser l'instance de concertation                                                                                                                                          |
|--------------------------------------|-----------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elus                                 | Oui       | 2      | Participation :<br>Au comité de pilotage,<br>aux conseils d'écoles,<br>au conseil municipal,<br>aux différentes instances<br>passant de l'information à la<br>concertation . |
| Parents                              | Oui       | 4      |                                                                                                                                                                              |
| Enseignants                          | Oui       | 3      |                                                                                                                                                                              |
| Intervenants des temps périscolaires | Oui       | 2      |                                                                                                                                                                              |
| Autres acteurs CTG , associations    | Oui       | 2      |                                                                                                                                                                              |
| Associations des parents d'élèves    | Oui       | 3      |                                                                                                                                                                              |

Suite à l'évaluation du PEDT, il paraît pertinent de simplifier les instances pour plus d'efficacité. En effet, une organisation plus souple et une meilleure communication d'information et de suivi peut être instaurer afin de moins solliciter physiquement les acteurs pas toujours disponibles au même moment de la journée :

- Une difficulté pour les acteurs à trouver le temps disponible nécessaire à l'échange sur les préoccupations et des projets communs,
- Une difficulté à mobiliser de plus en plus les parents.

Activités périscolaires mises en place :

| Activités les plus fréquentes | Programmes d'activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Statuts et qualifications des intervenants                  |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Le matin avant l'école :      | Des jeux sont à la disposition des enfants en fonction de leurs envies (coin lecture, jeux de société, dessins, etc.), jeux collectifs et sportifs , jeux libres.<br>Programme consultable sur le site BL-enfance : <a href="https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/">https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/</a>                                         | CAP AEPE BAFA, BAFD, ATSEM DEJEPS<br>Ou sans qualification. |
| Le midi                       | Thèmes proposés par cycle :<br>Ateliers : théâtre /musique / arts plastiques /art' récup/jeux sportifs collectifs /tournois.<br>Projets en partenariat : Vetua , don du sang, gaspillage et tri sélectif.<br>Programme consultable sur le site BL-enfance : <a href="https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/">https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/</a> | CAP AEPE BAFA, BAFD, ATSEM DEJEPS<br>Ou sans qualification. |
| Le soir après l'école         | Des jeux sont à la disposition des enfants en fonction de leurs envies (coin lecture, jeux de société, dessins, etc.), jeux collectifs et sportifs , jeux libres<br>Programme consultable sur le site BL-enfance : <a href="https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/">https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/</a>                                          | CAP AEPE BAFA, BAFD, ATSEM DEJEPS<br>Ou sans qualification. |
| Le mercredi                   | Thématiques diversifiées – activités sportives, culturelles, atelier bricolage, contes, sorties nature, sorties loisirs,<br>Programme consultable sur le site BL-enfance. <a href="https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/">https://www.roche-la-moliere.fr/portail-e-enfance/</a>                                                                                   | CAP AEPE BAFA, BAFD, ATSEM DEJEPS<br>Ou sans qualification. |



## Activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » :

Les activités proposées le mercredi dans le cadre du plan mercredi s'inscrivent dans ces 3 thèmes:

☒ culture ☒ nature ☒ sport ☐ Autres, précisez : .....

☒ Activités artistiques

☒ Activités scientifiques

☒ Activités civiques

☒ Activités numériques

☒ Activités de découverte de  
l'environnement ou du patrimoine

☒ Activités éco-citoyennes

☒ Activités physiques et sportives



Mesures mises en place pour favoriser l'accès aux accueils de loisirs :

- Cohérence dans tous les services petite enfance et enfance afin de faciliter les modes de garde pour les parents :
  - Ouverture à partir de 7h 30 et fermeture à 18 h 00 avec un accueil et départ échelonné. Ces horaires sont valables toute la semaine du lundi au vendredi pour les services de la petite enfance, crèche et jardin d'enfants, pour le périscolaire dans les écoles, pour le mercredi et pour les vacances scolaires également à l'Accueil de Loisirs de Grangeneuve.
- Tarifs en fonction du quotient familial :
  - Réduction Familles nombreuses: réduction de 25% pour les repas, le périscolaire et l'ALSH à partir du 3ème enfant.
  - Tarifs de la pause méridienne (repas et périscolaire inclus) différent entre les maternelles et les élémentaires.
- Aides financières accordées par la commune en direction des enfants et des jeunes :
  - **Le Pass loisirs** : Il s'adresse aux enfants de 4 à 16 ans, pour une année scolaire. Il permet l'accès à une activité culturelle, sportive, ou de loisirs qui se déroule sur la Commune ou qui est initiée par une association domiciliée sur la commune. Il est délivré aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700. Il se présente sous forme d'un carnet composé de 20 bons de 4 € chacun d'une valeur totale de 80 €. Le bénéficiaire s'acquitte de 8 €.
  - **L'aide aux transports scolaires** : Attribuée sous certaines conditions aux familles dont les enfants de 6 ans à 19 ans scolarisés utilisent les transports de la STAS. La participation du CCAS est calculée sur 9 mois et versée aux familles à la fin de l'année scolaire. Cela concerne les lycéens, les collégiens et écoliers de la commune.
- Appuis, conseils et aides financières accordées par les partenaires financiers :
  - CAF de la Loire : prestations et bonification ; financement de projets soutenant la Parentalité,
  - Département,
  - DSDEN,
  - Associations par biais de dons,
  - .....



Y a-t-il eu une articulation éventuelle avec les activités extrascolaires? Si oui, lesquelles?

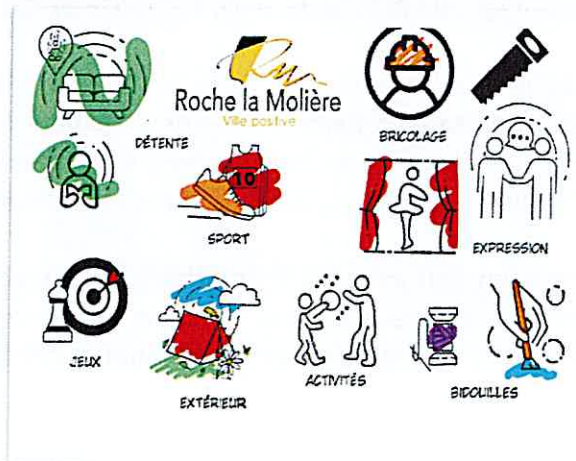
Le secteur enfance et le secteur jeunes sont ouverts les périodes extrascolaires lors des petites vacances et l'été.

➤ Les atouts facilitateurs de l'articulation des activités :

- Les responsables périscolaires, secteur jeunes et mercredis sont également les responsables des temps extrascolaires,
- Une majorité des agents d'animation sont aussi animateurs sur les périodes de vacances,
- Les ATSEM et les agents de restauration assurent également le service de restauration et d'entretien,
- Les projets pédagogiques sont construits avec les mêmes intentions éducatives et pédagogiques,
- L'offre d'activités de loisirs est élaborée en fonction des thèmes préalablement définis,
- Des sorties, des bivouacs et des séjours sont proposés,
- La participation aux stages multi-activités « été jeunes ».
  - Offrir aux 11-17 ans la possibilité de s'évader et de vivre des expériences inoubliables tout en partageant la vie collective avec d'autres publics et de participer,
  - Initiations mini-moto et sécurité routière,
  - Stage sportif ASSE.
- Des projets conçus sur le temps extrascolaire notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives,
- Encourager les jeunes à l'effort sportif,
- Une structure au milieu d'un parc arboré favorisant la mise en œuvre de jeux et d'activités extérieures.

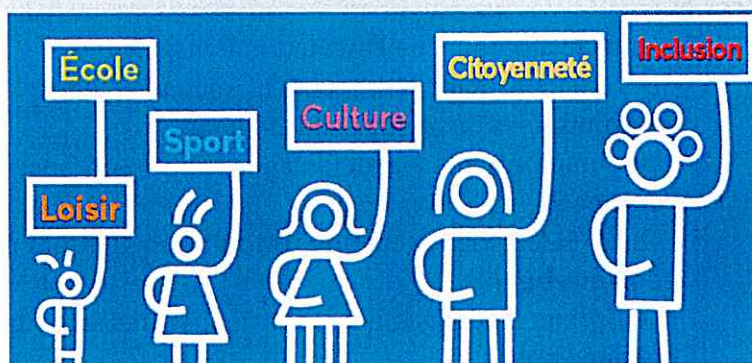
➤ Des freins :

- Le recrutement d'animateurs et particulièrement de personnes titulaires du BAFA afin de répondre aux normes est un véritable frein. La crise sanitaire a fortement diminué l'accès aux formations pour les jeunes animateurs et un problème entre l'offre et la demande se fait ressentir dans notre commune. L'enjeu financier du coût de formation est aussi à prendre en compte,
- Des budgets de plus en plus limités,
- Des coûts d'activités en hausse,
- Des coûts de transports en bus en augmentation,
- Une période de travaux sur le site diminuant la capacité d'accueil et l'accès au gymnase en cours de rénovation .





## Les éléments clés de 2022 à 2024 de cette évaluation : Ce que l'on retient pour agir !



### Freins et leviers liés au territoire à prendre en compte pour la mise en œuvre du PEDT:

La ville dispose actuellement **d'équipements adaptés** dans les écoles pour les accueils périscolaires et extrascolaires. Cependant ces locaux d'accueil montrent parfois leurs limites :

Le Site de Grangeneuve est en réaménagement. De ce fait, l'ALSH de Grangeneuve a actuellement une capacité limitée à 50 enfants et 80 enfants l'été en utilisant les locaux de l'école de la Côte Durieux.

L'augmentation régulière des fréquentations des services dédiés à l'enfance, voire petite enfance, voit un **nombre croissant de présences enfants pour les 3-5 ans**.

**Les modalités d'inscription et de désinscription** aux services périscolaires, restauration scolaire et extrascolaires sont de plus en plus souples, croisés à l'ère du numérique avec une plate-forme dématérialisée, le « Portail Famille BL-Enfance Berger Levraut », portail interactif facilitant les adaptations quotidiennes des besoins des parents, accessible à tout moment depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, permettant des réservations et annulations à une activité.

**La connaissance des besoins des territoires** : temps de travail et de concertation dans le cadre de la CTG : diagnostics partagés afin de rechercher et de mobiliser les moyens adaptés.

**Le développement de la qualité** dans les services enfances par la promotion de démarches de qualité : Eté 2022-Colos apprenantes, Plan mercredi mis en place et par la montée en compétences des animateurs et des directeurs de ces temps d'accueils : formations et expériences.

**La constitution et la professionnalisation des équipes d'animation** en s'appuyant sur un mode d'annualisation en évitant au maximum les petits contrats, en fidélisant les équipes, en les suivant quotidiennement : échanges de pratiques, mise à disposition de ressources et d'outils.

**Un travail collectif** autour de l'organisation de la journée scolaire (pause méridienne) avec la **mise en place d'actions éducatives complémentaires de l'école** : inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap, prévention du harcèlement et des violences, éducation à la santé, à la citoyenneté, à la transition écologique ; formation avec handicap 42 , pôles ressources.

**Le montage de projets en lien avec les thématiques citées** et des programmes d'apprentissages sportifs dont au moins 30 minutes d'activité physique : mise en place de tournois inter-écoles avec des épreuves communes et un entraînement sur chaque école concertée.



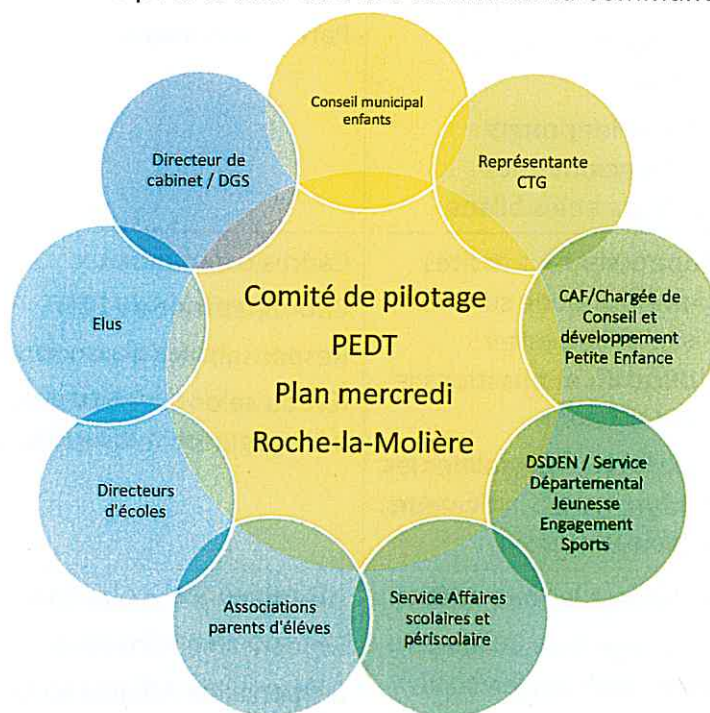
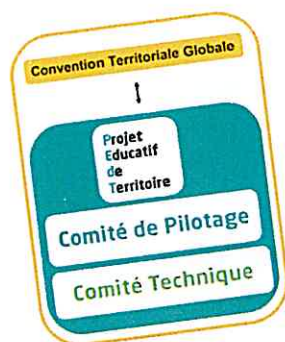
### III. ACTUALISATION DU PEDT

#### Modalités de pilotage du PEDT :

Il est mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi-partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves.

Les acteurs qui se mobilisent, montrent leur engagement autour des valeurs et principes d'actions suivants :

- Mettre en place de projets au service du **bien-vivre ensemble** et du **lien social**, favorisant les interactions et les partenariats entre acteurs éducatifs,
- Œuvrer tous ensemble pour le bien-être des enfants de la Commune de Roche-la-Molière.



Le comité de pilotage est composé :

| Structures invités à participer            | Représentants                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Caisse d'Allocation Familiales de la Loire | 1 représentant CAF : Chargée de conseil et développement Petite enfance .                                                                                                                                      |
| Education Nationale                        | 1 représentant inspection académique /au moins un directeur d'école.                                                                                                                                           |
| DSDEN de la Loire                          | 1 représentant DSDEN /SDJES.                                                                                                                                                                                   |
| Association des parents d'élèves           | Des représentants parents d'élèves.                                                                                                                                                                            |
| Conseil municipal enfants                  | 2 représentants.                                                                                                                                                                                               |
| CTG                                        | 1 représentante de la CTG, agent municipal de la Commune.                                                                                                                                                      |
| Mairie de Roche la Molière                 | Le Maire ou l'élue Adjointe à la Petite Enfance,<br>Le directeur de cabinet / La Directrice Générale des Service,<br>La coordinatrice, responsable périscolaire et ALSH,<br>La responsable Affaires scolaires. |

|                                      |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé certifié exécutoire           | Instances                                                                | Missions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Composition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Réception par le préfet : 10/02/2025 | <b>Comité de pilotage partenarial</b><br><br>OBLIGATOIRE                 | Valider le mandat d'évaluation : objectifs, acteurs, méthode, calendrier.<br><br>Valider les priorités, le questionnement évaluatif.<br><br>Allouer les ressources nécessaires à l'évaluation.<br><br>Valider les conclusions et décider des suites à donner.<br><br>Valider les projets pédagogiques des secteurs et les bilans. | Élus ,<br><br>Cadres communaux,<br><br>Coordinateur PEDT,<br><br>IEN + directeurs d'école,<br><br>Principaux partenaires associatifs,<br><br>Représentant des parents d'élèves,<br><br>Service affaires scolaires représentant l'Équipe d'animation (ATSEM, personnels périscolaires),<br><br>Partenaires institutionnels : CAF, SDJES. |
|                                      | <b>Comité technique et de suivi</b><br><br>SELON LE PROJET DU TERRITOIRE | Superviser les activités des groupes de suivi de site, fait remonter difficultés et questions le cas échéant.<br><br>Collecter et consolider les informations : indicateurs, tableaux de suivi.                                                                                                                                   | Cadres communaux,<br><br>Coordinatrice du PEDT,<br><br>Responsables d'associations,<br><br>IEN ou selon les situations conseillers pédagogiques et directrices d'écoles.                                                                                                                                                                |
|                                      | <b>Groupes thématiques</b><br><br>SELON LE PROJET DU TERRITOIRE          | Collecte les informations.<br><br>Alimente les indicateurs et les tableaux de suivi.<br><br>Transmettre et communiquer au comité technique les données et informations récoltées.                                                                                                                                                 | Directeurs d'école (+ enseignants),<br><br>Responsable Périscolaire,<br><br>Responsable Affaires scolaires,<br><br>Associations intervenant dans les 3 écoles , le mercredi , à l'ALSH,<br><br>ATSEM, agents d'animation périscolaires,<br><br>Responsable d'animation extrascolaire.                                                   |
|                                      | <b>Commission de validation et d'évaluation des projets et activités</b> | Valider.<br><br>Evaluer les projets et les activités.<br><br>Proposer des pistes d'amélioration basées sur les retours d'expériences , les demandes et les besoins.                                                                                                                                                               | Mairie de Roche-la-Molière :<br><br>Maire ou l'élue Adjointe Petite enfance,<br><br>1 coordinatrice,<br><br>1 membre de l'équipe de direction,<br><br>Les responsables de projets et partenaires associés,<br><br>Les responsables des sites concernés,<br><br>1 responsable financier.                                                 |



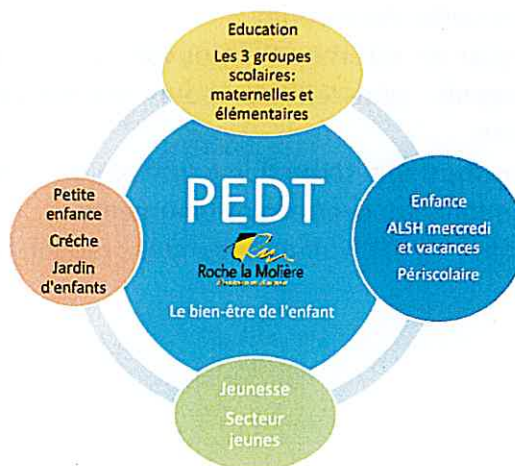
Au niveau de la Commune, différents partenaires interviennent tels que les services municipaux, des associations locales, des artistes et intervenants spécialisés. Les autres partenaires institutionnels de la Ville sont l'Éducation Nationale, le DSDEN-SDJES et la Caisse d'Allocation Familiales de la Loire. Ils nous conseillent et nous soutiennent financièrement dans de nombreux projets.

Des projets en partenariats avec les associations et les intervenants extérieurs sont souvent mis en place. Les services périscolaires sont les plus sollicités et concernés. Les interventions proposées permettent d'enrichir et de diversifier l'offre éducative sur les temps périscolaires. Cette dynamique sera poursuivie dans le cadre du prochain PEDT. Ces partenariats donnent aussi du sens à nos actions.

Articulation avec les dispositifs existants (PEL, CEJ, CTG, contrat de ville, PRE, accompagnement éducatif...) :

- **CTG** : Fin du CEJ : 31 décembre 2022 et début CTG : 01 janvier 2021 signé le 14 décembre 2021
- **Partenaires impliqués dans les projets** :
  - Les trois Ecoles publiques,
  - Les Associations rouchonnes :
 

La mise en place d'activités et de projets favorisent l'implication des bénévoles associatifs qui sont aujourd'hui des acteurs participatifs auprès des enfants. L'association « des Polonais » et l'association « du don du sang » sont des acteurs très présents d'un point de vue pédagogique avec des temps de sensibilisation, d'écoute et d'échanges. Projets de sensibilisation depuis 2023 et reconduits pour 2025 .
  - Les différents services publics de la Ville :
    - La médiathèque et la ludothèque sont des partenaires majeurs du service périscolaire: création de malles pédagogiques, mise à disposition de ressources éducatives, organisation de conférences et de manifestations dans le cadre du PEDT...
    - Le service culturel: représentations pour les scolaires (avec prise en charge financière du transport en car), organisation d'ateliers parents-enfants, visites pour les enfants, etc. Ex : Circuit sur le Patrimoine minier de Roche, projets en lien avec le musée et le château.
    - La micro-folie, service qui propose des actions visant à animer la culture à destination des publics scolaires, périscolaires, amateurs, spécialistes, Ce service conçoit des événements et des temps particuliers permettant aux différents usagers de vivre une expérience culturelle.
    - Les services enfance- jeunesse : Passerelles entre le jardin d'enfants, l'ALSH dont le plan mercredi et le Secteur Jeunes : La jeunesse et la petite enfance n'avaient pas été intégrées au PEDT. Aujourd'hui ces structures y seront étroitement associées.



- **La place des parents :** Les parents ont une place centrale au sein des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse et dans les démarches et actions qui concernent leurs enfants. Leur rôle est fondamental. Il s'agit donc de les conforter et de les soutenir dans leur rôle éducatif et de faciliter leur implication autour des questions d'éducation. A cet effet, un accueil privilégié leur être réservé et une attention particulière notamment dans les échanges concernant leur enfant.

Des actions liées à la parentalité, notamment au travers des événements organisés sont construits autour de thématiques telles que la parentalité, la prévention, l'hygiène et la santé, les addictions, cafés parents dans tous les secteurs de la crèche au secteur jeune.

- **La place des enfants :** La mise en place d'activités participatives favorise l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange, dans la mesure du possible, afin que ceux-ci soient acteurs de leur temps de loisirs. Pour cela, plusieurs méthodologies sont proposées par les animateurs :

- Établir des temps de concertation avec les enfants à différents moments de la journée : le matin avant la présentation de la journée, pour faire un bilan de la veille ou de la dernière animation,
- Proposer et recueillir les nouvelles idées, pendant le repas, avant et après le début de l'atelier,
- Laisser le choix de faire ou de ne pas faire, en proposant en parallèle de l'activité des coins dessins, coloriages, lecture, jeux, « bullage »,
- Offrir la possibilité de changer d'activité si l'on s'est trompé, dans la mesure du possible et des places disponibles,
- Prendre en compte l'état du groupe ou de l'enfant et modifier, voire remplacer ce qui est prévu lorsque l'énerverment, la fatigue, le manque de motivation ou le besoin de se défouler sont ressentis ou exprimés.



- **Le rôle de la coordinatrice :**

- Être légitimée dans ses missions,
- Élaborer le projet: contribuer à la rédaction du PEDT en identifiant les besoins et les objectifs,
- Mobiliser des acteurs : engager les écoles, les associations, les collectivités locales, les parents et d'autres parties prenantes dans le projet,
- Communiquer entre les parties prenantes: Assurer une bonne circulation de l'information entre tous les acteurs impliqués,
- Suivre des activités: S'assurer que les activités prévues sont mises en œuvre conformément au calendrier et aux objectifs définis,
- Accompagner les membres du comité lors des réunions : Aider à conduire des réunions ou échanger avec les partenaires pour discuter de l'avancement du projet et recueillir des retours,
- Communiquer en externe : Promouvoir le PEDT auprès des parents, des enfants et des agents périscolaires pour encourager leur participation et leur engagement,
- Être à l'écoute des retours des participants et des partenaires pour adapter les activités en fonction des besoins émergents,
- Communiquer : mails, comptes-rendus, rappel, etc.



## Calendrier de réunion :

Le comité de pilotage se réunira donc à raison de 1 à 2 fois par an.

Des comptes-rendus seront systématiquement envoyés à tous afin d'entretenir une communication active et les informations. C'est aussi un moyen de rappeler les dates aux acteurs du PEDT et de valider leur participation.

Différentes réunions et conseils préexistent et sont planifiés sur l'année :

- Réunions de direction en charge de la régulation et de l'opérationnalité,
- Réunion de préparation des programmes d'animations : responsable périscolaire et animateurs : une fois par mois,
- Conseil de classes, Conseil municipal enfants, conseil de parents d'élèves , instance de concertation mairie /directeurs d'écoles,
- Réunion de pré-rentree avec tous les acteurs concernés par l'animation des temps périscolaires , pause méridienne et mercredi inclus.

Les membres de direction de la Mairie de Roche-la-Molière proposeront en janvier 2025 un calendrier en essayant de prendre en compte au maximum les disponibilités de chacune des parties . Le comité de pilotage s'appuiera ainsi sur un diagramme de Gantt pour bâtir un échéancier. Il pourra être évolutif et remodelé en fonction des évolutions ou freins. Toutes les tâches et les projets à accomplir seront répartis en fonction de dates précises ou durée.

- 1er COPIL, jeudi 6 février à 18 h . Il aura pour objectif de :
  - Présenter le PEDT tel que validé,
  - Effectuer une première évaluation du fonctionnement,
  - Recenser les problématiques relevées depuis la rentrée 2024 après 4 mois et d'y apporter des solutions ou amélioration,
- 2ème COPIL, mi-mai. Il aura pour objectif de :
  - Effectuer le bilan relatif au fonctionnement et évaluer des actions à mettre en place relevée lors du premier COPIL,
  - Recenser les problématiques relevées et d'y apporter des solutions pérennes pour la rentrée 2025,
  - Valider l'évolution du PEDT pour l'année scolaire suivante,
- Des commissions ou des groupes de travail pourront être mis en place si la situation les rend nécessaires,
- Des dates fixes seront programmées sur l'année avec des comptes- rendus qui seront portés à la connaissance des membres du comité de pilotage,
  - Le Conseil Municipal Enfants,
  - Les conseils de classes et périscolaires,
  - Les réunions bilans des mercredis et vacances,
  - Les instances de travail entre enseignants et service scolaires,
  - Les instances de travail et d'échanges avec les parents.

✚ **Outil à mettre en place pour 2025/2027: diagramme de Gantt**, moyen de communication entre les différents acteurs et parties prenantes du projet pour planifier les tâches à exécuter, offrir une vue d'ensemble, communiquer sur l'avancée du projet.

## Formation et professionnalisation des équipes

L'accompagnement des agents :

Le renforcement des moyens humains dans le cadre du PEDT 2022-2024 a contribué à l'amélioration du service public à destination des enfants. Cependant il est nécessaire d'accompagner les agents tous les jours et d'être à leur écoute. Chaque mois, une réunion est organisée par la responsable du périscolaire des 3 groupes scolaires. Ces séances ont plusieurs objectifs :

- Assurer et vérifier le bon déroulement des temps périscolaires dans les 3 écoles,
- Fluidifier la communication et la circulation de l'information,
- Identifier les éventuelles difficultés et apporter des solutions,
- Mettre en place des projets collectifs répondant aux besoins identifiés,
- Echanger sur les pratiques,
- Contribuer à entretenir la cohésion d'équipe,
- Elaborer ensemble les programmes d'activités.

Les besoins de formation :

*Avez-vous identifié des besoins de formation ? Si oui, lesquels ?*

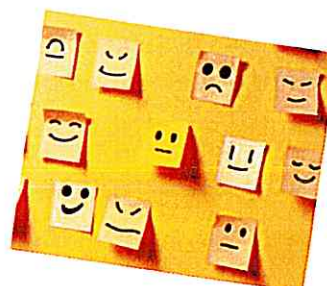
- Comment mieux accompagner des enfants handicapés, malentendants ou autistes : De plus en plus d'enfants avec des besoins éducatifs particuliers sont accueillis sur les temps périscolaires,
- Former sur les premiers gestes à tenir en cas de blessures et la conduite à tenir,
- Attitude à avoir lors de comportements inhabituels chez les enfants,

Ces besoins de formation ont été identifiés et demandés lors des entretiens individuels comme un besoin pour nos agents.

- BAFA, BAFD, CAP , préparations aux concours, etc. Accompagner et motiver les agents à se former

*Des actions de formation sont-elles intégrées au nouveau PEDT ? Si oui, lesquelles ?*

- Accompagner les agents de restauration : en effet, les agents encadrent les enfants et ont très souvent des formations et statuts d'agent d'entretien . Un manque se fait fréquemment ressentir.
  - Renforcer les compétences de chacun: ateliers thématiques,
  - Posture à adopter,
- Accompagner les agents d'animation et ATSEM :
  - Création d'activité ludiques et artistiques,
- Accompagner tous les agents animateurs, les ATSEM et les agents de restauration :
  - Gestion de conflits,
  - Sensibiliser à la sécurité,
  - Communication non-violente,
- Accompagner la gestion des émotions, aider les enfants à exprimer leurs émotions, à développer leur empathie envers les autres et à renforcer leur estime de soi. Une formation pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.





## Les objectifs (reconduits ou modifiés) du nouveau PEDT / Plan mercredi :

Le PEDT 2025- 2027 se décline à partir :

- D'une volonté politique : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant,
- D'une méthode : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, les enseignants, les familles, les équipes d'animation,
- D'une offre de qualité: accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire,

Les objectifs sont reconduits pour assurer une continuité de fonctionnement et d'articulation, mais toujours avec des enjeux d'amélioration pour répondre à la demande de l'évolution des besoins.

- Renforcer le bien vivre ensemble :
  - Instaurer un climat favorable dans les trois sites,
  - Respecter l'autre :
    - Entre enfants,
    - Respecter l'adulte,
    - Respecter l'enfant,
      - Langage - empathie - prévention contre le harcèlement- attention portée aux enfants isolés,
    - Mixité filles-garçons,
  - Sensibiliser aux usages du numérique,
  - Respecter les différences , prendre en compte les enfants en situation de handicap - enfants allophones.
  - Eco-citoyenneté : 3 projets en cours d'élaboration,
    - Lutter en particulier contre le gaspillage alimentaire,
    - Le tri sélectif,
    - Aménagement et végétalisation des cours d'écoles,
- Rendre l'enfant acteur :
  - Favoriser l'autonomie de l'enfant,
  - Renforcer les liens intergénérationnels,
  - Accès à l'éducation artistique et culturelle,
- Continuer à offrir des temps périscolaires aux enfants :
  - Un moment de détente,
  - Un temps non imposé à l'enfant : liberté de faire ou de ne pas faire,
  - Un temps pour apprendre à imaginer,
  - Un temps où l'enfant prend plaisir,
  - Des rituels collectifs: La pause goûter à partir de 16h 30 : un moment plaisir pour se ressourcer. C'est pour eux l'occasion d'une transition avec la journée de classe, d'un premier moment de convivialité et d'échanges. Le temps pour les enfants de recharger les batteries et pour les animateurs d'expliquer aux enfants la suite des activités de leur fin de journée.
- Mettre en place des préconisations et des outils pour une meilleure articulation entre les temps scolaires et périscolaires :
  - Comment assurer la sécurité et la surveillance des enfants dans les temps de transition ? Ce moment de passation correspond au temps d'accueil, 10 mn avant le début de la classe, quels que soient les horaires de l'école pour chaque demi-journée.

- Organiser des réunions de concertation rassemblant les enseignants et des agents périscolaires pour harmoniser les modalités d'organisation de la sécurisation des temps de transition et définir les règles de fonctionnement stables selon les temps, les lieux et les personnes,
- Formaliser les décisions prises pour une meilleure connaissance des rôles et des missions de chaque responsable et adulte concernés et une utilisation appropriée des locaux partagés : convention, charte, site de l'école, de la municipalité, ...d'où partager les mêmes règles.

Les objectifs de ce nouveau PEDT mettent l'accent sur la continuité éducative, l'accessibilité à tous les publics, et l'inclusion des enfants en situation de handicap, la mise en valeur des richesses du territoire, les enjeux environnementaux et sociétaux, et la diversité des activités que nous pouvons proposer.

Il convient donc d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires en prolongement et en complément des heures d'enseignement, et mobiliser toutes les ressources du territoire en créant du lien entre :

- Les projets des écoles qui doivent idéalement mobiliser l'ensemble des professeurs des écoles et donc toucher toutes les classes,
- Les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La finalité est la suivante : Le bien-être de l'enfant.

Afin de mener à bien les différentes actions en direction du bien-être des enfants, les ressentis, les demandes et les besoins de tous les acteurs de la coéducation ont été recueillis. Dans le cadre de la consultation des conseils d'école sur l'organisation des activités périscolaires, ceux-ci sont associés à la réflexion sur l'élaboration des PEDT.

*Eventuellement, les formes de concertation et d'implication des acteurs (réunions publiques, commissions, instances ouvertes aux enfants, enquêtes...) :*

- Instances ouvertes aux enfants : les mercredis et dans les trois périscolaires,
- Conseil Municipal Enfants,
- Echanges avec les parents : sur temps informels et temps d'accueil,
- Echanges avec les enseignants temps de concertation planifiés,
- Commissions projets d'écoles,
- Concertation entre élus et citoyens : Les trois associations des parents d'élèves des trois écoles .

**SWOT** : Ce tableau doit être vu comme un outil facilitateur nécessaire pour mettre en œuvre des projets sur Roche-la-Molière. Il fera l'objet d'une discussion et pourra être modifié lors d'instances ou de commissions de réflexion collaborative. Il permettra d'engager tous les acteurs du projet dans une discussion constructive et de développer des stratégies adaptées pour maximiser les forces et opportunités tout en minimisant les faiblesses et prendre en compte les menaces.



| Forces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Implication des acteurs locaux (écoles, mairie, associations) .</p> <p>Bonne relation dans l'ensemble entre les directrices des écoles, les référents périscolaires sur site et les 2 responsables des affaires scolaires-périscolaire.</p> <p>Les horaires du périscolaire et de l'ALSH harmonisés .</p> <p>Partenariats solides.</p> | <p>Les Restaurants scolaires : grande résonnance sur écoles, ce qui accentue de manière importante le bruit durant les repas.</p> <p>Formation des agents.</p> <p>Manque de ressources financières.</p> <p>Difficultés de communication entre les partenaires.</p> <p>Faible notoriété du PEDT.</p>                                                          |
| Opportunités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Menaces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p>Subventions et financements disponibles, dons.</p> <p>Demande croissante de formations en animation : indicateur de motivation et de besoins des agents.</p> <p>Évolution des besoins des élèves et des familles.</p> <p>Sensibilisation à différents sujets de la vie quotidienne pour rendre l'enfant acteur et citoyen.</p>         | <p>Impossibilité pour les acteurs du PEDT de dégager du temps pour renforcer leur cohérence, leur concertation et la coordination des projets scolaires/périscolaires.</p> <p>Essoufflement de certains adultes.</p> <p>Changement de politique éducative , de responsables hiérarchiques d'où des organigrammes différents qui demande de l'adaptation.</p> |

Les objectifs opérationnels à prendre en compte pour faire vivre au mieux le PEDT en 2025 :

➤ **Créer un espace de convivialité :**

- Créer le lien indispensable entre les participants.
- Permettre la rencontre, la connaissance mutuelle.
- Créer la confiance entre les personnes. Elle n'empêche pas les différences de point de vue.

➤ **Favoriser la communication et les échanges :**

- Encourager l'expression de tous ainsi que l'émergence des désaccords pour éviter l'envenimement des conflits,
- Être à l'écoute, tenir compte de l'avis de chacun et rechercher des solutions consensuelles avec le groupe pour le groupe,
- Instaurer un dialogue entre tous les usagers.

➤ **Entretenir des relations avec les usagers , les familles :**

- Avoir le même référent par site qui les accueille chaque jour et les écoute,
- Avoir des temps formels et informels avec la responsable périscolaire,
- Pouvoir communiquer par mail ou téléphone au service affaires scolaires,
- Poser directement des questions via le portail famille ou modifier ses coordonnées,
- Participer à des réunions en mairie en commission PEDT.

➤ **Des freins :**

- Un taux faible de parents impliqués.
- Difficulté pour mobiliser les parents , les familles même auprès des enseignants.
- Des programmes parfois non lus.



## D' OU TROIS AXES DE TRAVAIL POUR LES ANNEES 2025-2027

| AXE 1                                                                                                                                                                                                 | OBJECTIFS OPERATIONNELS                                                                       | ATTENDUS                                                                                              | MOYENS ET ACTIONS                                                                                                                                                                                                                                                              | CRITERES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Renforcer la coopération</b><br><br><b>Et</b><br><br><b>La concertation entre les différents acteurs de l'éducation :</b><br><br>- Équipe éducative<br><br>- Équipe périscolaire<br><br>- Familles | Continuer à mettre en place des temps d'échanges scolaire périscolaire et extrascolaire.      | Meilleure coordination entre temps scolaire, temps périscolaire : entretenir une communication saine. | Réunions périscolaire- scolaire.                                                                                                                                                                                                                                               | Au moins une réunion périscolaire - scolaire / trimestre.                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                       |                                                                                               | Meilleure complémentarité entre temps scolaire, temps périscolaires et temps extrascolaires.          | Réunions péri et extrascolaire-familles.<br><br>Mettre en place des accueil café pour les parents pour échanger                                                                                                                                                                | Au moins une réunion périscolaire - familles / an.                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                                                                       | Mieux communiquer et expliquer les différentes interactions bien souvent peu mises en valeur. | Meilleure compréhension de la démarche et de l'intérêt des actions mises en place.                    | Les programmes d'activités des mercredis ,du périscolaire et des ALSH vacances scolaires sont mis sur le site Internet de la ville de Roche la Molière et sur Bl enfance -Portail famille.<br><br>Flyers d'informations sur les panneaux d'entrée aux écoles.<br><br>Réunions. | Un programme d'activités pour chaque période .<br><br>Un flyer d'information à chaque rentrée .<br><br>Un temps d'information en accueil individuel et d'informations de rentrée pour les familles à partir de la première année de leur enfant ou pour les nouveaux arrivants : service affaires scolaire de la mairie. |
|                                                                                                                                                                                                       |                                                                                               |                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Les objectifs opérationnels et les moyens de de cet axe de travail sont mis en œuvre sur la commune mais doivent régulièrement être évaluer pour améliorer au quotidien les attendus.                 |                                                                                               |                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| AXE 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | OBJECTIFS OPERATIONNELS                                                                                                                                                                                                                    | ATTENDUS                                                                                                                                      | MOYENS ET ACTIONS                                                                                                                                           | CRITERES                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer les temps de transition .<br><br>Cohésion.<br><br>Repères                                                                                                                                                                                                                                                              | Mettre en place de règles de vie communes au sein de l'école, lieu de vie partagé: règles de vie et de jeux dans les cours de récréation.                                                                                                  | Les enfants auront des repères communs au sein de l'école quel que soit le temps concerné.                                                    | Réunions périscolaire/scolaire<br>Affichage des règles.<br>Communication aux familles.                                                                      | Règles de vie communes à établir pour septembre 2025.                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Améliorer le cadre de fonctionnement des temps péri et notamment du temps de la pause méridienne.                                                                                                                                          | Les enfants vivront plus sereinement leurs temps péri .                                                                                       | Règlement intérieur des temps périscolaires revu à chaque rentrée scolaire .<br>Chartre commune sur les lieux partagés à élaborer.                          | Règlement à diffuser à toutes les familles lors de leur inscription sur BL- enfance .<br>Règlement à afficher dans les périscolaires.<br>Règlement à mettre sur le site BL- enfance. |
| Des cadres qui rassurent                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Accompagner les enfants lors des transitions scolaires et périscolaires au changement de rythme et de cadre ;<br>Créer des passerelles facilitatrices et sécurisantes du passage entre la petite enfance , l'enfance et le secteur jeunes. | Offrir aux enfants un passage de niveau le plus souple et le plus sécurisant possible : quel enfant n'a pas appréhendé un changement d'école. | Animations péri et extrascolaires intergénérationnel les :<br>- Petite enfance / maternelle<br>- Maternelles / élémentaires<br>- élémentaires / adolescents | Au moins une rencontre jardin d'enfants et enfants et professionnels au moins de juin de chaque année.<br><br>Pour les CM2 : passerelles avec le secteur jeunes.                     |
| Un règlement intérieur pour les temps périscolaire est mis à jour régulièrement . Récemment un travail de réflexion sur une chartre commune a été proposé par les enseignants en concertation avec la responsable périscolaire.<br>Des passerelles à mettre régulièrement en place sur certaines tranches d'âge GS/CP CM2 / 6eme |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                               |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                      |



| AXE 3                                                                                                                                                | OBJECTIFS OPERATIONNELS                | ATTENDUS                                                                                                                | MOYENS ET ACTIONS                                                                                                                                                 | CRITERES                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Les moments de transitions</b><br><br><b>Assurer un cadre d'accueil dont les modalités participent à la construction de repères chez l'enfant</b> | Sécuriser.<br><br>Mettre en confiance. | Assurer un accueil et accueillant sécurisant pour les enfants et les parents .                                          | Mobilier adapté.<br><br>Nombre de personnes suffisamment nombreuses et compétentes.                                                                               | Nombre d'adultes par rapport au nombre d'enfants.                                                                     |
|                                                                                                                                                      | Des adultes référents.                 | Valoriser les savoirs être des adultes référents afin qu'il ait une posture adaptée auprès des enfants.                 | Chartre à construire avec les adultes sur la posture.<br><br>Mettre en place des temps d'échanges en équipe ouvrant à la réflexion et à l'analyse des pratiques . | La direction a-t-elle dû intervenir individuellement sur la posture d'un agent : si oui : nbre<br>Retour des parents. |
|                                                                                                                                                      | Se repérer dans l'espace.              | Définir des repères spatiaux pour les enfants adaptés à chaque tranche d'âge et des repères fixes pour les plus petits. | Aménager différents espaces où l'enfant puisse se sentir bien : espace de détente , d'activités , de sieste, de jeux.                                             | Les enfants peuvent-ils identifier eux même les espaces et se déplacer en fonction de leur besoin ou envie.           |
|                                                                                                                                                      | Se repérer dans le temps.              | Organiser et verbaliser des repères dans les différents moments de la journée.                                          | Mettre en place des rituels : le temps du bonjour, des histoires, des temps de rangements, du lavage de mains ou passage aux toilettes.                           | Les enfants sont -ils capables de repérer les différents moments de la journée et le rituel qui y est associé.        |

Les moments de transition sont des repères importants à travailler pour l'enfant car ils peuvent être source d'insécurité lorsqu'il passe d'un temps à un autre. Il est donc primordial de réfléchir à ces derniers afin de leur donner un sens et leur permettre de s'y retrouver.

Ces moments de transitions viennent s'insérer dans les temps forts de la journée tel que le repas, la sieste, le goûter, le temps où l'enfant a le droit de jouer.

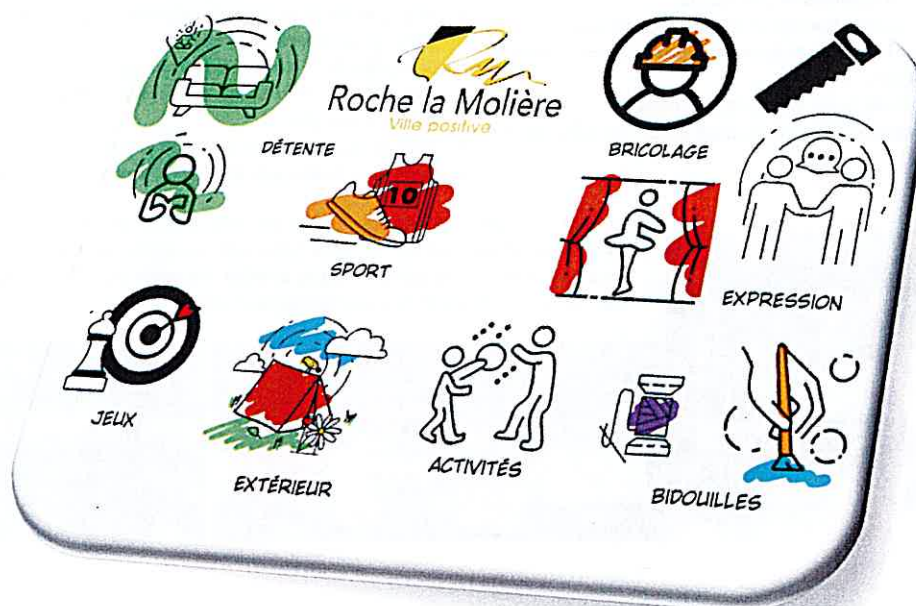
Mettre des rituels pensés pour l'enfant et son bien-être , pour que l'enfant soit acteur . Il est libre de choisir de participer ou non aux activités.

Objectifs à intégrer pour élaborer les programmes d'activités périscolaires :

- Mettre en œuvre et animer des pratiques artistiques, culturelles et sportives, leviers d'émancipation et d'épanouissement des enfants et des jeunes,
- Proposer des activités répondant aux besoins des enfants et sensibiliser aux notions environnementales,
- Proposer aux enfants des activités variées autour du développement durable (activités de découvertes, manuelles, sportives...),
- Proposer des temps animés par les enfants,
- Privilégier l'utilisation de matériaux de récupération,

➤ **Élargir le regard sur les notions d'environnements ;**

- Alimentation, énergies,
- L'eau,
- La consommation de papiers,
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire par la mise en place d'outils :
  - Mesurer les déchets dans les cantines,
  - Instaurer des débats collectifs,
  - Des jeux à thèmes,
  - Des affiches.
- Mettre en place un planning de participation à la vie collective et en restauration :
- Mettre en place des règles afin d'agir dans la vie quotidienne : le bon geste du jour !





## ➤ Projet 1 : Participation au concours de créativité du don du sang



la Fédération Française pour le don de Sang Bénévole,  
les Comités Régionaux pour le Don de Sang Bénévole,  
et les Unions Départementales des Associations  
pour le Don de Sang Bénévole



### OBJECTIFS :

- Encourager activement les initiatives et la créativité des auteurs de dessins dans les écoles et d'affiches dans les classes
- Sensibiliser les élèves et leur entourage au don de sang bénévole, grâce à la **rencontre entre les classes** et les membres des associations locales pour un échange pédagogique.
- Permettre de découvrir de jeunes talents dans les écoles
- **rencontre entre les classes et les membres des associations locales** pour un échange pédagogique.

### Objectifs opérationnels au périscolaire dans les 3 écoles :

- Soutenir activement les initiatives de sensibilisation au don du sang.
- Mettre en place des temps de créativité, de dessins et d'affiches sur les temps de **pauses méridiennes**.
- Sensibiliser les enfants et leur entourage au don de sang bénévole.
- Rencontrer les associations locales pour un échange pédagogique et donner du sens aux actions.
- Faire participer au projet des enfants volontaires.
- Permettre de découvrir et utiliser des matières d'art plastiques différentes.



La rencontre avec les enfants s'est mise en place au sein du périscolaire sur les pauses méridiennes et des réunions de concertation avec les agents qui animent le projet ont été planifiés. Avec ces associations locales travailler ensemble pour un échange pédagogique donne une nouvelle dynamique qui sera renouvelée en 2025.





## ➤ Projet 2 : VETUA



5 ALBUMS DE JEUNESSE

4 PAYS PARTICIPANTS

l'art de vivre avec l'autre n'est pas inné et qu'il doit se construire ensemble !

### POURQUOI UN PRIX LITTÉRAIRE ?

- Parce que beaucoup de conflits, de rejets, d'incompréhensions et de violences naissent d'une incapacité à nommer, à verbaliser et à s'exprimer .
- Cultiver les mots, apprendre le langage du monde et découvrir le beau.
  - Comprendre l'Autre quand on se glisse quelques minutes dans sa peau.
  - rêver, imaginer, réfléchir sont des actes fondateurs dans la constitution d'un individu.
  - Débattre, résister, écouter, comprendre sont à la base du bon développement citoyen .

Parce que les livres permettent tout ça, parce que le plaisir de lire se cultive et se communique, parce que l'homme libre est un lecteur, parce que celui qui aime les livres ne sera jamais seul.

### 53 AUTRICES AUTEURS ILLUSTRATEURS ILLUSTRATRICES

#### ENGAGEMENTS :

- Des enfants à venir participer aux temps d'animation et de lecture .
- Du périscolaire de l'école Cousteau et de la Cote Durieux à mener à bien le projet: engagement de la commune.
- Des deux agents référents d'animation de Roche -la-Molière à participer aux formations et animer le projet.
- Des familles à faciliter la participation de leurs enfants.

Dépasser les frontières de notre commune!

Partager un moment convivial  
avec les enfants, et les adultes !

ÉCHÉANCIER:  
de novembre 2024  
à juin 2025;



Cote Durieux et Pontin: un projet commun.



Projet proposé à 16 enfants de CE2 à CM2 : 8 enfants de l'école Cousteau et 8 enfants de l'école Côte Durieux .  
Les ateliers vont se dérouler les jeudis sur les temps périscolaire de la pause méridienne.

#### Objectifs:

- Proposer des lectures animées .
- Mener des temps de réflexion et de débat.
- Animer des ateliers créatifs autour des livres et des thématiques abordées.
- Être partenaire avec la médiathèque de l'Opsis pour prix Grand Public accessible à tous « familles, enfants non participants au projet . »
  - Mettre en avant les albums sélectionnés .
  - Organiser des temps autour du livre au sein de la médiathèque . pour présenter ce lieu aux enfants.
  - Sensibiliser à la lecture.
- Mettre en place un échange inter-centre avec une autre structure participante, le centre de loisirs de St-Héand.
  - Pouvoir échanger .
  - Partager les travaux effectués.
  - Enrichir la réflexion autour des livres.
  - Instaurer ces temps les mercredis pour une plus grande disponibilité et participation des enfants .

Un « contrat » de participation sera formulé à l'écrit et présenté aux familles des enfants participants, ainsi les familles s'engageront à respecter toutes les modalités du projet et notamment les dates où la présence des enfants sera sollicitée.

#### Échéancier :

Mardi 21 janvier → Journée de formation

Vendredi 14 février → Journée de formation

Mercredi 19 mars (matin) DATE À CONFIRMER

→ Rencontre inter-centre, les enfants accueillent le centre de loisirs de St-Héand à Grangeneuve . Les enfants emmènent leur pique-nique.

Jeudi 27 mars → Rencontre inter-écoles, les enfants de Cousteau vont à la Côte Durieux. ( pique-niques)

Mercredi 16 avril (matin) DATE À CONFIRMER

→ Rencontre inter-centre, les enfants vont au centre de loisirs de St-Héand

Jeudi 15 mai → Rencontre inter-écoles, les enfants de la Côte Durieux vont à Cousteau.

Mardi 27 mai → Premier tour du vote à la mairie pour les enfants des deux écoles .

Mercredi 11 juin → Journée départementale pour le second tour du vote.



## ➤ Projet 3 : Eco-citoyenneté

### Projet : Mettre en place des poubelles de tri dans les lieux scolaires et périscolaires



Moyens humains :  
enseignants, agents  
d'entretien, agents  
d'animation, enfants  
et le service scolaire  
de la mairie



#### Objectifs :

##### ➤ Sensibiliser les enfants et adultes à la gestion des déchets.

- Éduquer les élèves sur l'importance du tri des déchets et des enjeux environnementaux liés à la pollution et à la gestion des déchets.
- Encourager les élèves à adopter des habitudes de tri et de réduction des déchets au -delà de l'école (à la maison, dans la communauté).

##### ➤ Créer un environnement scolaire plus propre.

- Gérer les déchets autrement .
  - Des poubelles moins lourdes.
  - Des contenances adaptées à la quantité de déchets jetés.
- Respecter mieux l'espace de vie collective.

##### ➤ Évaluer régulièrement l'efficacité du projet et son impact sur l'environnement scolaire.

- Évaluer annuellement des quantités de déchets triés et recyclés.
- Ecouter les retours des élèves et du personnel sur le projet.

La mise en place des poubelles de tri est une opportunité précieuse pour engager les élèves dans des actions concrètes en faveur de l'environnement et pour développer leur sensibilité écologique.

## ➤ Projet 4 :



### LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

#### RECYCLER LES DECHETS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Réflexion contre le gaspillage alimentaire et le traitement des déchets scolaires avec la participation de la Société COMPOT'OND.



Partenariat: la Société COMPOT'OND.

- **Réduire le gaspillage alimentaire :** Diminuer la quantité de nourriture jetée dans les 3 restaurants scolaires.
- **Sensibiliser les élèves et le personnel :** Éduquer sur l'importance de la réduction du gaspillage alimentaire et les pratiques durables .
  - Visite de la cuisine centrale.
  - Appel régulier avec la cuisine pour évaluer les repas.
  - Organiser des sessions de sensibilisation pour le personnel de cuisine et les élèves, expliquant les impacts du gaspillage alimentaire et les méthodes de réduction.
- **Mettre en place de systèmes de tri :**
  - Poubelles spécifiques pour les déchets organiques, recyclables et non recyclables.
  - Séparer les déchets alimentaires des autres types de déchets
  - Utiliser des signalétiques claires pour guider le tri.
- Collaborer avec des partenaires locaux
- Communiquer sur le gaspillage alimentaire avec les parents

#### Mise en application :

Dans les réfectoires, au milieu de chaque table de restauration, les enfants mettent leur déchets alimentaires (reste des assiettes). Ils ont aussi la possibilité de mettre leurs déchets directement dans des seaux de recyclage prévu à cet effet. En fin de repas, ces seaux sont vidés dans la grande poubelle de recyclage. La société COMPOST OND est chargée de collecter ces biodéchets chaque mercredi.

Cette mise en place du recyclage a été mise en place dès La rentrée 2022

- Menus adaptés : Des portions adaptées à l'âge des enfants.
- Deux tarifs proposés
  - En maternelle
  - En élémentaire
- Adapter les menus en fonction des retours des élèves pour diminuer la quantité de nourriture non consommée.



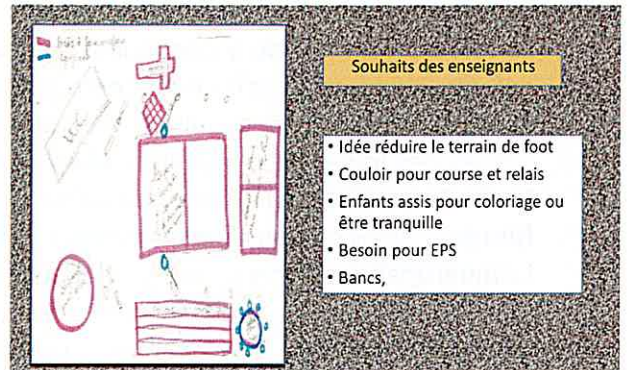
## Projet d'aménagement de la cour d'école du PONTIN /Expérimentation



### Aménagement de la cour de l'école du PONTIN

- Principe : tenter de diviser la cour de récréation en plusieurs zones de couleurs ou autre selon les activités : exemples
  - Zone jaune : pour discuter et courir.
  - Zone bleue : pour les activités sportives et collectives comme le basket ou le foot
  - Zone verte : dédiée au calme, aux jeux géants ou courir est interdit
- Objectifs d'un partenariat:
  - Echanges,
  - Collaboration,
  - Ecoute
  - Répondre au mieux aux besoins des enfants
  - Concevoir, protéger, sécuriser
  - Ecole promotrice de santé :
    - 1 axe : bien être santé physique : sport
    - 2 axe : bien être santé mentale: l'enfant acteur de prise de décision
    - 3 axe : axe social
  - Répartition sur 3 ans : actions à développer, échelonnés, formation enseignants et animateurs.

- Objectifs de la nouvelle cour :
  - Choisir librement son espace à chaque récréation. Favoriser la mixité dans les jeux et les activités
  - Favoriser les activités scolaires à l'extérieur
- Cet aménagement devra permettre aux enfants calmes de ne pas être dérangés par les plus actifs et à réduire les violences entre élèves.
- Déposer un projet NEFLE : mettre en lien avec les apprentissages ex: boîte à livres et canapé bois
- Activité PHYSIQUE Quotidienne : 30 minutes : rendre attractives les activités APQ
- Rédiger le dossier
- Réalisation en fonction des compétences de chacun : Ecole , périscolaire et CME.
- Objectifs : BCD : classe bibliothèque
- Volet parentalité : exemple semaine du jeu

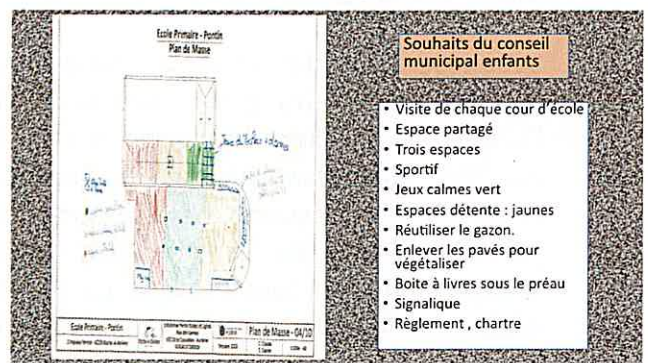


- Idee réduire le terrain de foot
- Couloir pour course et relais
- Enfants assis pour coloriage ou être tranquille
- Besoin pour EPS
- Bancs,

### Synthèse de la réunion

- Espace détente zone verte : bancs , tables , petite clôture.
- Bacs carrés jardin en hauteur dans l'espace potager : réflexion à voir : sinon repenser autrement
- le coin à côté du préau , jardinière : litère à chat : transformer en bancs
- Un banc de l'amitié / Budget CME
- Bancs autour des arbres
- Deux tables bois / DEVIS
- Porte manteaux patères à récupérer à Cousteau

- L'espace sport : coin athlisme (couloir course) : bandes de couleurs bandes blanches bandes rouges
- Garder l'idée de haie grillagée
- Panneaux de basket :
- Se servir des arbres, points de repères pour délimiter les zones
- Table de ping-pong : en ciment sinon cibles à mettre là
- Jeu de morpion:
- Jeu de dames sous le préau :
- Labyrinthe à boules sous le préau
- Parking à vélos : ouverture par l'extérieur / Budget CME
- Signalétique



- Visite de chaque cour d'école
- Espace partagé
- Trois espaces
- Sportif
- Jeux calmes vert
- Espaces détente : jaunes
- Réutiliser le gazon.
- Enlever les pavés pour végétaliser
- Boîte à livres sous le préau
- Signalétique
- Règlement , chartre

- Espace détente zone verte : bancs , tables , petite clôture.
- Jardinières pédagogiques : Bacs carrés jardin en hauteur dans l'espace potager : réflexion à voir : sinon repenser autrement
- le coin à côté du préau , jardinière : litère à chat : transformer en bancs
- Coin lecture
- Un banc de l'amitié par école
- Bancs autour des arbres
- Deux tables en bois



- Zone bleue
- Commentaires
- Couloir de courses : mesures : .....
- Couleurs des bandes : prévoir blanc et rouge



- Un parc à vélos
- Zone de rangements
- Des porte-manteaux
- Commentaires
- Porte manteaux patères à récupérer à Cousteau
- Labyrinthe
- Parc à Vélos ?



Un projet qui est travaillé sur les temps de pause méridienne suivi d'un repas partagé en salle des maîtres . Lieu stratégique pour éviter les déplacements des enfants du périscolaire et les représentants du Conseil Municipal Enfants qui travaillent sur cette thématique .



La Ville de Roche-la-Molière est dans une démarche permanente d'amélioration continue des temps périscolaires pour le bien-être des enfants.

- Avec une pause méridienne qualitative et éducative autour des enjeux d'une meilleure alimentation, depuis la rentrée 2022.
- Avec des activités où l'enfant peut se détendre entre deux temps scolaires.
- En professionnalisant la filière de l'animation grâce à des créations de postes permanents, des temps annualisés sur l'année, des formations, du temps de travail supplémentaires pour les équipes qui interviennent dans les écoles, sur le plan mercredi et qui assurent le Service Minimum d'Accueil les jours de grève.
- En engageant significativement des moyens pour l'inclusion des enfants en situation de handicap.

La volonté politique de la commune, c'est aussi vouloir offrir un milieu de vie épanouissant pour les enfants. L'éducation et la citoyenneté sont donc des axes majeurs de la politique municipale.

Les enfants sont notre avenir et construisent déjà la ville de demain.

Accueil des tout-petits, réussite scolaire, temps périscolaire et activités de loisirs...

Roche-la-Molière développe sans cesse ce domaine pour que les enfants usagers deviennent des futurs citoyens responsables et acteurs de la cité.

La municipalité est très attachée à la réussite scolaire des enfants et au respect de la protection des mineurs. Dans cette optique, des liens étroits existent entre la municipalité et tous les acteurs éducatifs : équipes enseignantes, inspection académique, représentants des parents d'élèves, Direction des Services Départementaux d'éducation nationale, Caisse d'allocations Familiales.

Soucieuse d'apporter à tous les jeunes Rouchons les chances de réussir, la Commune finance et accompagne les enseignants dans la conduite de projets éducatifs. Ces projets sont portés par l'enseignant et validés par l'inspecteur de circonscription. Si le projet répond aux objectifs validés par l'Education Nationale, la Ville finance des aides (humaines ou matérielles) et apporte des compétences nécessaires à la réalisation de ce projet scolaire.

Afin de rendre cohérent et de rythmer les différents temps de la journée de l'enfant, les partenaires ci-dessus ont approuvé et signé un Projet Educatif Communal. Ce document fixe les objectifs déclinés en fonction des compétences de chacun des acteurs encadrants.

### Signatures :

A Roche-la-Molière., le 13 / 12/ 2024.

| La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales | L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'Éducation nationale | Le représentant de la collectivité                                                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                     |                                                                          |  |



**Des outils à disposition des membres du PEDT:**

Démarche de suivi et d'évaluation : ce tableau est un outil, un support pour évaluer.

Il permet de communiquer de manière claire. Il permet aussi d'identifier les ajustements, les domaines nécessitant des améliorations ou des ajustements en cours de projet.

| OBJECTIFS /Ce que l'on cherche à attendre                      | CRITERES : Ce que l'on va observer pour voir si l'objectif est atteint                             | INDICATEURS<br>Eléments qui permettent de dire si l'objectif est atteint ou non                                                                                                                   | SUPPORTS A EVALUATION/<br>Outils et méthodes pour recueillir des données                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conduite des politiques éducatives.                            | Avoir réellement deux personnes référentes : une coordinatrice et une élue.                        | Séance en commun .<br>Validation d'ordre du jour<br>Comptes -rendus<br>Être neutre et de ne pas prendre parti, ni position sur l'objet de la discussion et à l'égard des propos des participants. | Tableau de bord : outil de suivi des rencontres :<br>-Présences<br>- Implication                                                                                                                                           |
|                                                                | Diagnostics partagés.<br>Evaluations planifiées.                                                   | Nombre de participants<br>Identifier les leviers, besoins et/ou les freins potentiels.                                                                                                            | Méthode post-it<br>Brainstorming<br>Rapprochement des points de vue                                                                                                                                                        |
|                                                                | Prises en compte de la parole des enfants.                                                         | Nombre de participants enfants<br>Nombre d'enfants représentant le Conseil Municipal Enfant<br>Nombre d'échanges, remontées des enfants<br>Participation aux prises de décisions                  | Questionnaires ,<br>Echanges : écoute<br>Bâton de parole.<br>Invitation à des commissions.<br>Evaluation bilan.<br>Méthode smiley pour les plus jeunes.                                                                    |
| Complémentarité des temps de l'enfant et continuité éducative. | Articulation avec l'école.<br><br>Harmonisation des postures et pratiques au bénéfice des enfants. | Échanges réguliers .<br>Nombre de projets communs.<br>Participation aux réunions.<br>Participation au conseil de classe.                                                                          | Echanges formels et informels.<br>Communication : mails, téléphone.<br>Rendez-vous planifié avec ordre du jour.<br>Validation des projets pédagogiques.<br>Chartre commune à construire entre l' école et le périscolaire. |
|                                                                | Articulation entre les différents services.                                                        | Nombres de projets mis en place.<br>Échanges :concertations<br>Passerelles entre la petite enfance , l'enfance et les jeunes.                                                                     | Communication interservices.<br>Communication avec les parents ;<br>Temps parents-enfants-agents.<br>Fêtes partagées ;                                                                                                     |
| Accueil et sécurité des enfants .                              | Organisation des temps de transition : axes à améliorer.                                           | Recueil du nombre de satisfaction enseignants , parents agents.                                                                                                                                   | Chartre commune entre école et périscolaire,<br>Mieux communiquer,                                                                                                                                                         |
|                                                                | Accessibilité financière,                                                                          | Nombre de réservations périscolaire, pause méridienne, et accueil de loisirs.                                                                                                                     | Tarifs en application en fonction du QF,<br>Tarifs pause méridienne dont un tarif repas différent pour les maternels et les                                                                                                |

|                                                                                                                                                    |                                             |                                                                                                                                                            |                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé certifié exécutoire                                                                                                                         |                                             |                                                                                                                                                            |                                                                                                                              | élémentaires : périscolaire<br>inclus dans le tarif<br>restauration.                                                                                                                                   |
| Réception par le préfet : 10/02/2025                                                                                                               |                                             | Respecter le taux<br>d'encadrement .                                                                                                                       | Nombre.<br>Quota de diplômés.                                                                                                | TAM.<br>Le soucis permanent du<br>responsable périscolaire.                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                    |                                             | Locaux aménagés et<br>adaptés au public.                                                                                                                   | Ressentis des enfants<br>Agencement de coins<br>adaptés                                                                      | Evaluation et bilan lors des<br>temps de réunion.<br>Feed back des parents ,<br>enfants , animateurs.                                                                                                  |
|                                                                                                                                                    |                                             | Communication avec les<br>parents.                                                                                                                         | Questionnaires<br>Retours des familles<br>Remontées par les agents                                                           | Espace.<br>Temps d'accueil :<br>Echanges informels.<br>Réunion d'information.<br>Communication téléphone<br>ou rendez-vous au service<br>Affaires scolaires.<br>Portail famille.<br>Conseil de classe. |
|                                                                                                                                                    |                                             | Non-discrimination.                                                                                                                                        | Inclusion.<br>Sensibilisation aux droits<br>des enfants.<br>Retours des usagers,<br>familles , éducateurs,<br>enseignants... | Mettre en place des<br>formations.<br>Echanges de compétences<br>et d'expériences.<br>Ecoute active.<br>Encourager les débats.                                                                         |
| Ce qui nous amène dans le domaine de l'animation à développer et proposer une offre des loisirs pour tous les<br>enfants dans un cadre collectif . |                                             |                                                                                                                                                            |                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                        |
| Qualité de l'offre éducative                                                                                                                       | Temps de préparation<br>pédagogique.        | Qualité des activités<br>proposées.<br>Retour des agents.<br>Temps de préparation de 3<br>heures une fois par mois<br>pour les animateurs<br>périscolaire. | Echanges.<br>Entretiens individuels.<br>Lors des bilans.                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                    | Prendre en compte le choix<br>de l'enfant.  | Propositions.<br>Concertations.<br>Echanges de discussions.                                                                                                | Boite à idées.<br>Ecoute active.                                                                                             |                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                    | Prendre en compte le<br>rythme de l'enfant. | Fatigue des enfants.<br>Participation.                                                                                                                     | Ecoute.<br>Répondre au besoin de<br>chacun.<br>Coins et ateliers divers.                                                     |                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                    | Diversité des partenariats.                 | - Nombre de partenaires<br>dans le sport ,<br>environnement, culture ..                                                                                    | Communication.<br>Réseaux.<br>Recherche de nouveaux<br>partenaires.                                                          |                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                    | Formation de l'équipe .                     | - Nombre de formations<br>- Demande de formation<br>supplémentaire                                                                                         | Entretien individuel.<br>Motivation des agents.<br>Besoins.                                                                  |                                                                                                                                                                                                        |

**TABLEAU DE BORD 1 « SUIVI DES RENCONTRES PEDT**

| Date :                 | Prévisionnel respecté | Objectifs de la séance                              | Points exposés                                                                                                         | Axes de travail validés                                                                 | Effets Inattendus | Nombre de personnes présentes | Nombre de personnes excusées | Ecart                                            |
|------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------|
| Jeudi 12 décembre 2024 | Oui                   | Informers les usagers sur le renouvellement du PEDT | Qu'est-ce qu'un PEDT<br>A quoi ça sert ?<br><br>Informers les usagers sur les différentes formes du comité de Pilotage | Axes de travail à partir des retours par mails.<br><br>Cf. : lecture du Bilan PEDT 2022 |                   |                               |                              | Axes de travail à envisager:<br><br>- Programmes |
|                        |                       |                                                     |                                                                                                                        |                                                                                         |                   |                               |                              |                                                  |
|                        |                       |                                                     |                                                                                                                        |                                                                                         |                   |                               |                              |                                                  |
|                        |                       |                                                     |                                                                                                                        |                                                                                         |                   |                               |                              |                                                  |
|                        |                       |                                                     |                                                                                                                        |                                                                                         |                   |                               |                              |                                                  |

**Annexes :**

**Joindre tout document pouvant illustrer les actions mises en place** (par exemple : le projet pédagogique de l'accueil, le compte-rendu du dernier comité de pilotage, le bilan de fonctionnement et d'activité, l'évaluation du PEDT / Plan mercredi avec un diagnostic mis à jour, une plaquette d'information aux parents, le planning des activités...).

Liste des annexes :

- Annexe 1 : délibération des tarifs périscolaire /pause méridienne, mercredi et ASLH
- Annexe 2 : délibération des tarifs secteur jeunes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers** : **Date de convocation** : 28 janvier 2025

En exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 25

Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Roche la Molière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERLIVET, Maire.

**Présents** :

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECH, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donnés pouvoir** :

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD

Louise DEFOUR à Suzanne AYEL

Séverine FRANCON à Christine KONICKI

Annie FAURE à Clémence QUELENNEC

Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s)** :

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-009**

**Thème** : Libertés publiques et pouvoirs de police

**Rapporteur** : Eric BERLIVET

**Objet** : Adoption du rapport d'activité défense extérieurs contre les incendies 2023

Monsieur le Maire rappelle que :

- La compétence Défense extérieur contre les incendies a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel d'activité des services de défense extérieure contre les incendies

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités territoriales ce rapport doit être présenté au Conseil métropolitain puis à

l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

**Le Conseil municipal :**

- **Prend acte de la présentation du rapport d'activité de défense extérieure contre les incendies – exercice 2023 de Saint Etienne Métropole.**

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD

Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

## Chiffres clés à l'échelle de la Métropole



### Parc métropolitain

4 800 PEI publics



### Poteaux incendie

4 602 publics



### Bouches incendie

63 publics



### Points d'eau naturels et artificiels

73 publics



### Points d'eau privés

450



### Contrôles techniques réglementaires

706



### Contrôles techniques fonctionnels

1 178



### Opérations de maintenance

314

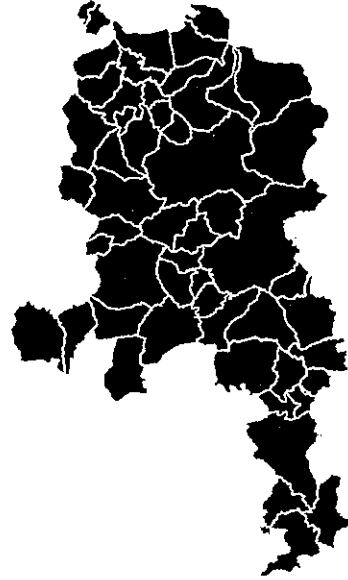


### Création de PEI

14 poteaux incendie  
2 réserves

### Renouvellement PI

52 poteaux incendie



SUIVEZ-NOUS SUR



RAPPORT D'ACTIVITE

DEFENSE EXTERIEURE

CONTRE L'INCENDIE 2023

COMMUNE DE  
ROCHE LA MOLIERE



SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

**SÉM**  
**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole

Saint-Etienne Métropole  
2 Avenue Grüner - CS 80257  
42006 Saint-Etienne Cedex 1  
Tél 04 77 49 21 49

e-mail : [eaupotable@saint-etienne-metropole.fr](mailto:eaupotable@saint-etienne-metropole.fr)

Présentation générale du service

Mode de gestion du service

Les interventions de contrôle et de maintenance du parc de Points d'Eau Incendie sont confiées à SAUR OELIE dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Parc de points d'eau Incendie

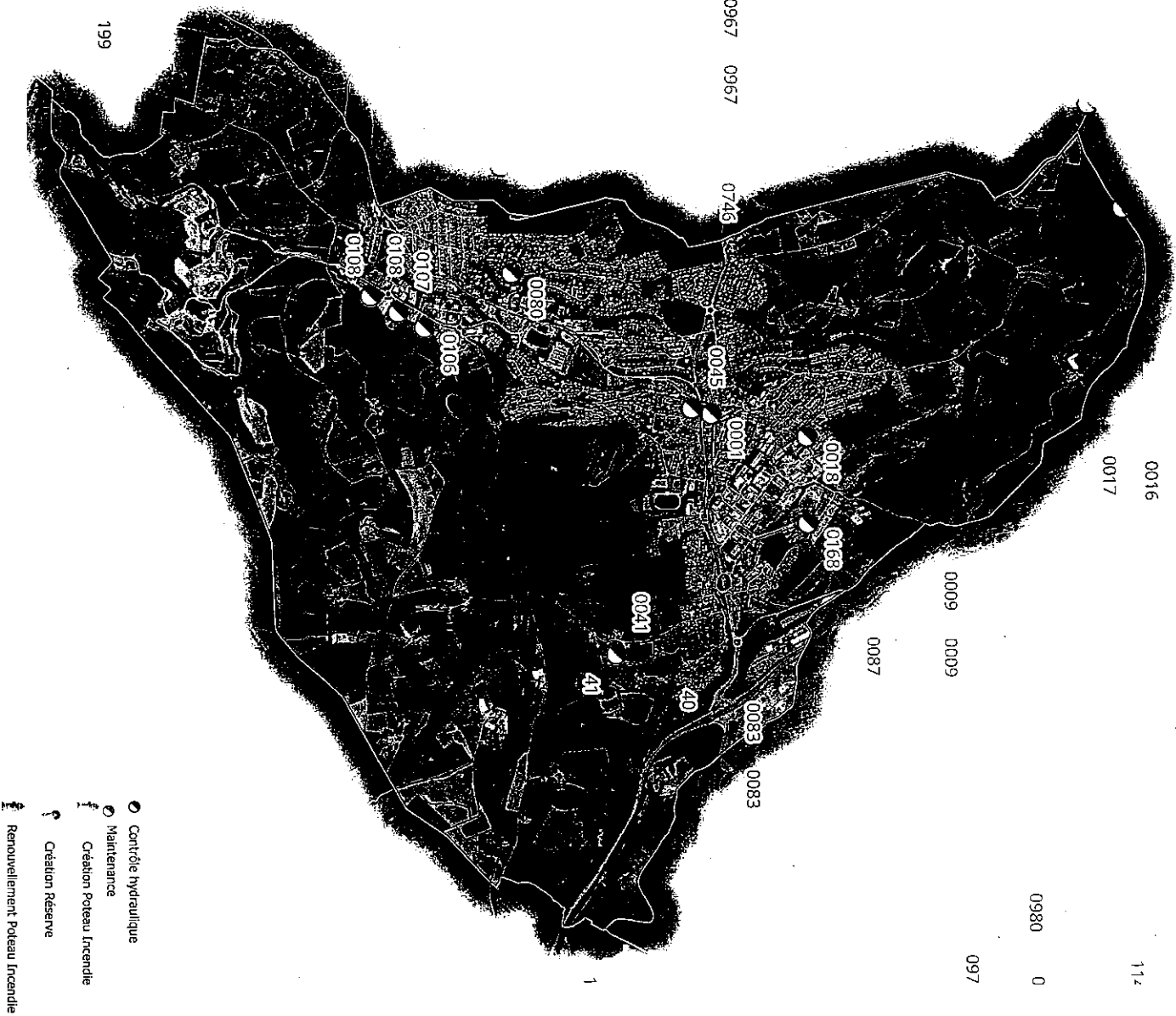
|                    | 2022        | 2023 |
|--------------------|-------------|------|
| Parc public        | 155         | 132  |
| - Poteaux incendie | 149         | 128  |
| - Bouches Incendie | 5           |      |
| - PENA             | 1           | 3    |
| - Puisard          |             | 1    |
| Parc privé         | non recensé | 17   |

Interventions 2023

|                                     | 2023 |
|-------------------------------------|------|
| Contrôles techniques réglementaires |      |
| Opérations de maintenance           | 10   |

Travaux 2023

|                   | 2023 |
|-------------------|------|
| Renouvellement    | 2    |
| Création P/I/BI   |      |
| Création Réserves |      |





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA  
MOLIERE**

**Nombre de conseillers : Date de convocation : 28 janvier 2025**

|                  |                                                    |
|------------------|----------------------------------------------------|
| En exercice : 27 | Le 03 février 2025 19 heures 00, le Conseil        |
| Présents : 20    | Municipal de la commune de Roche la Molière,       |
| Pouvoirs : 5     | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, |
| Excusés : 2      | à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric   |
| Votants : 25     | BERLIVET, Maire.                                   |

**Présents :**

Eric BERLIVET, Didier RICHARD, Eric KUCZAL, Alain SOWA, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Philippe MONOD, Marie-Thérèse SZCZECZ, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Virginie THIEBAUD à Didier RICHARD  
Louise DEFOUR à Suzanne AYEL  
Séverine FRANCON à Christine KONICKI  
Annie FAURE à Clémence QUELENNEC  
Marie-Hélène NEYRET à Josiane BERGER

**Excusé(s) :**

Didier METAIS, Mireille FAURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles MAZENOD

**Délibération N°DEL-2025-02-010**

**Thème :** Domaines de compétences par thèmes

**Rapporteur :** Eric BERLIVET

**Objet :** Labélisation ville d'accueil des véhicules d'époque - Adhésion à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier de labélisation ville d'Accueil des Véhicules d'Epoque et l'adhésion à l'association FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoques).

L'association FFVE est reconnue d'utilité public dont le but est de protéger, préserver et promouvoir l'extraordinaire patrimoine industriel que représentent les véhicules d'époque.

Le label a pour but de créer un réseau national de communes engagées dans le développement touristique d'automobiles anciennes.

Ce label est attribué aux communes qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époques dans le centre-ville.

Ce programme a pour vocation d'accompagner les clubs dans l'organisation des activités en centralisant sur un même site l'ensemble des informations pratiques et touristiques d'une commune et de ses équipements.

Le label n'est à ce jour soumis à aucun « droit d'entrée », aucune cotisation.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Adhère à la Fédération Française des Véhicules d'Epoques,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et la demande de labélisation ville d'accueil des véhicules d'époque.**

Pour : 25

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 3 février 2025

Transmission en Préfecture le 06 février 2025

Affichage le 6 février 2025,

Le Secrétaire de séance  
Gilles MAZENOD



Le Maire  
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

# Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque

DOSSIER DE LABELLISATION



Label attribué par  
la Fédération Française des Véhicules d'Époque



# Cahier des charges



## Définition du programme

Ce label est né d'une ambition de créer un réseau national de communes engagées dans le développement touristique d'automobiles anciennes.

Il est attribué aux communes qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville. Le but est de faire cohabiter au sein des villes et des villages le patrimoine immatériel et matériel : musées, savoir-faire, manifestations et véhicules d'époque.

Ce programme a pour vocation d'accompagner les clubs dans l'organisation des activités en centralisant sur le même site l'ensemble des informations pratiques et touristiques d'une commune et de ses équipements : randonnées touristiques, rallyes, rassemblements, visites de musées, garagistes, restaurants, stationnements, contacts de la mairie, événements automobiles...

## Conditions d'obtention

La ville ou le village doit démontrer sa qualité d'accueil en disposant d'attraits touristiques et en possédant un minimum d'activités dans son cœur de ville (commerces, restaurants, intérêts patrimoniaux et culturels...)

La commune s'engage à respecter et à remplir les informations suivantes de son territoire :

### Informations pratiques

- Nom de la commune
- Nombre d'habitants
- Présentation de la commune
- Site internet de la mairie
- Site internet de l'Office de Tourisme
- Réseaux sociaux de la mairie et/ou de l'Office du Tourisme
- Nom du/des clubs locaux
- Numéro de téléphone de contact pour les clubs
- Adresse mail de contact pour les clubs
- Adresse du/des parking(s) gratuit(s) en cœur de ville
- Jauge du/des parking(s)
- Jours et horaires d'accès aux véhicules d'époque
- Autre labellisation de la commune

### Informations touristiques

- Restaurant(s)
- Visite(s) culturelle(s)
- Événement(s) de véhicules d'époque
- Dépanneur(s)/garagiste(s)



# Cahier des charges



Afin de simplifier les démarches des clubs organisateurs de manifestations, des informations facultatives sont demandés :

- Hôtellerie(s)

## Dossier de candidature

Pour déposer un dossier de candidature, vous devez contacter le délégué régional de votre secteur, il sera chargé de vous accompagner dans les démarches de labellisation. Vous trouverez la carte des délégués régionaux en annexe de ce dossier (page 13).

L'interlocuteur principal de notre délégué régional doit être le maire de la commune ou un membre de son cabinet. Le club local peut être à l'initiative de cette labellisation, mais seule la mairie doit remplir et signer les documents.

Chaque dossier est étudié par une commission pour valider sa légitimité à devenir Ville ou Village d'Accueil des Véhicules d'Époque. L'étude du dossier prend en moyenne une quinzaine de jours et ce dernier ne **sera étudié qu'à la réception complète des documents ci-dessous.**

**Voici la liste des documents à retourner impérativement :**

- ☐ La délibération du conseil municipal
- ☐ La convention pré-signée
- ☐ Le bon de commande
- ☐ Le cahier des charges
- ☐ Des photos de la commune (format paysage)
- ☐ Le logo de la commune
- ☐ Le plan de la commune avec les parkings identifiés

# Cahier des charges



Les informations ci-dessous seront disponibles sur notre site internet [www.ffve.org](http://www.ffve.org).

## Informations pratiques

|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nom de la commune</b>                                                                                               | Roche la Molière -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Nombre d'habitants</b>                                                                                              | 9951 (Insee 2025)                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Présentation de la commune</b>                                                                                      | Située à quelques kilomètres du centre de Saint Étienne - la commune se situe aux portes des gorges de la Loire -<br>Roche la Molière est une ville active connectée à la nature et participe au développement de la métropole Stéphanoise |
| <b>Site internet de la mairie</b>                                                                                      | roche-la-moliere.fr                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Site internet de l'Office de Tourisme</b>                                                                           | office tourisme Saint etienne métropole                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Réseaux sociaux de la mairie et/ou de l'Office de Tourisme</b><br><i>Uniquement Facebook, Instagram et LinkedIn</i> | Facebook - Site internet<br>Illiwap -                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Nom du/des clubs locaux</b>                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Numéro de téléphone de contact pour les clubs</b>                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Adresse mail de contact pour les clubs</b>                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Adresse du/des parking(s) gratuit(s) en coeur de ville</b>                                                          | - parking mairie rue Gambetta<br>- parking du royal rue L. Comte<br>- parking Jean Jaurès rue P. Calmette                                                                                                                                  |
| <b>Jauge du/des parking(s)</b>                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                            |



# Cahier des charges



## Jours et horaires d'accès aux véhicules d'époque

## Autres labellisations

Exemples : Petites Cités de Caractère,  
Les Plus Beaux Villages de France,  
Ville et Métiers d'Art...

## Informations touristiques

### Restaurants

La Pinatelle, Casa Fiesta, Le République  
Sam pizz, 1615, O palermo, chez Cathy  
Uno pizza, Kebab 203, Roche Kebab,  
Pizzeria Il Palazzo, Dost Kebab -  
Pizza cosy.

### Visites culturelles

Visite du château tous les  
samedis avec l'association  
Ami pro che

### Événements de véhicules d'époque

### Garagiste

Point de contact pour dépanner

# Cahier des charges



## Hôtelleries

plusieurs hôtels et gîtes  
aux alentours de la commune



# Convention



## Entre

La Fédération Française des Véhicules d'Époque « FFVE », association reconnue d'utilité publique, domicilié à l'adresse postale BP 40068 – 92105 BOULOGNE-BILLANCOURT, et représentée par Monsieur Jean-Louis BLANC, son président,

## Et

La commune de  
Représentée par  
Dont l'adresse postale est

Il est conclu la présente convention.

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La FFVE, composante à part entière du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique possède pour missions d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde, et l'utilisation de véhicules d'époque. Elle rassemble les clubs, les entreprises et les musées dont l'activité correspond à cet objet.

Le label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque » a pour objectif de distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique, intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

La ville de  
s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle considère l'accueil de véhicules d'époque comme une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant. L'accueil des collectionneurs eux-mêmes permet de surcroît de favoriser le tourisme et l'économie locale.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU LABEL « VILLE/VILLAGE D'ACCUEIL DES VÉHICULES D'ÉPOQUE »

Pour se voir décerner le label « Ville/Village d'Accueil des Véhicules d'Époque », la commune devra prendre des initiatives pour faciliter l'accueil des clubs, à savoir :

### Critères obligatoires :

- Identifier un parking en cœur de ville, permettant le stationnement et l'exposition de véhicules de collection dans un lieu valorisant et sécurisé, voisin des commerces de proximité et des centres d'intérêts. Ce parking devra être identifié par un panneau labellisé VVA et son panneau d'explication (fourni par la FFVE)
- Avoir un intérêt touristique dans sa commune (culturel, gastronomique, artisanal, patrimonial, loisirs ...)
- Avoir au moins un lieu de restauration au sein de sa commune pour l'accueil de clubs
- Communiquer un point de contact pour les clubs et collectionneurs : numéro

# Convention



d'appel pour renseigner les collectionneurs (exemple : office du tourisme).

- Attribuer une autorisation de regroupement aux clubs qui le demandent, selon un créneau horaire ou une cadence, et des modalités à définir.

- Faciliter l'accueil des randonnées touristiques en véhicules d'époque, comme lieu de passage ou comme ville-étape.

- Avoir des informations touristiques consultables sur le site internet de la ville ou à retirer en mairie ou à l'Office du Tourisme, comprenant :

- Le plan de la ville avec l'indication du lieu du parking, les adresses culturelles et de restauration,

- La liste des professionnels locaux de l'automobile,

- Le numéro de téléphone d'astreinte de la Police municipale en cas de problème.

## Critère complémentaire :

- Avoir des établissements d'hôtellerie au sein de sa commune

## ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA FFVE

La FFVE et la/le Ville/Village organiseront une cérémonie d'attribution du label « Ville/Village d'Accueil des Véhicules d'Époque ». Le siège et le délégué régional FFVE accompagneront la commune dans cette organisation : création de l'invitation selon la charte FFVE/VVA, invitation de clubs locaux, exposition de quelques véhicules d'époque.

À cette occasion, la FFVE remettra

à la commune deux panneaux « Ville/Village d'Accueil des Véhicules d'Époque », l'un pour une entrée de ville et l'autre l'identification du parking en cœur de ville avec son panneau d'explication du réseau VVA. La FFVE pourra également faire réaliser le nombre de panneaux supplémentaires souhaités par la commune, qui les prendra à sa charge.

La FFVE s'engage à :

- Promouvoir la/le Ville/Village d'accueil via ses différents supports de communication :

- Site internet FFVE

- Lettres d'information à ses adhérents, ses clubs, ses entreprises et ses musées.

- Réseaux sociaux

- Reportage dans l'Authentique du réseau VVA, magazine officiel de la FFVE avec un abonnement d'un an offert aux communes adhérentes au réseau.

- Signalisation sur le stand FFVE lors des salons auxquels elle participe.

- Inciter ses clubs adhérents à :

- Choisir en priorité comme sites d'étape les Villes et Villages ayant signé la convention.

- Veiller à ce que leurs membres respectent les règles de circulation nationales et municipales, ainsi qu'à ne troubler ni la tranquillité des riverains, ni l'ordre public.

## ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA/LE VILLE/VILLAGE

En retour, la commune s'engage à respecter les demandes ci-dessous :

- Respecter les conditions d'éligibilité définies par l'article 2.

# Convention



- Assurer la promotion de son label dans ses différents supports et réseaux de communication (site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, relation presse...) et envoyer les supports à la FFVE pour un bon à tirer.

- Communiquer son logo à la FFVE et l'autoriser à l'utiliser dans ses supports de communication.

- Assurer la pose et l'entretien des plaques signalétiques via ses services techniques.

- Assurer le moment de convivialité pendant la cérémonie avec un pot d'accueil.

- Transmettre la délibération du Conseil Municipal quant à la labellisation de sa commune à la FFVE au moment de sa candidature.

## ARTICLE 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention n'a pour effet que de mettre en rapport direct une/un Ville/Village d'accueil et un club adhérent à la FFVE.

Ainsi, il revient au club désirant faire étape dans la/le Ville/Village de prendre contact directement avec le numéro d'appel ou l'adresse mail indiqués à l'article 2.

## ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, et renouvelable automatiquement chaque année. Chacune des parties ayant la possibilité de

la dénoncer avec un préavis de trois mois.

Le retrait du label peut intervenir en cas de non-respect des conditions citées en article 2 et après une première alerte donnée à la commune.

En cas de retrait du réseau par l'une ou l'autre partie, elle devra retourner à ses frais les panneaux d'identification du label, à l'adresse FFVE suivante :

11 rue Castéja 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

## ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les parties conviennent de la compétence du tribunal administratif de PARIS pour tout litige qui surviendrait entre elles dans l'exécution de la présente convention.

Fait à  
Le

*Roche la Moine*

**Commune d'accueil**

**Président de la FFVE**

**Délégué régional FFVE**



# Bon de commande

L'étude du dossier et la commande de panneaux se fera uniquement au retour de ce bon de commande complété et signé.

## INFORMATIONS DE COMMANDE DE LA COMMUNE

\*Ces informations sont obligatoires, merci de les renseigner.

Raison sociale\* : *Mairie*

Adresse\* : *2 rue Gambetta*

Code postal\* : *42230*

Prénom du maire\* : *Eric*

Mail\* : *mairie@rochedelamolieres.fr*

Commune\* : *Roche la Mollière*

Nom du Maire\* : *Berlivet*

Téléphone\* : *06 77 90 7700*

### Contact organisation\* :

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

### Contact service communication (si différent)\*

Nom : *LENDRES*

Prénom : *François*

Mail :

Téléphone :

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi : *8h30 - 16h30*

Samedi : *Fermée*

*8h30 - 12h / 13h30 - 17h15*

## PANNEAUX VILLES OU VILLAGES D'ACCUEIL

Adresse de livraison (si différente) : *CTD rue Dolomieu*

*42230 Roche la Mollière*

Contact et coordonnées (si différents) : *Gilles Epale*

Date de cérémonie (envisagée) :

### Votre commande

N° de bon de commande (si nécessaire) :

Logo choisi :

Ville d'Accueil des Véhicules d'Époque

Village d'Accueil des Véhicules d'Époque





# Bon de commande



| Produits                                                                                                               | Quantité | Prix/unité | TOTAL |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------|-------|
| Dotation Panneau Ville/Village d'accueil<br><i>Kit d'accroche universel inclus</i><br><i>Livraison incluse en J+10</i> | 1        | Offert     | 0€    |
| Dotation Panneau explicatif réseau VVA<br><i>Information à venir</i>                                                   | 1        | Offert     | 0€    |
| Panneau Ville/Village d'accueil supplémentaire<br><i>Kit d'accroche universel inclus</i>                               |          | 195 €      |       |
| Livraison des panneaux<br><i>(quel que soit le nombre)</i>                                                             |          | 20 €       |       |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                           |          |            |       |

**Règlement si commande complémentaire** (envoyer la copie de preuve de virement) :

Par virement avec le libellé « Ville d'accueil/Nom de la raison sociale »

IBAN : FR76 3000 3023 1000 0372 6037 551 -

BIC- SWIFT : SOGEFRPP

À envoyer par mail ou par voie postale à :

[laetitia.gasser@ffve.org](mailto:laetitia.gasser@ffve.org) et [yves.bergeret@ffve.org](mailto:yves.bergeret@ffve.org)

**FFVE - Service Communication**

**BP 40068**

**92105 Boulogne-Billancourt**

## CONTACT FFVE

**Contact délégué régional FFVE :**

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Date : 01 /01 /2025

Signature et cachet du client :





# Fiche technique

## PANNEAU OFFICIEL



|                |                                                                        |
|----------------|------------------------------------------------------------------------|
| Format         | Rond                                                                   |
| Dimension      | 45 cm de diamètre                                                      |
| Bord           | 0,3 cm                                                                 |
| Matière        | Acier galvanisé avec primaire époxy et laque polyester - Réfléchissant |
| Kit de montage | 2 brides de fixation universelle                                       |
| Dotation       | 1 panneau                                                              |

## PANNEAU EXPLICATIF



|                |                                           |
|----------------|-------------------------------------------|
| Format         | Rectangulaire                             |
| Dimension      | 45 cm x 90 cm                             |
| Bord           | 0,3 cm                                    |
| Matière        | Alu Dibond avec lamination mate           |
| Kit de montage | 2 brides de fixation universelle          |
|                | 1 poteau rectangulaire en acier galvanisé |
|                | 8 cm x 4 cm avec bouchon obturateur       |
| Dotation       | 1 panneau                                 |

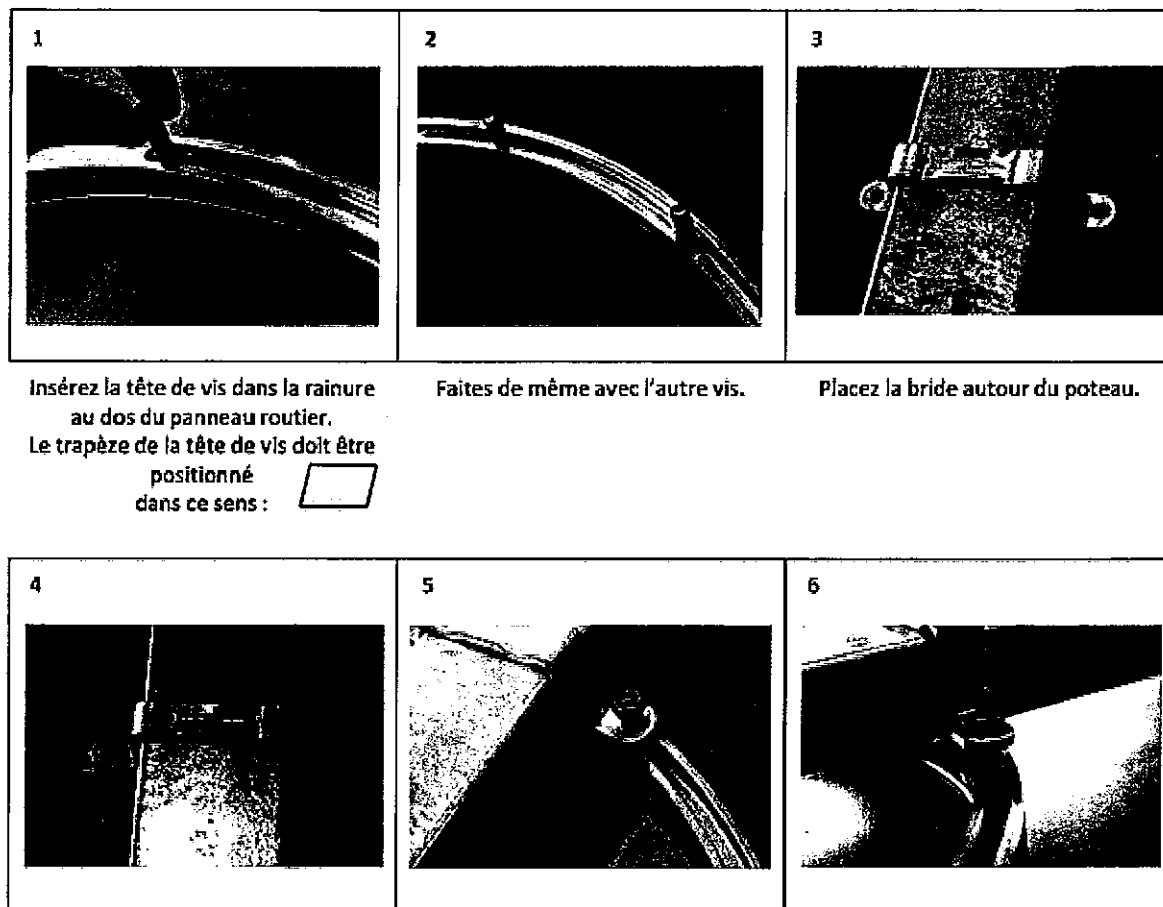
## Consignes de montage

Conseil avant montage : chaque panneau doit être fixé par 2 brides ou colliers.

Pour un panneau routier, assurez-vous que vous êtes bien en possession du matériel suivant :

- Le panneau routier
- 4 vises à tête en forme de trapèze
- 4 écrous
- 2 brides

# Fiche technique



1  
Insérez la tête de vis dans la rainure  
au dos du panneau routier.  
Le trapèze de la tête de vis doit être  
positionné  
dans ce sens : 

2  
Faites de même avec l'autre vis.

3  
Placez la bride autour du poteau.

4  
Positionnez les vis du panneau dans  
les trous de la bride.

5  
Vissez l'écrou sur la vis.

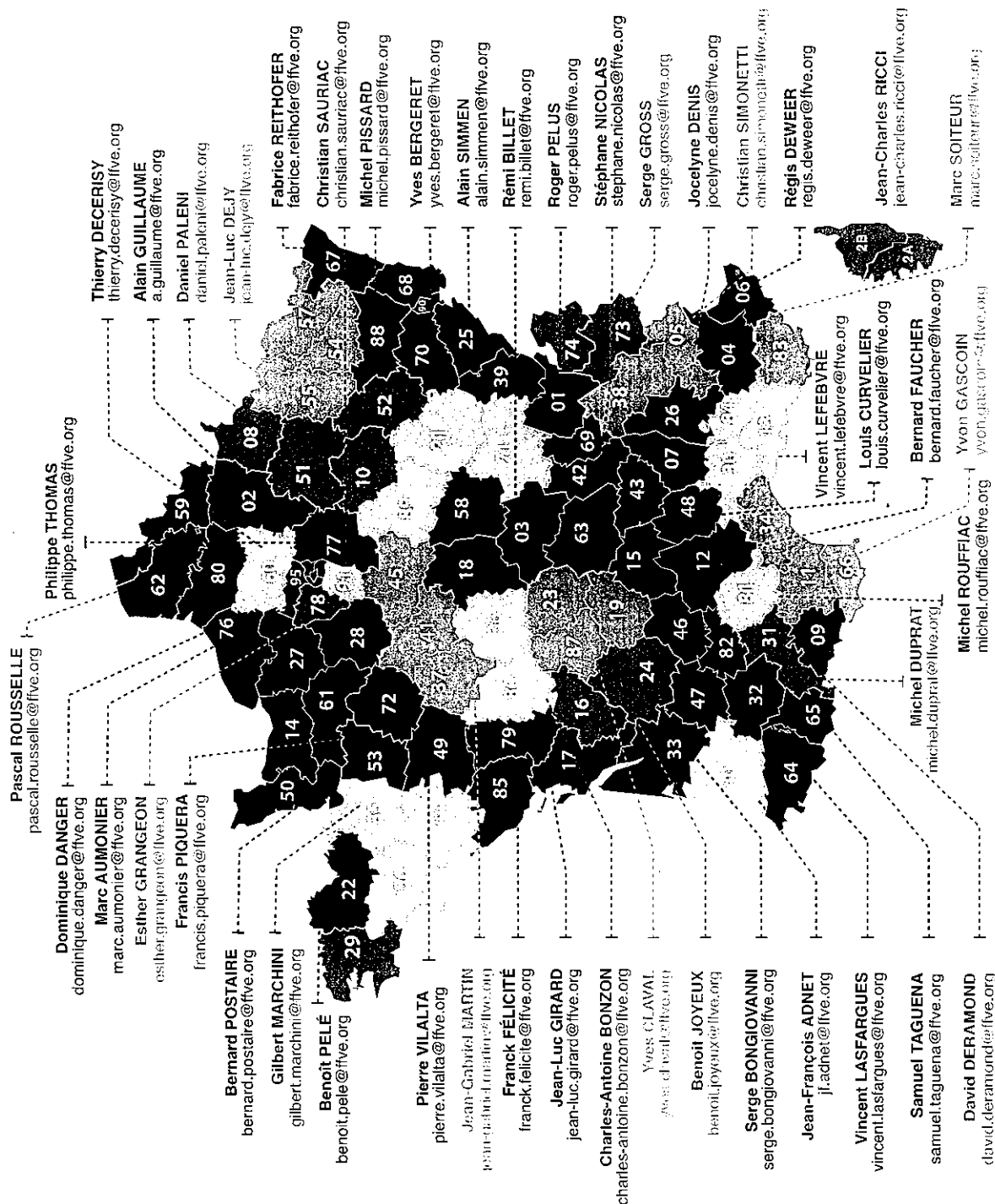
6  
Finissez le serrage à la clé de  
manière à ce que la tête de vis soit  
bloquée dans la rainure dans ce sens :



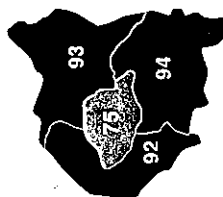
Région  
**Annexe**



# DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX 2024



## PETITE COUTOURNE



**Christophe BERNARD**  
christophe.bernard@five.org

**Jean-Paul LE BUZITH**  
jean-paul.lebuzith@five.org

**Patrick GOMEZ**  
patrick.gomez@five.org

## DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER



**Jacques COSSERAT**  
jacques.cosserat@five.org





**Suivez l'actualité du label  
sur nos réseaux sociaux et notre site internet  
[www.ffve.org](http://www.ffve.org)**

